

JANVIER/FEVRIER 2007

# MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERGER MERKUR  
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[www.cc.lu](http://www.cc.lu)



SEPTIEME  
PROGRAMME-CADRE

Dans cette édition:  
**Commerce extérieur**  
**Calendrier 2007**

Dossier :  
**7<sup>e</sup> Programme Cadre Européen  
de Recherche et de Développement**



■ **FORMATION**

L'IFCC, l'OLAP et la Chambre des Métiers présentent leur catalogue commun des cours et séminaires pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007

■ **CHRONIQUE JURIDIQUE:**

La réforme du congé parental: ce qui change pour les employeurs





## ***S-net Mobile*** **Vos comptes à portée de main**

Au Luxembourg, plus de 75.000 personnes effectuent leurs principales opérations bancaires via S-net, l'Internet Banking de la BCEE.

Aujourd'hui, la BCEE innove avec S-net Mobile, une **nouvelle version de S-net spécialement conçue pour smartphones et PDA** tournant sous Windows Mobile, versions 5 ou 2003. S-net Mobile vous permet ainsi de réaliser les opérations bancaires les plus courantes.

Ce nouveau service est accessible via les trois opérateurs de téléphonie mobile du Luxembourg et les opérateurs étrangers.\*

Grâce à S-net Mobile vous aurez toujours vos comptes à portée de main !

Plus d'informations sur S-net Mobile peuvent être obtenues sur [www.bcee.lu](http://www.bcee.lu) et auprès de votre agence BCEE habituelle.

\* Les frais de communication facturés par les opérateurs de téléphonie mobile pour la connexion à S-net Mobile peuvent varier d'un opérateur à l'autre.



**SPUERKEESS**

**Äert Liewen. Är Bank.**

# L'euro: cinq ans après...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la Slovénie est devenue le treizième membre de la zone euro et le premier des dix nouveaux Etats membres ayant rejoint l'UE en mai 2004, à adopter l'euro. Si c'est en janvier 1999 que l'euro est devenu officiellement la monnaie scripturale de douze pays d'Europe, trois ans ont été nécessaires pour sceller, voilà tout juste cinq ans, par l'introduction des billets et pièces euro un projet d'unification monétaire dont le principe avait germé à la fin des années soixante. Jamais une telle aventure n'avait été tentée à pareille échelle. Et pour la première fois dans l'Histoire, l'adoption d'un nouveau numéraire et d'un système monétaire de nature fédérale n'était pas le résultat d'une guerre mais une décision prise de leur plein gré par des Etats souverains. Si, au soir du 1<sup>er</sup> janvier 2002, cette mutation monétaire a été saluée comme un succès technique, quel jugement les citoyens portent-ils sur la monnaie unique cinq ans plus tard?

Les études sur l'état de l'opinion publique des douze pays de la zone euro que publie chaque année la Commission européenne, montrent qu'une majorité de citoyens est globalement satisfaite de la monnaie unique. On peut s'étonner que le taux de satisfaction ne soit pas à la mesure de la réussite exemplaire de l'euro. Ceci s'explique par le débat sur l'augmentation des prix qu'aurait entraîné le passage à l'euro. Un débat qui a largement terni l'image de l'euro, même si dans la réalité les indices n'ont pas montré de dérapage généralisé des prix. Pour les citoyens européens, la monnaie européenne a surtout permis de voyager plus facilement, de mieux comparer les prix et de renforcer la place de l'Union dans le monde. Parmi les «plus» macroéconomiques de l'euro, qui ne sont peut-être pas directement perceptibles par les citoyens mais qui n'en demeurent pas moins des acquis essentiels, il convient de citer la baisse des taux d'intérêts, la croissance et l'emploi et la stabilité des prix. Bref, si l'euro a un problème, cela semble surtout être un problème de communication...

D'où vient cette impression majoritaire et imaginaire d'une inflation provoquée par l'euro, puisque tous les indicateurs en font foi, l'«inflation annuelle effective» s'est maintenue à 2,1 % en 2003 et 2004 et à 2,3 % en 2005 et 2006? Un tel décalage entre la perception du citoyen européen et les statistiques officielles peut s'expliquer par la tendance psychologique à constater les augmentations de prix plus facilement que les diminutions et par la mauvaise image donnée par les abus commis dans certains secteurs et certains pays au moment de la mise en circulation de l'euro en 2002. Ces pratiques concernent prioritairement les biens et les services auxquels les consommateurs attribuent plus de poids que les statisticiens qui élaborent l'IPCH (Indice des prix

à la consommation harmonisé). Du coup, les consommateurs ont l'impression que toutes les étiquettes ont valsé alors même que les prix d'autres produits et services (ordinateurs, transports...) ont évolué lentement, voire même diminué et que l'inflation, globalement, est restée contenue.

Il serait donc temps de remettre les pendules à l'heure et de le dire haut et fort: les habitants de la zone euro ont indubitablement bénéficié de l'euro. La monnaie unique a permis un niveau d'inflation et des taux d'intérêt qui n'ont jamais été aussi faibles pendant si longtemps. L'euro a permis de réduire les coûts de transaction en faisant disparaître le risque de change au sein de la zone. Comme la monnaie européenne est stable et solide, elle diminue le prix des importations, y compris de pétrole. L'euro a entraîné un accroissement des échanges et des investissements à l'intérieur de la zone euro, ce qui nous a rendus moins dépendants du monde extérieur. L'euro a rendu les voyages plus aisés et moins coûteux et il a renforcé la transparence des prix et donc la concurrence. Enfin, l'euro est devenu la deuxième monnaie internationale après le dollar: des pays frontaliers de la zone euro et des pays africains ont ancré leurs monnaies sur l'euro.

L'un des principaux objectifs politiques de la Slovénie pendant les années 90 a été de rejoindre l'Union européenne et d'en tirer stabilité et force économique. L'enthousiasme de ces nouveaux pays à intégrer l'euro devrait faire réfléchir ceux qui, faute de politiques économiques efficaces dans leur pays, transforment l'euro en bouc émissaire facile qui serait à l'origine de tous les maux. Or, il n'en est rien, car tant les consommateurs que les entreprises ont largement bénéficié de son introduction.

Reste à savoir si l'instauration de l'euro a renforcé l'impression d'appartenance à l'Europe. La relative indifférence des citoyens envers l'euro a de quoi nourrir quelques inquiétudes, sachant que la construction européenne ne peut se maintenir et se développer qu'avec l'adhésion active des peuples. La confiance dans la monnaie, élément indispensable à sa stabilité à long terme, est certes établie sur les marchés et reconnue par les banques centrales et les entreprises mais ne jouit pas du même prestige auprès des consommateurs. L'euro ne semble pas dès lors avoir jusqu'ici constitué le vecteur d'un tel sentiment. Une faiblesse qui peut s'expliquer par la particularité de son émergence: à la différence de celle d'autres monnaies, l'euro ne s'est pas accompagné du renforcement des institutions européennes tel que prévu par le traité constitutionnel dont l'adoption a été freinée. L'euro à lui tout seul, malgré son succès, n'a pas réussi à pallier ce ralentissement de l'Europe, qui a encore beaucoup de chemin à faire. ■



**DOSSIER**

**4 7<sup>e</sup> PCRD: Plus de 50 milliards EUR pour renforcer la compétitivité européenne**

**DOSSIER**

**4** 7<sup>e</sup> PCRD: Plus de 50 milliards EUR pour renforcer la compétitivité européenne

**FLASH**

**12** Le plan d'affaires, votre passeport pour convaincre

**INTERNATIONAL**

- 14** Calendrier 2007
- 14** Messen und Ausstellungen im Februar 2007
- 14** Salon à l'Envers à Thionville
- 14** Le «b2fair» a le vent en poupe
- 16** Lancement du nouveau portail économique SaarLorLux.biz
- 18** L'Allemagne assure la présidence du Conseil de l'Union européenne 2007
- 19** Adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie au 1<sup>er</sup> janvier 2007
- 22** Textes européens publiés du 24 novembre 2006 au 10 janvier 2007
- 23** Visite d'une délégation ukrainienne à la Chambre de Commerce

- 23** Economic Mission to Egypt and visit to the Cairo International Trade Fair (CIF)
- 24** BOA – Bourse d'Opportunités

**FORMATION**

- 26** Lancement de 5 cycles de formation modulaires au 1<sup>er</sup> semestre 2007
- 26** Conférence «Die Führungskraft als Personalentwickler»
- 27** L'IFCC, l'OLAP et la Chambre des Métiers présentent leur catalogue commun des cours et séminaires pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007
- 28** Une année riche pour la Sacred Heart University
- 29** Protéger et dynamiser le patrimoine de votre entreprise
- 30** Cycle de formations sur la gestion de projets d'innovation

**INNOVATION**

- 32** Remise officielle du Prix Eschois de l'Innovation 2006
- 33** Deux nouvelles unités scientifiques et technologiques au CRP Henri Tudor

**INTERNATIONAL**

**16** Lancement du nouveau portail économique SaarLorLux.biz

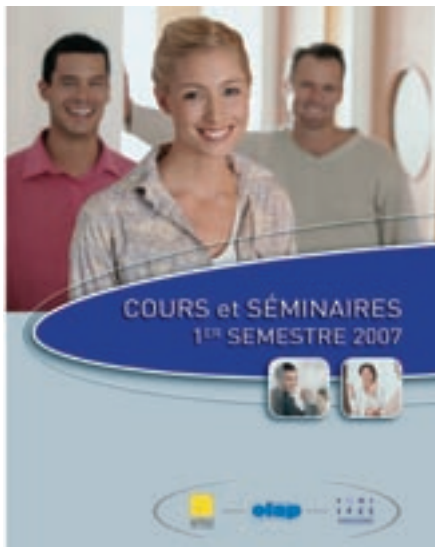
- 34** La ville d'Esch teste l'application Coda Mobile
- 35** 6<sup>e</sup> édition des LinuxDays

**ECONOMIE**

- 36** Première estimation de la croissance du PIB pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2006: +5,4 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2005
- 38** Le Luxembourg fait de bons progrès dans la mise en œuvre des réformes destinées à favoriser la croissance et l'emploi
- 39** Les ménages, les entreprises et les TIC en 2006
- 41** Le taux d'inflation atteint 2,3 %
- 42** La place financière a continué en 2006 sur sa lancée de l'année précédente

**LEGISLATION/AVIS**

- 44** Chronique juridique: La réforme du congé parental: ce qui change pour les employeurs
- 47** Décision du gouvernement concernant la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains



## FORMATION

- 27** L'IFCC, l'OLAP et la Chambre des Métiers présentent leur catalogue commun des cours et séminaires pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007
- 48** Modification du taux de TVA applicable à certaines prestations de services
- 49** Nouvelles dispositions pour promouvoir la simplification administrative
- 50** Augmentation du salaire social minimum à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007
- 50** Eurojus: un service de consultation juridique à votre disposition
- 51** Paramètres sociaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007
- 54** Nouvelles dispositions fiscales
- 56** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce
- 56** Exonération des indemnités de départ et de licenciement – Taux de la contribution dépendance



## ECONOMIE

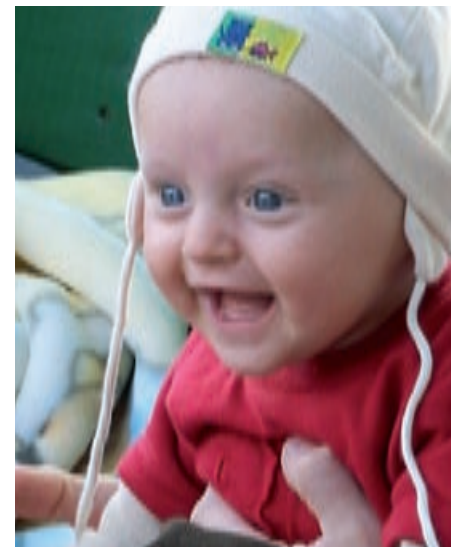
- 42** La place financière a continué en 2006 sur sa lancée de l'année précédente
- 57** Transport des déchets: Modification de la législation

## FEDERATIONS/UJEL

- 58** La portabilité des droits à pension complémentaire
- 60** Le GSPL fait un don de fin d'année
- 61** HORESCA-Homepage in neuem Gewand
- 62** LPRA – Une garantie de qualité et de professionnalisme dans le secteur du recrutement

## INFO ENTREPRISES

- 64** En bref
- 64** Delhaize fête son 20<sup>e</sup> anniversaire au Luxembourg
- 65** Installation des premières poutrelles luxembourgeoises sur le chantier du nouveau Freedom Tower à New York



## LEGISLATION/AVIS

- 44** Chronique juridique: La réforme du congé parental: ce qui change pour les employeurs
- 66** Formation et embauche de cinq nouveaux agents de production
- 67** Media65 lance la première archive-vidéo en ligne au Luxembourg
- 67** AT Osborne fête ses 15 ans de présence au Luxembourg
- 68** Fête de fin d'année dans le groupe Stoll

## BOURSE

70

**Editeur:**  
Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg  
7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-1  
Fax: 43 83 26  
E-mail: merkur@cc.lu  
homepage: <http://www.cc.lu>

**Paraît 10 fois par an**  
Tirage: 30.000 exemplaires  
Reproduction autorisée  
avec mention de la source.  
Copie à l'éditeur  
**Rédaction:**  
Patrick Ernzer,  
rédacteur en chef  
Marie-Hélène Trouillez

**Mise en page et impression:**  
Imprimerie Centrale S.A.  
**Conception graphique:**  
rose de claire, design.  
**Couverture:**  
lola  
**Crédit photographique:**  
MEV Verlag,  
Chambre de Commerce, SIP

**Publicité:**  
Imprimerie Centrale  
Service Régie, Bureaux:  
15, rue du Commerce  
L-1351 Luxembourg  
Tél.: (+352) 40 36 10-1  
Fax: (+352) 40 36 10-228  
E-mail: regie@ic.lu  
[www.ic.lu](http://www.ic.lu)

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



---

Programme-Cadre européen de Recherche et Développement

---

# 7<sup>e</sup> PCRD: Plus de 50 milliards EUR pour renforcer la compétitivité européenne

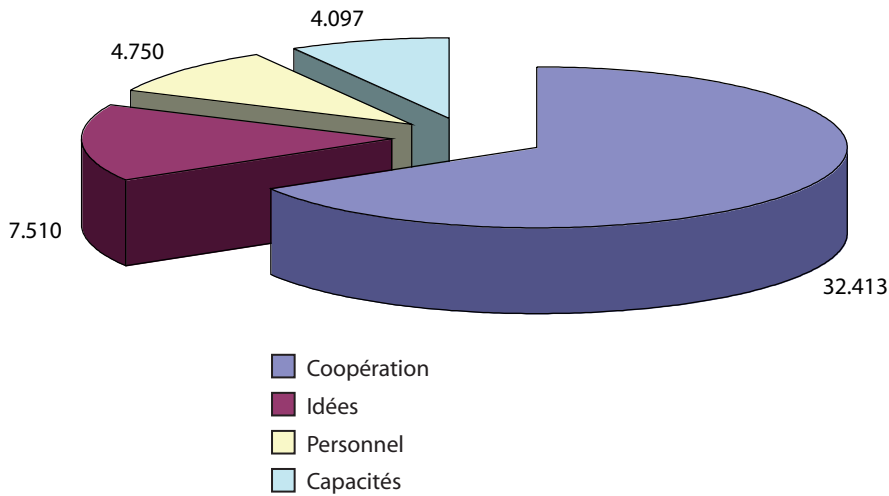
**Le 7<sup>e</sup> Programme-Cadre européen de Recherche et Développement** consacrera de 2007 à 2013 plus de 50,5 milliards EUR à la recherche et au développement technologique (RDT). Depuis le 22 décembre 2006, 42 appels à propositions ont été publiés et inaugurent ainsi le lancement de ce nouveau Programme-Cadre dont l'un des grands objectifs sera d'accroître et de stimuler l'innovation, la productivité mais surtout la compétitivité de l'industrie européenne.



**L**a politique de RDT de l'Union européenne est basée depuis 1984 sur des Programmes-Cadres pluriannuels de Recherche et Développement (PCRD) mis en œuvre par la Commission européenne. Ces programmes-cadres constituent le principal instrument communautaire pour le financement de la recherche.

Fort de l'expérience de ses prédécesseurs, ce nouveau PCRD, restructuré et simplifié, s'attache, entre autres, à améliorer la valorisation de l'investissement en recherche par l'exploitation des résultats. Doté d'un budget de 50,5 milliards EUR pour une période de 7 ans, le 7<sup>e</sup> PCRD financera des projets et des équipes de recherche à travers la majorité des domaines scientifiques.

**Graphique 1: Répartition budgétaire du 7<sup>e</sup> PCRD par programme spécifique**



Source: STATEC



Coopération, Idées, Personnel, Capacités, les 4 programmes spécifiques qui composent le 7<sup>e</sup> PCRD, répondent chacun à un objectif différent de la politique européenne de recherche:

- les activités de **recherche collaborative** entre industriels, monde universitaire et centres de recherche sont soutenues par le programme Coopération;
- le programme **Idées** soutient la **recherche exploratoire** menée par des équipes individuelles;
- les activités internationales de **formation et mobilité** des chercheurs sont gérées par le programme **Personnel**;
- le **renforcement des capacités de recherche et d'innovation** ainsi que les **actions de soutien à la coopération internationale** sont développés à travers le programme **Capacités**.

Le 7<sup>e</sup> PCRD, outil majeur de la **stratégie de Lisbonne**, vise à répondre aux besoins de l'Europe en matière d'**emploi** et de **compétitivité** et de lui assurer une place de 1<sup>er</sup> rang dans le domaine de la recherche.

**■ Quelles activités sont financées par le 7<sup>e</sup> PCRD?**

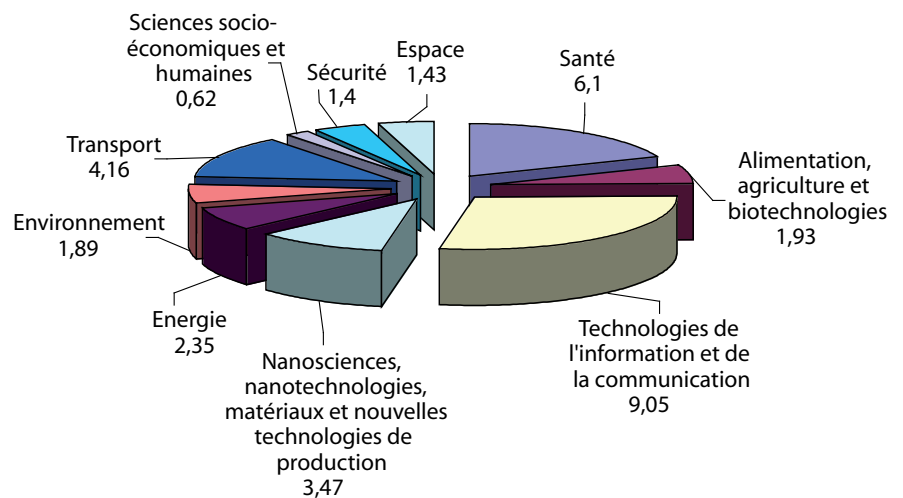
**Coopération: soutien aux projets de RDT transnationaux (recherche collaborative)**

Le programme spécifique Coopération vise à développer la mise en place

de **projets RDT transnationaux** entre les différents acteurs européens de l'industrie et de la recherche.

Il soutient tous les types d'activités de recherche pouvant être menées conjointement par des **universités**, des **entreprises**, des **PME** et des **centres de recherche** dans des secteurs clés de la technologie, préalablement définis (démarche top-down).

**Graphique 2: Budget coopération**



Source: STATEC

Doté d'environ **60 % du budget total** alloué au 7<sup>e</sup> PCRD, le programme Coopération soutient le développement de la technologie en Europe.

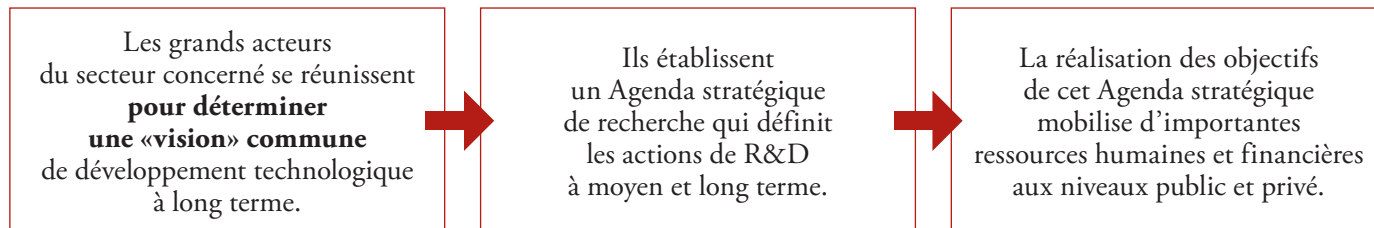
Des **programmes de travail** ont été adoptés pour chaque thématique et regroupent les sujets de recherche qui seront financés par la Communauté européenne.

Pour la définition de ces programmes de travail, la Commission européenne s'inspire largement des **Agendas stratégiques de recherche** élaborés par les **Plateformes technologiques européennes**. Les priorités des inves-

tissements en recherche de la Communauté européenne répondent ainsi aux besoins de l'industrie.

Ces Plateformes technologiques sont des **partenariats public-privés**, industrie en tête, qui se réunissent afin

d'**élaborer des stratégies** pour des secteurs où la croissance, la compétitivité et le développement durable de l'Europe dépendent de progrès technologiques majeurs. Une trentaine de Plateformes existent à ce jour.



Les Plateformes technologiques offrent divers avantages aux entreprises désireuses de:

- trouver des partenaires potentiels;
- être au fait de l'évolution de la technologie;
- être en contact avec les acteurs de leur secteur d'activité.

Pour de plus amples informations sur ces plateformes, contactez Luxinnovation et consultez:

<http://cordis.europa.eu/technology-platforms>.



#### **Idées: Technologies futures et émergentes**

Le programme Idées apporte un soutien à des chercheurs menant des projets de recherche exploratoire, c'est-à-



dire «à la frontière de la connaissance». Ces **activités de recherche sont menées à l'initiative d'équipes individuelles qui réalisent des projets** dans tous les champs de la recherche.

Réelle nouveauté du 7<sup>e</sup> PCRD, le programme Idées est mis en œuvre par le **Conseil européen de la recherche**. Celui-ci soutient de jeunes chercheurs qui souhaitent établir ou renforcer leur propre équipe de recherche. En 2007, le Conseil européen de la recherche présentera également une politique de soutien aux chercheurs seniors.



#### **Personnel: formation et mobilité des chercheurs**

Le programme spécifique Personnel, mis en œuvre par les actions Marie Curie, a pour objectif d'accroître les **ressources humaines** consacrées à la recherche et à l'innovation en Europe, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Par ailleurs il favorise les échanges intersectoriels.

Ce programme ambitionne notamment de renforcer au niveau européen:

- l'organisation et la qualité de la formation des chercheurs;
- le développement de la carrière des chercheurs;
- les partenariats entre les entreprises et les universités;
- la mobilité intersectorielle et géographique.

### **• Partenariats publics-privés : rapprocher les entreprises et les universités**

La création de passerelles entre les organismes de recherche publics et les entreprises privées est une priorité du 7<sup>e</sup> PCRD. Ces partenariats sont mis en œuvre au moyen de programmes de coopération entre des entités issues des 2 secteurs.

Le soutien communautaire peut prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

- financement du détachement de personnel d'un secteur à l'autre au sein du partenariat;
- accueil temporaire dans les 2 secteurs de chercheurs expérimentés recrutés à l'extérieur du partenariat;
- organisation de conférences et de séminaires;
- contribution à l'achat par les PME de petits équipements utiles à leur participation au partenariat.





### Capacités: stimuler le potentiel de recherche en Europe

Ce programme spécifique vise à renforcer les capacités de recherche et d'innovation en Europe et à soutenir la coopération internationale.

7 axes majeurs ont été identifiés pour développer les moyens de recherche en Europe:

1. **Infrastructures de recherche:** créer et optimiser les infrastructures de recherche en Europe. Le but est d'offrir aux entreprises un meilleur accès aux infrastructures à la pointe de la technologie au niveau international;
2. **Recherche au profit des PME:** externaliser les travaux de recherche des PME en les confiant à des centres de R&D;
3. **Régions de la connaissance:** favoriser le développement de groupements régionaux axés sur la recherche;
4. Libérer le **potentiel de recherche** dans les régions de convergence et ultrapériphériques de l'UE;
5. Assurer l'intégration harmonieuse des **sciences dans la société**;
6. Coordonner les **politiques nationales** de recherche;
7. **Coopération internationale.**

### ■ Qui peut participer au 7<sup>e</sup> PCRD?

Le 7<sup>e</sup> PCRD est ouvert à la participation de toute entité juridique, personne



physique, entreprise, PME, université, centres de recherche, établie dans un des 27 Etats membres de l'Union européenne sous réserve de remplir les conditions minimales de participation.

Ces conditions peuvent varier selon les programmes spécifiques et les activités concernées:

- **Coopération:** obligation pour les participants de former un consortium d'au moins 3 partenaires européens, mais dont le nombre moyen varie en fonction de la taille du projet;
- **Idées et Personnel:** la participation d'une seule entité juridique suffit dans la majorité des cas;
- **Capacités:** les conditions de participation varient selon les activités.

La participation au 7<sup>e</sup> PCRD est également ouverte aux pays candidats et aux pays associés à l'UE, ainsi qu'aux Etats tiers, sous certaines conditions.

### Formation et composition d'un consortium

Les consortia qui se forment dans l'optique de répondre à un appel à pro-

positions du 7<sup>e</sup> PCRD sont composés de membres des secteurs public et privé et sont dirigés par un coordonnateur. Le coordonnateur est généralement représenté par une entité expérimentée dans la conduite de projets européens.

Les participants au 7<sup>e</sup> PCRD doivent dès à présent se positionner en tant qu'initiateurs de projets ou avec une stratégie d'intégration à un projet.

### ■ Participation au 7<sup>e</sup> PCRD: quels bénéfices pour les entreprises?

#### Obtenir un cofinancement

Les participants sélectionnés par la Commission européenne obtiennent un cofinancement des activités de RDT, cofinancement pouvant atteindre 75 % pour les PME et les organismes publics.

#### Partenariats, internationalisation et publicité

Une participation à des programmes de recherche communautaire permet de se positionner, avec les membres du consortium, à la pointe de l'innovation sur le plan européen. En effet, la recherche collaborative facilite l'accès à de nouvelles technologies et à des équipements de pointe.

D'autre part, la recherche collaborative permet un partage du risque pris lors du lancement d'un projet de mise au point d'un nouveau produit ou d'une nouvelle technologie.

Le développement et les partenariats technologiques sont souvent à l'origine de nouveaux marchés et de partenariats commerciaux. D'ailleurs, les produits créés dans le cadre de projets communautaires ainsi que les partenaires impli-

| ACTIVITES  | CONTRIBUTION MAXIMALE DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE |
|--|---|
| Recherche et Développement Technologique:  |   |
| • grandes entreprises  | 50 %  |
| • organismes publics, établissements d'enseignement supérieur/secondaire, organisations de recherche et PME          | 75 %  |
| Démonstration  | 50 %  |
| Actions de coordination et de soutien, actions de soutien à la formation et à l'évolution de carrière des chercheurs | 100 %   |
| Management de projet   | 100 %   |

qués dans leur développement, bénéficient d'une reconnaissance et d'une visibilité à l'échelle internationale.

Participer au 7<sup>e</sup> PCRD peut ainsi être une source de croissance pour les entreprises.

### ■ Comment participer au 7<sup>e</sup> PCRD?

#### Répondre à un appel à propositions

La Commission européenne publie 1 à 2 fois par an des appels à propositions pour chaque activité et thématique financées par le 7<sup>e</sup> PCRD. Il est

**obligatoire de répondre à un appel à propositions pour solliciter une subvention.**

Suivant les acteurs et les programmes concernés, 2 approches sont mises en œuvre par la Commission:

- l'approche «Top down»: les sujets de recherche sont imposés et le projet présenté par les participants doit correspondre aux objectifs de la Commission pour être sélectionné;
- l'approche «Bottom up»: les sujets de recherche sont laissés à l'initiative des proposant.

Les premiers appels à propositions ont été publiés par la Commission européenne le 22 décembre 2006. 42 appels à propositions pour un budget de plus de 4 milliards EUR sont ouverts aux industriels et chercheurs européens jusqu'à fin avril, mai ou juin selon les thématiques.

Pour obtenir le texte des appels à propositions ainsi que les documents essentiels pour participer au 7<sup>e</sup> PCRD, les entreprises peuvent consulter le site Cordis:

<http://cordis.europa.eu/fp7/dc> ou contacter Luxinnovation. ■

## • Soutien pour participer à un projet européen

### Les Points de contact nationaux : services d'accompagnement à disposition des participants

Des Points de contact nationaux (NCP) ont été nommés dans chaque pays participant au 7<sup>e</sup> PCRD. Ces NCP forment des réseaux à l'échelle européenne qui leur permettent de mettre en relation de futurs partenaires d'un consortium. Au Luxembourg, **Luxinnovation**, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, a été nommée par le Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, **Point de contact national pour toutes les thématiques du 7<sup>e</sup> PCRD au Luxembourg**. Ses conseillers vous orientent vers les programmes et mesures spécifiques correspondant à vos besoins. Ils vous accompagnent durant toutes les étapes de l'élaboration de votre proposition, de l'idée à la soumission du projet.

**Personne de contact:** M. Jean-Michel LUDWIG – Email: [jean.michel.ludwig@luxinnovation.lu](mailto:jean.michel.ludwig@luxinnovation.lu)

### Mesure financière pour aider les entreprises à préparer leur projet de RDI

Afin de permettre aux acteurs privés luxembourgeois de profiter pleinement des opportunités offertes par le PCRD, le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur va mettre en place début 2007, une nouvelle aide financière pour les entreprises. Elle est destinée à couvrir les dépenses liées à la préparation et la soumission d'un projet européen (frais de personnel, de déplacement, de traduction...). Les organismes publics peuvent, quant à eux, bénéficier d'une aide financière octroyée par le Fonds National de la Recherche.

**Personne de contact:** Mme Delphine DUSSAIN – Email: [delphine.dussain@luxinnovation.lu](mailto:delphine.dussain@luxinnovation.lu)

### Mesures d'accompagnement pour encourager la participation des PME

La Commission européenne finance des mesures d'accompagnement qui visent à faciliter la participation des PME au Programme-cadre. Au Luxembourg, plusieurs mesures existent : les projets IDEALIST, SECURE FORCE ou encore DETECT IT. Ces initiatives permettent aux PME d'accéder plus facilement à des réseaux européens de recherche de partenaires.

Luxinnovation, Point de Contact officiel pour le 7<sup>e</sup> PCRD, est d'ailleurs le partenaire luxembourgeois des initiatives SECURE FORCE et IDEALIST et collabore avec le Technoport Schlassgoart, partenaire du projet DETECT IT.

**Personne de contact:** Mme Hélène MICHEL – Email: [helene.michel@luxinnovation.lu](mailto:helene.michel@luxinnovation.lu)

#### Liens:

**SECURE FORCE :** <http://www.secure-force.eu/>

**IDEALIST :** <http://www.ideal-ist.net/>

**DETECT IT:** <http://www.detect-it.org>

- **Les recommandations-clés de Luxinnovation pour soumettre une proposition gagnante**
- **Suivre les débats** menés par les acteurs européens de la R&D sur <http://www.innovation.public.lu> et <http://cordis.europa.eu>
- **S'investir dans les Plateformes technologiques européennes** pour être en contact avec les grands acteurs européens de la R&D
- **Exploiter ses contacts** (clients, fournisseurs, connaissances personnelles) et **les réseaux NCP** pour trouver des partenaires
- Trouver des **partenaires motivés et complémentaires**
- Acquérir une **connaissance approfondie des règles de management des projets communautaires** en participant aux formations et séminaires organisés par Luxinnovation
- Soumettre sa candidature pour **devenir expert-évaluateur** du 7<sup>e</sup> PCRD sur <https://cordis.europa.eu/emmp7>
- **Contactez les conseillers de Luxinnovation** pour tester l'éligibilité du projet avec des professionnels



Luxinnovation GIE

7, rue Alcide de Gasperi – L-1615 Luxembourg-Kirchberg

Tél.: +352 43 62 63-1 – URL: [www.luxinnovation.lu](http://www.luxinnovation.lu)

www.  
innovation.  
public.  
lu

Le Portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche

**Une source d'information spécialisée pour CHEFS et CREATEURS D'ENTREPRISE, CHERCHEURS et ETUDIANTS:**

- > le Guide des aides à l'innovation et à la R&D: financements, coopérations technologiques, bourses...
  - > les offres et les demandes de technologies du Marché des technologies
  - > le Répertoire des compétences technologiques d'établissements basés au Luxembourg
  - > des Appels à propositions et Appels d'offres du FNR, de la Commission européenne et de l'ESA
- et aussi: l'Agenda de l'innovation et la Une, les Success stories, les Publications... !

**Une mise à jour régulière des contenus français-anglais**

- > **ABONNEZ-VOUS A LA LETTRE DE DIFFUSION DU PORTAIL:**  
c'est un des nombreux **SERVICES INTERACTIFS** !



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

<http://www.innovation.public.lu>



# QUIZ MERKUR

## LE QUIZ DU MERKUR

Chaque mois, la Chambre de Commerce vous invite à tester vos connaissances sur les thèmes économiques les plus divers en participant au quiz mensuel du Merkur. Les lecteurs attentifs trouveront toutes les réponses aux questions dans l'édition courante du magazine. Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants ayant trouvé les bonnes réponses. Le prix à gagner est une formation gratuite à choisir dans l'offre de formation de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et un DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg.

1.

Depuis 1984 les programmes-cadres pluriannuels de recherche et de développement (PCRD) mis en œuvre par la Commission européenne sont les principaux instruments de la politique de recherche et de développement de l'Union européenne.

### Quels sont le budget et la durée du 7<sup>e</sup> PCRD ?

- Le 7<sup>e</sup> PCRD est doté de 50,5 milliards EUR pour la période de 2007 à 2010
- Le 7<sup>e</sup> PCRD est doté de 50,5 millions EUR pour la période de 2007 à 2010
- Le 7<sup>e</sup> PCRD est doté de 50,5 milliards EUR pour la période de 2007 à 2013

2.

La Roumanie et la Bulgarie ont rejoint l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

### Combien de pays membres compte l'Union européenne aujourd'hui ?

- 25
- 27
- 32

3.

Le Statec a récemment présenté les résultats d'une enquête sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises luxembourgeoises en 2006.

### Combien d'entreprises disposaient d'un site web début 2006 ?

- 85 % des entreprises
- 75 % des entreprises
- 65 % des entreprises

Pour participer au tirage au sort et gagner est une formation gratuite à choisir dans l'offre de formation de l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) et le DVD de la Chambre de Commerce comprenant un documentaire sur le Grand-Duché et un concert de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, il suffit de renvoyer ce questionnaire dûment rempli par fax au +352 43 83 26 (Rédaction Merkur).

Nom

Prénom

Adresse

Code postale

Localité

Téléphone

E-mail

# L'EIC vous ouvre les portes de l'Europe.

L'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI de la Chambre de Commerce a, depuis sa constitution en 1987, pour vocation principale d'informer, d'accompagner et d'aider les entreprises luxembourgeoises dans le cadre du processus d'intégration européenne et de les assister afin de mieux leur faire connaître les activités et les programmes européens élaborés en leur faveur. L'EIC s'adresse à toutes les entreprises, indépendamment de leur activité, de leur forme juridique ou de leur capital.

L'équipe de l'EIC est à votre service pour vous permettre un accès à l'Europe en toute facilité.

**Pour toutes vos questions, n'hésitez pas à nous contacter :**

Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI - Chambre de Commerce  
Tél.: +352 / 42 39 39 - 333 \_ Fax : +352 / 43 83 26 \_ E-mail: eic@cc.lu

[www.eicluxembourg.lu](http://www.eicluxembourg.lu)



Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240  
Fax: + 352 43 83 26  
international@cc.lu www.cc.lu

1<sup>ère</sup> manifestation 1, 2, 3, GO de l'édition 2006/2007

# Le plan d'affaires, votre passeport pour convaincre



M. Jeannot Krécké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur; M. Kik Schneider, Directeur Retail Banking de FORTIS Bank, M. Robert Dennewald, Président de Business Initiative a.s.b.l. 1, 2, 3, GO et M. Alexandre Codran, Administrateur-délégué de Business Initiative a.s.b.l. (de gauche à droite)

**C**ourage, persévérance, volonté. Voilà les 3 mots-clés les plus souvent entendus lors de la manifestation interrégionale qu'1, 2, 3, GO a organisé le 7 décembre 2006 avec le soutien de Fortis Banque Luxembourg, des Chambres de Commerce et d'industrie de la Grande-Région et Luxinnovation à la Banque FORTIS à Luxembourg devant un public attentif de près de 150 personnes.

Une table-ronde, animée par Camille Ney de RTL, a présenté des entrepreneurs partis de rien et maintenant à la tête d'une entreprise prospère. Les sujets suivants ont également été abordés: l'utilité d'un plan d'affaires pour un futur créateur d'entreprise et son importance pour un financier dans le processus de décision.

Dans son allocution d'ouverture, M. Jeannot Krecké, Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur du Grand-Duché de Luxembourg a souligné le dynamisme et la force de la Grande Région et s'est adressé aux jeunes créateurs présents en leur rappelant les moyens mis en œuvre par le Luxembourg pour aider les start-ups innovantes. Il s'est aussi félicité du caractère interrégional manifeste d'1, 2, 3, GO, tout à fait en phase avec sa volonté de développer «l'esprit Grande-Région» pour se positionner par rapport à la concurrence internationale.

## ■ Un concept générateur d'emplois

M. Robert Dennewald, Président de Business Initiative, a lui décrit le succès grandissant d'1, 2, 3, GO puisque, d'année en année, le nombre de projets déposés ne cessent de croître ainsi que la qualité de ces projets. En effet, le bilan chiffré est particulièrement révélateur du succès de ce concept:

844 emplois créés dans la Grande Région, par 159 sociétés, représentant un CA de 48 millions d'euros depuis sa création en 2001!

Ceci représente un taux de réussite très élevé puisque 75 % des sociétés créées franchissent la barre des 3 ans (contre 50 % selon les statistiques générales).

## ■ Témoignages de 3 entrepreneurs

Courage, persévérance et volonté, tels étaient également les propos des 3 entrepreneurs invités à témoigner de leur succès:

- Abbas Rafii, élu entrepreneur de l'année 2006 par Ernst & Young, société IRECO, spécialisée dans la production de pistaches
- Rolf Ranft, ancien lauréat d'1, 2, 3, GO, et Directeur Technique d'EPU-RAMAT sàrl, société d'assainissement des eaux

- Frédéric Van Holder, ancien participant au parcours 1, 2, 3, GO, et Directeur Commercial Benelux de Codasystem, société spécialisée dans le cryptage de photos *par GPS*.

Malgré leurs parcours très différents, ces 3 exemples de réussite ont en commun cet esprit entrepreneurial, cette ambition et cette vision qui font qu'on ne «lâche pas, même dans les moments de doute» (propos de M. Van Holder de Codasystem).

## ■ 1, 2, 3, GO lance les Primes de Lancement:

Pour cette nouvelle édition 2006-2007, 1, 2, 3, GO va apporter un soutien accru au développement des start-ups innovantes par le biais de «primes de lancement» d'un montant annuel de 70.000 € sous forme de cautionnement. L'objectif principal est de faciliter l'accès à des prêts et de constituer une première référence bancaire. Mi-décembre, un comité de parrains issus de la Grande Région se réunira pour analyser et défendre devant un comité de sélection de Business Initiative les premiers dossiers retenus. Les entreprises bénéficiaires seront alors accompagnées par un parrain pendant toute la durée de remboursement de leur prêt.

## ■ 1, 2, 3, GO: Un concept moteur d'innovations

L'objectif principal d'1, 2, 3, GO, basé sur une méthodologie développée par le cabinet de conseil McKinsey, consiste à transformer les idées innovantes en plans d'affaires gagnants par le biais de coaching gratuit offert aux porteurs de projets de création ou de diversification de PME.

Concrètement, dès l'acceptation de leur projet, les candidats sont accompagnés par un ou plusieurs des 280 coaches généralistes et/ou spécialistes du réseau 1, 2, 3, GO pendant une période de 9 mois, avec pour objectif de finaliser un plan d'affaires qui pourra être déposé le 15 juin 2007. Trois jurés indépendants du réseau évalueront les plans d'affaires, dont les meilleurs seront primés par des prix en cash de 1.000 € à 10.000 €. ■

# Connaissez-vous le travail contemporain?

.COM ED / MAN Europe

Pour nous c'est anticiper l'avenir et aider nos clients et collaborateurs intérimaires à faire les bons choix dans le monde changeant du travail.

What do you do?



Manpower®

## CALENDRIER 2007

## Février

9 Séminaire pays: Ukraine

## Mars

11-15 Stand collectif au salon Horecatel, Marche-en-Famenne, Belgique

13-16 Stand collectif au salon MIPIM à Cannes, France

15-21 Visite accompagnée avec matchmaking à la foire CeBit à Hanovre, Allemagne

20-23 Visite d'Etat de SAR le Grand-Duc avec mission multisectorielle et secteur financier en Belgique, Bruxelles, Anvers et Namur

21-23 Mission multisectorielle et secteur financier en Egypte, Le Caire

21-30 Visite accompagnée de la Cairo Fair 2007 au Caire, Egypte

22 Salon de coopération Salon à l'Envers à Thionville, France

27-29 Stand collectif au salon Eco-Industries/Proceed à Metz, France

## Avril

3-6 Stand collectif à la foire MosBuild à Moscou, Russie

16-18 Visite d'Etat de LLAARR le Roi et la Reine d'Espagne au Grand-Duché de Luxembourg

16-19 Mission multisectorielle et secteur financier au Taiwan et à Hong Kong

16-20 Visite accompagnée avec matchmaking à la foire Hannover Messe à Hanovre, Allemagne

22-28 Mission multisectorielle et secteur financier en Inde, New Delhi, Bangalore et Hyderabad

## MESSEN UND AUSSTELLUNGEN

## Im Februar 2007

1. – 4.2.2007

## BIJORHCA

Internationale Fachmesse für Modeschmuck, Silberwaren und Modeaccessoires Paris (FR)

Tel.: 0033 1 47 56 50 00

1. – 4.2.2007

## PRET-A-PORTER

Fachmesse für Damenoberbekleidung und Modeaccessoires Paris (FR)

Tel.: 0033 1 44 94 70 00

1. – 4.2.2007

## INTERDECORAÇÃO

Messe für Inneneinrichtung und Möbelzubehör Porto (PT)

Tel.: 00351 22 99 81 400

1. – 4.2.2007

## PREMIERE CLASSE

Messe für Modewaren Paris (FR)

Tel.: 0033 1 40 13 74 70

22 mars 2007

## Salon à l'Envers à Thionville

Le 22 mars prochain, se déroulera la 12<sup>e</sup> édition du salon à l'Envers à la salle Jean Burger à Thionville. Le salon constitue une plate-forme de rencontres «b2b» entre donneurs d'ordres et fournisseurs de la Grande Région. En 2006, le salon a réuni plus de 550 visiteurs représentant 305 entreprises de la Grande Région et 68 donneurs d'ordres qui ont présenté leurs sociétés et exprimé leurs besoins en termes d'achats.

Dans le cadre du Salon à l'Envers les entreprises de la Grande Région ont la possibilité de participer en tant qu'acheteur (donneur d'ordres) ou fournisseur (visiteur).

Une participation en tant que donneur d'ordres offrira les avantages suivants:

- Une participation gratuite avec un stand d'exposition de 3 x 3 m.
- Une publication des coordonnées et du profil de votre entreprise dans la

plaquette d'information du salon distribuée aux fournisseurs.

- Un enregistrement de votre société sur le site web officiel du salon.
- Une possibilité unique de rencontrer un grand nombre de fournisseurs en un seul jour.
- Une opportunité de trouver des fournisseurs de proximité.

Pour les visiteurs du salon cette plate-forme offre la possibilité de rencontrer en un seul jour les grands donneurs d'ordres de la Grande-Région pour un prix de participation de 50,00 EUR par personne.

Vous trouverez des informations détaillées sur le salon sur le site web suivant: [www.salonaleners.org](http://www.salonaleners.org). Pour de plus amples renseignements, le Département International – Affaires Européennes se tient à votre entière disposition, tél.: 42 39 39-360, e-mail: [europe@cc.lu](mailto:europe@cc.lu). ■

16-20 avril 2007

## Le «b2fair» a le vent en poupe

La performance de la formule «b2fair – Business to fairs» a été, une fois de plus, incontestable en 2006: 3.200 rendez-vous, 352 entreprises inscrites et 10 rendez-vous en moyenne par entreprise enregistrée (soit une augmentation de 190 % par rapport à 2005).

Les statistiques en hausse le prouvent: le concept «b2fair» est lancé sur la route de la réussite.

La collaboration de la Hannover Messe, référence incontournable pour le monde de la métallurgie, avec la bourse de coopération «b2fair- Business to fairs», a rencontré au cours des deux dernières années un succès réel



auprès des PME et PMI européennes actives dans le secteur industriel.

Cette réussite a incité les organisateurs de cette initiative à reconduire une fois de plus cette plate-forme d'affaires internationale du 16 au 20 avril 2007.





### ■ Le «b2fair»: un outil européen aux avantages multiples

Organisé à l'initiative du réseau des Euro Info Centres de la Commission européenne et soutenu par de nombreuses autres organisations professionnelles au niveau mondial, le «b2fair» a été conçu dans un seul objectif: aider les PME et PMI à s'ouvrir à l'international en profitant de structures déjà existantes et d'un accompagnement professionnel garanti.

Basé sur la combinaison judicieuse de foires internationales et d'échanges de coopération, combinaison par laquelle le concept «b2fair» se distingue, les entreprises participantes (exposants et visiteurs) choisissent au préalable les entreprises qu'elles désirent rencontrer.

Elles bénéficient ainsi d'un planning de rendez-vous avant le déroulement de l'événement, qu'elles peuvent établir à partir d'un catalogue en ligne regroupant les profils de toutes les entreprises participant au matchmaking.

Profitant d'une organisation «clé en main» et de rendez-vous individuels faits sur mesure, les participants verront s'ouvrir de nombreuses opportunités professionnelles devant eux.

La Hannover Messe rassemble annuellement plus de 200.000 visiteurs et 6.000 exposants qui parcourent les 13 salons spécialisés qui la composent (Interkama+, Factory Automation, Industrial Building Automation, Motion, Drive & Automation, Digital Factory, Subcontracting, Energy, Pipeline Technology, FM Solutions, ComVac, SurfaceTechnology plus Powder Coating Europe, MicroTechnology, Research & Technology). (Pour plus d'informations, veuillez consulter le site officiel [www.hannovermesse.de](http://www.hannovermesse.de))

2007 sera également l'année de la Turquie, invitée d'honneur de la Han-

nover Messe. Elle jouira d'une publicité certaine puisque forums et conférences informeront les visiteurs des richesses de ce pays.

De nombreux contacts entre les entreprises du «b2fair» et les entreprises turques sont attendus. Ces dernières témoigneront du savoir-faire turc dans le secteur de l'industrie.

Il ne faut pas oublier que le «b2fair» offre plus qu'une simple possibilité de rencontres. Il bénéficie également d'une forte médiatisation à travers toute l'Europe et au-delà.

Il donne aux participants l'occasion unique de faire valoir leurs produits, services, technologies et autre savoir-faire auprès de futurs partenaires à l'échelle internationale.

### ■ Le «b2fair» en Europe

Par sa renommée mondiale et par sa taille, la Hannover Messe est sans conteste l'ambassadrice du concept «b2fair».

Toutefois, le «b2fair» ne se limite pas à un événement unique. D'autres foires de renommée internationale comme HI-Fair au Danemark, MSV en République Tchèque et Elmia en Suède, accueillent le «b2fair» et ne peuvent que témoigner de la réussite de cette initiative originale.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez consulter le site [www.eicluxembourg.lu](http://www.eicluxembourg.lu) ou prendre contact avec l'équipe de l'Euro Info Centre Luxembourg par e-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu).

Personnes de contact:  
Mme Sabrina SAGRAMOLA  
Tél.: 42 39 39-334  
Mme Fabienne DUMORTIER  
Tél.: 42 39 39-376.

#### 1. - 6.2.2007

**SPIELWARENMESSE**  
Internationale Spielwarenmesse  
Nürnberg (DE)  
Tel.: 0049 911 99 81 30

#### 2. - 4.2.2007

**MIDEC**  
Internationale Schuhfachmesse  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 44 71 71 71

#### 2. - 5.2.2007

**LINGERIE**  
Internationale Fachmesse für Wäschemode  
Paris (FR)  
Tel.: 0033 1 47 56 32 32

#### 4. - 6.2.2007

**CPD - HMD**  
Internationale Fachmesse für Damen- und Herrenmode  
Düsseldorf (DE)  
Tel.: 0049 211 43 96 01

#### 4. - 7.2.2007

**ISPO WINTER**  
Internationale Fachmesse für Sportartikel und Sportmode  
München (DE)  
Tel.: 0049 89 94 92 07 20

#### 4. - 7.2.2007

**EUROPACADO**  
Fachmesse für Kristall, Porzellan, Keramik und Geschenkartikel  
Brüssel (BE)  
Tel.: 0032 2 47 48 447

#### 5. - 7.2.2007

**SALON DES VINS**  
Regionale Weinmesse  
Angers (FR)  
Tel.: 0033 2 41 93 40 40

#### 5. - 10.2.2007

**BOUWBEURS**  
Internationale Baummesse  
Utrecht (NL)  
Tel.: 0031 30 29 52 700

#### 6. - 8.2.2007

**COMPONEX/ELECTRONIC INDIA**  
Internationale Messe für Elektronik und Elektrotechnik  
New Delhi (IN)  
Tel.: 0049 89 94 92 07 20

#### 6. - 10.2.2007

**CEVISAMA**  
Fachmesse für Keramik-, Glas- und Bauindustrie  
Valencia (ES)  
Tel.: 0034 96 38 61 100

#### 7. - 11.2.2007

**FURNITURE FAIR**  
Internationale Messe für Möbel und Innenausstattung  
Stockholm (SE)  
Tel.: 0046 8 74 94 100

#### 8. - 10.2.2007

**FRUIT LOGISTICA**  
Internationale Messe für Früchte- und Gemüsemarketing  
Berlin (DE)  
Tel.: 0049 30 30 380

8. – 11.2.2007

**CIFF**

Internationale Modemesse  
Kopenhagen (DK)  
Tel.: 0045 32 52 88 11

8. – 11.2.2007

**SCANDINAVIAN SHOE & BAG FAIR**

Internationale Messe für Schuhe und Taschen  
Kopenhagen (DK)  
Tel.: 0045 32 52 88 11

8. – 12.2.2007

**SALON DES VACANCES**

Internationale Tourismusmesse  
Brüssel (BE)  
Tel.: 0032 2 47 48 447

9. – 13.2.2007

**AMBIENTE**

Internationale Fachmesse für  
Geschenk- und Haushaltsartikel  
Frankfurt a.M. (DE)  
Tel.: 0049 69 75 750

11. – 13.2.2007

**PURE**

Internationale Modemesse  
London (GB)  
Tel.: 0044 207 39 13 300

13. – 15.2.2007

**LOGIMAT**

Internationale Fachmesse für Distribution,  
Material- und Informationsfluss  
Stuttgart (DE)  
Tel.: 0049 89 32 39 12 53

13. – 18.2.2007

**VERT, BLEU, SOLEIL**

Tourismusmesse  
Lüttich (BE)  
Tel.: 0032 4 22 71 934

16. – 18.2.2007

**SIMM**

Internationale Modewoche  
Madrid (ES)  
Tel.: 0034 91 72 23 000

23. – 26.2.2007

**INHORGENTA**

Internationale Fachmesse für Uhren  
und Schmuck  
München (DE)  
Tel.: 0049 89 94 91 13 98

24. – 28.2.2007

**WIN**

Internationale Industriemesse  
Istanbul (TR)  
Tel.: 0090 212 33 46 900

27.2. – 3.3.2007

**PROJECT LEBANON –  
REBUILD LEBANON**

Internationale Messe für Bautechnik,  
Baumaterial und Umwelttechnik  
Beirut (LB)  
Tel.: 00961 1 48 55 55

27.2. – 3.3.2007

**DIDACTA**

Fachmesse für Aus- und Weiterbildung  
Köln (DE)  
Tel.: 0049 221 82 10

www.saarlorlux.biz

# Lancement du nouveau portail économique SaarLorLux.biz

Les chambres de commerce de la région Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat occidental vont lancer un nouveau portail internet. Vous cherchez un fournisseur en Lorraine? Ou un partenaire en Sarre? Souhaiteriez-vous établir une société au Luxembourg? Ce sont quelques-unes des questions auxquelles le nouveau portail économique trilingue SaarLorLux.biz répondra.

Internet est certainement un des meilleurs moyens lorsqu'il s'agit de franchir des barrières. Après d'amples préparations et grâce au soutien du programme INTERREG III A de la Commission européenne, le portail économique sera en ligne sous [www.saarlorlux.biz](http://www.saarlorlux.biz) dès la mi-février. Les initiateurs et les responsables du projet sont les chambres de commerce du Grand-Duché de Luxembourg, de la Moselle, de Trèves, de la Sarre et du Palatinat occidental.

## ■ Vektor et l'atlas commercial

Le portail économique facilitera la coopération transfrontalière en créant plus de transparence et en offrant à l'utilisateur un outil convivial. La base de données des entreprises «Vektor» et l'«atlas commercial SaarLorLux» représentent les noyaux du site. Vektor réunit des profils et des sites Web de plus de 7.000 entreprises industrielles et commerciales actives dans l'exportation. L'atlas comprend 2.600 commerces et représente un outil précieux pour mesurer et étudier le niveau de la concurrence dans la Grande Région.

Le portail devient particulièrement convivial par l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG): A côté d'une recherche classique par mot clé d'une branche ou d'un produit, une recherche par l'intermédiaire d'une carte dynamique, qui, lors de son agrandissement progressif offrira des représentations de plus en plus détaillées, fonc-



tionne également. Un exemple typique serait par exemple la recherche de magasins de vêtements dans un rayon de 50 km.

## ■ Réponses aux questions concernant la pratique commerciale et recherche de coopérations

Dans Pratiques d'Affaires vous trouverez des réponses aux neuf questions les plus importantes concernant l'établissement d'une société, le droit du travail, la fiscalité ou encore la sécurité sociale. Les interlocuteurs respectifs pour l'autorisation de commerce, le registre de commerce etc. complètent les informations pour faire du commerce avec la région SaarLorLux.

Des entreprises qui sont à la recherche de partenaires trouvent également des contacts dans le portail économique SaarLorLux.biz. Dans Coopérations sont repris les bourses d'entreprise nationales et internationales les plus importantes d'Allemagne, de France et du Luxembourg. Celles-ci fournissent une aide précieuse aux entreprises actives dans l'exportation qui recherchent des fournisseurs, des distributeurs ou d'autres partenaires de coopération.

De plus, le portail offre une panoplie d'informations relatives aux différents sites de l'espace SaarLorLux avec ses points forts économiques et ses centres de recherche.

## ■ Guide des Lieux de Conférences SaarLorLux

Un Guide des Lieux de Conférences SaarLorLux a été créé pour la première fois. Ce guide offre un panorama des lieux de salons, congrès et manifestations de la région SaarLorLux. Grâce à un masque de recherche ou via la carte de la Région, on peut trouver ici rapidement et simplement le lieu de la manifestation souhaité. Pour faciliter la planification, on trouvera dans l'aperçu une description, la localisation et des photos du site.

## ■ Agenda et revue de presse

Un agenda des manifestations à titre économique organisées dans l'es-

pace SaarLorLux ainsi qu'une revue de presse présentant l'actualité des entreprises enrichissent le portail.

Le portail contribue ainsi à la promotion de la région SaarLorLux et encourage l'intégration économique des différentes parties.

Les chambres de commerce partenaires négocient déjà avec leurs partenaires de la Wallonie et de la Meurthe et Moselle pour compléter la Grande Région SaarLorLux dans le portail.

**28.2. – 2.3.2007**

**TEXTILMODA**  
Internationale Textilmesse  
Madrid (ES)  
Tel.: 0034 91 72 23 000

Um kurzfristigen Änderungen der Ausstellungstermine Rechnung zu tragen, sollten Sie sich diese vom Veranstalter vor Ihrer Abfahrt bestätigen lassen.

Für weitere Auskünfte wenden Sie sich bitte an Frau Bettina MILEWSKI, Tel.: 42 39 39-372.

La Chambre de Commerce tient à la disposition des entreprises luxembourgeoises intéressées de la documentation sur les foires et salons pour consultation sur place.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Bettina MILEWSKI, tél.: 42 39 39-372.

Pour des informations supplémentaires,  
prière de contacter la Chambre de Commerce:

Madame Edith STEIN  
Tél.: 42 39 39-312 – E-mail: world@cc.lu.

# Need space ?



1. **Cap 2** Capellen - 4665 sq m of offices
2. **Bertholet** Central Business District  
1710 sq m of offices
3. **Boulevard de la Foire** Central Business District  
4400 sq m of offices
4. **Boulevard Royal** Central Business District  
3228 sq m of offices
5. **Elementae** Central Business District  
450 sq m of offices
6. **Alliance** Gasperich - 820 sq m of offices
7. **C1** Howald - 4974 sq m of offices
8. **Pixel** Kirchberg - 6550 sq m of offices - 860 sq m of retail
9. **Avenue du Bois** Limpertsberg - 1337 sq m of offices
10. **Cassiopeia** Station - 1100 sq m of offices
11. **Edison** Strassen - 7060 sq m of offices
12. **Newton** Strassen - 5820 sq m of offices
13. **Centre Orchimont** Howald  
2755 sq m of offices - 1803 sq m of retail
14. **Eucosider** Pétange - 30000 sq m of warehouse
15. **Warehouse & office** ZI Kehlen  
1250 sq m of warehouse - 210 sq m of offices
16. **Warehouse & office** ZIR Potaschberg  
2636 sq m of warehouse - 960 sq m of offices

For further information on these or other of our rental objects please feel free to contact us.

Luxembourg Office: 37, rue des Scillas L-2529 Howald Tel.: +352 26 48 48 1 Fax: +352 26 48 48 33 Mail: contact@dtz.com www.dtz.com/lu

Janvier 2007

# L'Allemagne assure la présidence du Conseil de l'Union européenne 2007



La chancelière allemande, Angela Merkel, et le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso

La présidence du Conseil de l'Union européenne est assurée par les États membres pour une période de six mois selon un système de rotation. Pendant ce semestre, la présidence s'exprime au nom de tous les États membres. Elle est «la voix et le visage» de l'Union européenne. L'ordre des présidences a été fixé par le Conseil européen pour la période de 2005 à 2020. L'Allemagne assurera pour la douzième fois, pendant le premier semestre 2007, la présidence du Conseil.

Le Portugal lui succédera le 1<sup>er</sup> juillet 2007, suivi de la Slovénie le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La présidence a pour tâche:

- d'organiser et de présider toutes les réunions du Conseil européen, du Conseil de l'UE ainsi que des comités et groupes de travail soutenant ses travaux,
- de représenter le Conseil au sein des autres organes et institutions de l'UE, telles que la Commission européenne et le Parlement européen,
- de représenter l'Union européenne au sein d'autres organisations internationales et auprès des pays tiers.

## ■ Un programme commun pour 18 mois

Pour la première fois, un programme commun pour 18 mois a été rédigé pour la période entre janvier 2007 et juin 2008 pour les trois présidences qui se suivent, à savoir l'Allemagne, le Portugal et la Slovénie.

Il s'agit du programme de travail officiel du Conseil pour cette période qui a été rédigé en étroite collaboration avec la Commission. Le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» a approuvé le programme commun pour 18 mois lors de sa session du 11 décembre 2006.

Ce programme commun devrait renforcer la continuité du travail du Conseil. Les thèmes centraux de ce «programme à trois» sont la poursuite du processus de réforme et constitutionnel de l'UE, la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi ainsi que l'achèvement de l'espace de liberté, sécurité et justice.

Les présidences attribuent à la stratégie de durabilité, renouvelée en 2006, une fonction déterminante dans la conception des différents domaines politiques. Il s'agit notamment d'intensifier la coopération dans le domaine de la capacité d'action commune dans les questions de politique étrangère de l'Union européenne.

Ceci concerne aussi bien la politique étrangère et de sécurité, les relations commerciales internationales que la coopération dans le domaine de l'économie et de la politique de développement dans le monde. ■

De plus amples informations sur la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne et son programme d'action sont disponibles sur [www.eu2007.de](http://www.eu2007.de).

# Adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie au 1<sup>er</sup> janvier 2007

**L**e 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Union européenne a accueilli deux nouveaux Etats membres et ainsi 30 millions de personnes avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. L'UE compte désormais vingt-sept membres et 487 millions d'habitants. L'arrivée de ces deux pays achève ainsi, au terme de sept années de préparation, le sixième élargissement dans l'histoire de l'Union qui aura consacré l'unification de l'Europe après la chute des régimes communistes et la fin de l'emprise soviétique sur l'Europe centrale et orientale. La Roumanie et la Bulgarie ont réalisé, tout au long de la période de préparation à l'adhésion, des efforts importants pour réformer leurs systèmes politique et économique et reprendre l'acquis communautaire.

## ■ Les étapes du processus d'adhésion

Après avoir présenté une demande d'adhésion à l'UE en 1995, la Bulgarie et la Roumanie ont entamé leurs négociations d'adhésion en février 2000. Le 25 avril 2005, la Bulgarie et la Roumanie ont signé le traité d'adhésion à l'UE lors d'une cérémonie solennelle à Luxembourg. Ce traité d'adhésion a depuis été ratifié par tous les Etats membres. Le 25 octobre 2005, la Commission européenne avait indiqué que la Bulgarie et la Roumanie remplissaient les critères politiques d'adhésion mais avait précisé que des efforts supplémentaires devaient être consentis et, le 26 septembre 2006, concluait, compte tenu des progrès substantiels réalisés, que ces deux pays étaient en mesure d'assumer les droits et les obligations inhérents à l'adhésion à l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Réunis en Conseil, les 16 et 17 octobre 2006, les ministres des Affaires étrangères ont entériné ce rapport de la Commission.

## ■ Un important processus de réformes

L'UE continue à veiller à l'amélioration des systèmes administratifs et



Vue sur Sofia, la capitale de la Bulgarie

judiciaires de ces deux pays. Malgré des réformes profondes qui se sont poursuivies jusqu'à l'adhésion, la Bulgarie et la Roumanie doivent poursuivre leurs efforts pour lutter contre la criminalité organisée et la corruption, adapter leurs systèmes judiciaires et garantir la sécurité alimentaire. L'UE observe également la poursuite des réformes économiques et structurelles à travers une aide financière multisectorielle.

## ■ Des investissements prometteurs

La Bulgarie et la Roumanie possèdent des économies de marché viables, qui devraient être en mesure de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'UE à brève échéance. Leurs taux de croissance sont prévus d'osciller autour des 5 à 7 % en 2007 ce qui devrait attirer les investisseurs. Le taux d'investissement en Bulgarie a été de 9,5 % en 2005-2006, et de 12,5 % en Roumanie en 2006. Le PIB moyen par habitant

est de EUR 7000 en Roumanie et EUR 6600 en Bulgarie, soit environ 30 % du PIB de l'UE à 15 et environ 60 % du PIB des 10 nouveaux Etats membres. Les prix à la consommation convergent vers ceux de l'UE. En 2005, le taux de croissance du PIB était de 5,5 % en Bulgarie et de 4,1 % en Roumanie, contre 1,5 % UE à 15.

## ■ Des échanges commerciaux en pleine expansion

Les échanges commerciaux se font majoritairement avec l'UE. Ces derniers sont dynamiques avec des exportations agricoles en progression. La hausse des importations traduit une demande intérieure soutenue. Les exportations de la Roumanie et de la Bulgarie vers l'UE en 2005 représentaient respectivement 67,1 % et 62,2 % de l'ensemble des exportations.

Quant aux importations en provenance de l'UE en 2005, elles équivalaient à respectivement 62 % et 57,9 %



La cérémonie de signature du traité d'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE a eu lieu fin avril 2005 sous présidence luxembourgeoise à l'Abbaye de Neumünster

de l'ensemble des importations pour la Roumanie et la Bulgarie. Les trois premiers clients sont l'Italie, l'Allemagne et la Turquie. Les trois premiers fournisseurs sont l'Italie, l'Allemagne et la Russie.

La Roumanie et la Bulgarie ont obtenu de très bonnes performances à l'exportation dans certains secteurs manufacturiers (transformation des métaux, textile, ameublement, matériel électrique, informatique). Le plus grand poids dans le volume des exportations de la Roumanie vers l'UE revient aux groupes de produits suivants: machines et dispositifs mécaniques, appareils et équipements électriques, appareils d'enregistrement ou reproduction du son et des images, textiles, produits métallurgiques, produits minéraux/brut, produits pétroliers, minerais, charbon, ciment, sel, moyens et matériaux de transport.

Quant à la Bulgarie, ses principales exportations vers l'UE concernent les secteurs suivants: produits agricoles, pétrole et produits miniers, fer et acier, produits chimiques, machinerie, équipements de transport, et textiles.<sup>1</sup>

### ■ Des opportunités d'affaires croissantes avec le Luxembourg

Des entreprises luxembourgeoises sont déjà présentes sur les marchés des deux nouveaux Etats membres. Leur atout majeur est le dynamisme et une main-d'œuvre qualifiée et aussi moins chère que dans d'autres nouveaux Etats-membres. Une quinzaine d'entreprises luxembourgeoises avaient participé à une mission commune avec l'Agence Wallonne pour l'Exportation (AWEX) en 2004 afin de découvrir ces marchés, diversifier ses activités et rechercher des moyens d'outsourcing. Les opportunités d'affaires ne manqueront pas d'attirer les investisseurs et les entreprises luxembourgeoises dans ces nouveaux marchés prometteurs.

Les chiffres de la balance commerciale de ces pays avec le Luxembourg sont révélateurs d'un certain dynamisme. Les exportations du Luxembourg vers la Bulgarie se sont élevées à EUR 3.464 millions en 2005, contre EUR 1.151 millions en 1995, avec une hausse notable en 2002 (EUR 8,519 millions), due aux secteurs de l'industrie

papier et des machines. Cette balance commerciale est nettement excédentaire en faveur du Luxembourg, puisque les importations du Luxembourg depuis la Bulgarie atteignaient EUR 190 millions en 1995 et EUR 968 millions en 2005. A noter que ces chiffres ne reprennent pas les services.

Pour ce qui est de la Roumanie, la progression est constante depuis 1995. En 2000, la valeur des exportations a atteint EUR 6 millions. En 2005, ce chiffre a atteint EUR 17,128 millions. Les principaux secteurs ont concerné les machines, les métaux, les équipements de transport, les produits chimiques, les matières plastiques, le caoutchouc et le ciment.

Sans compter la valeur des services, le Luxembourg est également en excédent commercial. En 1995, la valeur des importations se chiffrait à EUR 298 000 et en 2000 à EUR 1 million. En 2005, ce chiffre est passé à EUR 6,358 millions.

### ■ Capitales européennes de la culture 2007

La ville de Sibiu, située en plein cœur de la Transylvanie, partage avec le Luxembourg et la Grande Région le titre de capitales européennes de la Culture 2007, permettant ainsi à la Roumanie d'apporter une contribution culturelle à l'Europe au lendemain de son adhésion.

Sibiu est devenu Capitale culturelle européenne en vertu d'une relation spéciale avec la ville de Luxembourg: l'émigration de plusieurs familles luxembourgeoises vers la Transylvanie dans le courant du 13<sup>e</sup> siècle aurait fait naître ce patrimoine commun entre Europe occidentale et Europe orientale. ([www.luxembourg2007.org](http://www.luxembourg2007.org))

### ■ Agenda

Les entreprises de la Grande Région seront à l'honneur lors de l'International Technical Fair de Plovdiv (Bulgarie) du 24 au 29 septembre 2007. Secteurs: ingénierie mécanique, électronique et électrique, automobiles, transport, IT, etc. [www.fair.bg/en/events/itf07.htm](http://www.fair.bg/en/events/itf07.htm).

<sup>1</sup> [Sources : Rapport sur le commerce international, Institut National des Statistiques de Roumanie (<http://www.inss.ro/Anuar%202005/CHAPTERS/cp18.pdf>) / Institut national des statistiques de Bulgarie ; DG Commerce – Commission européenne]

## • BULGARIE



### Données géographiques:

|                 |                           |
|-----------------|---------------------------|
| Nom officiel:   | République de Bulgarie    |
| Superficie:     | 110.994 km <sup>2</sup>   |
| Population:     | 8,1 millions d'habitants  |
| Capitale:       | Sofia                     |
| Monnaie:        | lev (1 EUR = 1,95583 BGN) |
| Chef de l'Etat: | Gueorgui Parvanov         |

### Données économiques:

|   |                    |
|---|--------------------|
| PIB (2005):                               | EUR 21,4 milliards |
| PIB par habitant (2005):                  | EUR 2.771          |
| Taux de croissance (2005):                | 5,5 %              |
| Taux de chômage (2005):                   | 10,1 %             |
| Taux d'inflation (2005):                  | 6,5 %              |
| Solde budgétaire (2005):                  | 2 %                |
| Balance commerciale (2005):               | EUR -1,7 milliards |
| Déficit de la balance commerciale (2005): | -20,4 % du PIB     |
| Déficit public (2004):                    | 0,7 %              |
| Dette extérieure (2005):                  | 70,5 % du PIB      |
| Investissements directs étrangers (2006): | EUR 3,2 milliards  |

### Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB:

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Industrie (2005):   | 30,4 % |
| Services (2005):    | 60,3 % |
| Agriculture (2005): | 9,3 %  |

## • ROUMANIE



### Données géographiques:

|                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| Nom officiel:   | Roumanie                 |
| Superficie:     | 237.500 km <sup>2</sup>  |
| Population:     | 21.700.000               |
| Capitale:       | Bucarest                 |
| Monnaie:        | leu (1 EUR = 3,6503 RON) |
| Chef de l'Etat: | Traian Basescu           |

### Données économiques:

|   |                     |
|---|---------------------|
| PIB (2005):                               | EUR 78 milliards    |
| PIB par habitant (2005):                  | EUR 3.590           |
| Taux de croissance (2006):                | 7,8 %               |
| Taux de chômage (2006):                   | 5,1 %               |
| Taux d'inflation (2006):                  | 6,21%               |
| Solde budgétaire (2005):                  | - 0,8 %             |
| Dette extérieure (2002):                  | 33 % du PIB         |
| Déficit public (2002):                    | - 2,2 % du PIB      |
| Balance commerciale (2005):               | EUR -7,8 milliards  |
| Investissements directs étrangers (2005): | EUR 5,197 milliards |

### Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB:

|                     |        |
|---------------------|--------|
| Industrie (2004):   | 31,8 % |
| Services (2004):    | 48,8 % |
| Agriculture (2004): | 14,7 % |

## PARTENAIRES SOCIAUX SA LE SPECIALISTE DU SALAIRE AU GRAND-DUCHE PLUS DE 290 CLIENTS

SOLUTION INFORMATIQUE POUR LE  
CALCUL DES SALAIRES ET LA GESTION  
DU PERSONNEL, FONCTIONNANT  
ENTIEREMENT SOUS WINDOWS

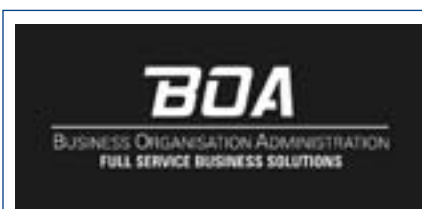
PRESENTATION GRATUITE, A DOMICILE

UNE SOLUTION D'AVENIR  
POUR LES PME ET FIDUCIAIRES

Tél.: 26 44 78 51

Fax: 26 44 78 58

e-mail: [info@partenaires.lu](mailto:info@partenaires.lu)



Bureau comptable  
accepte encore des clients

Votre adresse commerciale  
à Luxembourg-ville  
Tarifs et loyers intéressants!

83, rue de Hollerich  
L-1741 LUXEMBOURG  
Tél. 400 815 - 20 ou - 33  
Fax 400 815 - 40  
[info@boa.lu](mailto:info@boa.lu) · [www.boa.lu](http://www.boa.lu)

Sources:

Commission européenne: DG élargissement,  
DG Commerce, DG Affaires Economiques et Financières  
Institut national des statistiques de Bulgarie  
([www.stat.bg](http://www.stat.bg))  
Institut national des statistiques de Roumanie  
([www.insse.ro](http://www.insse.ro))

## Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI

## Textes européens publiés du 24 novembre 2006 au 10 janvier 2007

L'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements euro-

peens. Vous trouverez ainsi dans chaque édition du Merkur une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous

retourner le bon de commande en cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique. ■

### Communications publiées du 24 novembre 2006 – 10 janvier 2007

|   |               |   |
|---|---------------|---|
| 1 | 2006/C289E/04 | Position commune du Conseil pour l'adoption d'un règlement sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II) |
| 2 | 2006/C295E/01 | Position commune du Conseil sur l'adoption d'une directive relative au permis de conduire (refonte)                           |
| 3 | 2006/C298/11  | Immunité d'amendes et réduction de leur montant dans les affaires portant sur des ententes                                    |

### Décisions publiées du 24 novembre 2006 – 10 janvier 2007

|   |             |   |
|---|-------------|---|
| 4 | 1720/2006   | Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie |
| 5 | 2006/889/CE | BCE: Approbation du volume de l'émission de pièces en 2007                                  |

### Directives publiées du 24 novembre 2006 – 10 janvier 2007

|   |                            |  |
|---|----------------------------|--|
| 6 | 2006/112/CE                | Système commun de taxe sur la valeur ajoutée   |
| 7 | 2006/116/CE<br>2006/115/CE | Durée de protection du droit d'auteur et droits voisins (version codifiée)                             |
| 8 | 2006/94/CE                 | Etablissement de règles communes pour certains transports de marchandises par route (version codifiée) |
| 9 | 2006/123/CE                | Les services dans le marché intérieur  |

### Règlements publiés du 24 novembre 2006 – 10 janvier 2007

|    |           |   |
|----|-----------|---|
| 10 | 1755/2006 | Importation de certains produits sidérurgiques originaires d'Ukraine  |
| 11 | 1737/2006 | Surveillance des forêts et interactions environnementales dans la Communauté  |
| 12 | 1794/2006 | Système commun de tarification des services de navigation aérienne  |
| 13 | 1781/2006 | Informations concernant le donneur d'ordre accompagnant les virements de fonds  |
| 14 | 1898/2006 | Protection des indications géographiques et appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires |
| 15 | 1896/2006 | Procédure européenne d'injonction de payer  |

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français     en allemand  
 en anglais     autre (à préciser) \_\_\_\_\_  
 1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10     11     12  
 13     14     15

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
 Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**  
 Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT  
 7, rue Alcide de Gasperi  
 Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
 Tél.: 42 39 39-333 • Fax: 43 83 26  
 E-mail: eic@cc.lu



9 février 2007

## Visite d'une délégation ukrainienne à la Chambre de Commerce

**L**e 9 février prochain, le Département International de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg aura l'honneur de recevoir une délégation officielle en provenance d'Ukraine.

Ainsi, en présence d'hommes d'affaires ukrainiens, et du Ministre de l'Economie et du Commerce Extérieur du Grand-Duché de Luxembourg Jeannot Krecké, un Forum Economique Luxembourg-Ukraine sera organisé, essentiellement dans le but d'approfondir la

connaissance de l'environnement économique actuel en Ukraine et de stimuler les relations commerciales entre les entreprises luxembourgeoises et ukrainiennes.

En effet, l'Ukraine, désormais aux portes de l'Union européenne (son territoire est contigu à celui de la Pologne, de la Slovaquie, de la Hongrie, et de la Roumanie), est le 2<sup>e</sup> plus grand pays d'Europe et offre des opportunités encore peu exploitées. Ayant des relations historiquement soutenues avec la Russie,

le pays se tourne désormais vers ses voisins occidentaux, et affiche une volonté marquée de se rapprocher de l'Union européenne.

Ce séminaire sera donc l'occasion, par le biais de présentations ayant trait à l'économie du pays ou encore de témoignages d'acteurs économiques et politiques ayant une certaine expérience des relations entre le Grand-Duché de Luxembourg et d'offrir aux entreprises les outils nécessaires au développement de relations entre les deux Nations. ■

Pour de plus amples renseignements, veuillez contactez  
le Département International, Affaires Européennes/Euro Info Centre PME/PMI  
Tél.: 42 39 39-333 • E-mail: [eic@cc.lu](mailto:eic@cc.lu)

21-23 March 2007

## Economic Mission to Egypt and visit to the Cairo International Trade Fair (CIF)

**T**he Luxembourg Chamber of Commerce will organize an economic mission to Egypt from March 21<sup>st</sup> to 23<sup>rd</sup> 2007.

The major destination in Egypt will be Cairo, where Luxembourg companies will have the opportunities to meet local counterparts.

Furthermore the Chamber of Commerce will organize a visit to the Cairo International Fair, a well known multi sector and multi national trade exhibition. ■



For further information feel free to contact the International Department  
Mrs Viviane HOOR, • [Viviane.hoor@cc.lu](mailto:Viviane.hoor@cc.lu)  
or visit the following website: [www.cairofair.com](http://www.cairofair.com)

# BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

**E**n raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

## ■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

## ■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

## ■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche
- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

## ■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités de faire face à de grandes entreprises et de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul.

Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen.

Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, la Chambre de Commerce, via son Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI, vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande-Région, ou situées dans l'un des 25 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau des Euro Info Centres est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant l'Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Euro Info Centre**  
**Luxembourg PME/PMI**  
Tél.: 42 39 39-333  
Fax: 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu ■

## OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société roumaine, spécialisée dans la production de jouets en bois et de fournitures en bois pour jardins d'enfants et garderies, recherche des grossistes, des distributeurs et des équipementiers de jardins d'enfants. Elle offre également ses capacités de production (EIC-20061214).
- 2 Joint-venture suédo-lituanienne, spécialisée dans la production d'éclairages pour maison (lampes murales, pour plafond, projecteurs, etc.) recherche des grossistes et des détaillants (EIC-20061215).
- 3 Société croate, ayant développé un nouveau produit (dentifrice en tablette) et savoir-faire, recherche des distributeurs, importateurs, joint-ventures, business angels, etc., pour distribuer son produit et pour investir dans la R&D. Son produit est idéal pour les voyageurs aériens, les touristes, les hôtels, les militaires, etc. (EIC-200713915).
- 4 Société suédoise, spécialisée dans la production de boîtes aux lettres, recherche un agent exclusif pour la vente de sa gamme unique de boîtes aux lettres avec façade interchangeable (EIC-200713939).

- 5 Association d'hôtels italiens et sardes souhaite entrer en contact avec des tours opérateurs et agences de voyages pour des coopérations commerciales et des projets commerciaux (EIC-200713946).
- 6 Société turque, spécialisée dans la production de bijoux et accessoires de vêtements, recherche des importateurs pour ses produits en Europe (EIC-200713948).
- 7 Société italienne, spécialisée dans la production d'articles pour la maison, jardin et camping (en particulier différents types de chaises), recherche des importateurs, intermédiaires commerciaux, des réseaux de distribution, etc. (EIC-200713953).
- 8 Société polonaise, spécialisée dans la distribution de pièces détachées pour camions, remorques, bus et fourgons, recherche des fournisseurs de pièces détachées (EIC-200613574).
- 9 Société grecque, spécialisée dans l'import-export de vins, spiritueux et bières, souhaite entrer en contact avec des sociétés souhaitant importer des liqueurs et autres produits traditionnels grecs (EIC-200613575).
- 10 Société allemande, spécialisée dans le développement de solutions vocales et d'applications téléphoniques («voice-vocal solutions and speech controlled telephony applications») recherche des distributeurs (EIC-200613593).
- 11 Société finlandaise, spécialisée dans l'importation et la vente de tubes et cartouches de toner fluorescentes, recherche des producteurs de tubes T5 et T8 fluorescents de qualité d'une durée de vie allant de 24000 à 50000 heures (EIC-200613602).

## BON DE COMMANDE • à remplir à la machine ou en lettres majuscules (Toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: \_\_\_\_\_

Numéro au RCS: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Fax: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

http:// \_\_\_\_\_

1     2     3     4     5     6  
 7     8     9     10     11

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

**Chambre de Commerce  
du Grand-Duché de Luxembourg**  
Département International – Affaires européennes  
**Euro Info Centre – Luxembourg PME/PMI**

Personne de contact: Mme Anne-Cécile SADOT

7, rue Alcide de Gasperi  
Luxembourg/Kirchberg • L-2981 Luxembourg  
Tél.: 42 39 39-373 • Fax: 43 83 26  
E-mail: eic@cc.lu

**concept**

INTERIOR DESIGN

**Office  
Full  
Service**

Planification  
et vente  
de meubles  
de bureau



**www.concept.lu**

Tel. 26 95 74 44

## IFCC Entreprises

# Lancement de 5 cycles de formation modulaires au 1<sup>er</sup> semestre 2007

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), lancera à partir du 26 février 2007 cinq cycles de formation modulaires, caractérisés par une approche pédagogique pragmatique et adaptée aux besoins des entreprises. Il s'agit en l'occurrence des formations suivantes:

- Leadership et techniques managériales
- Management des ressources humaines
- Mécanismes financiers de l'entreprise

- Législation environnementale au Luxembourg
- Gestion de projets d'innovation

Ces formations sont animées par les deux partenaires académiques de l'IFCC, en l'occurrence l'Institut Commercial de Nancy et HEC Ecole de Gestion de l'Université de Liège, respectivement des experts luxembourgeois.

Les programmes de formation, les méthodes et les supports pédagogiques, les séances de coaching collectif et individualisé ainsi que le dispositif de certifica-

tion permettent aux participants de mettre en œuvre les concepts enseignés dans le concret de leur activité professionnelle. Les formations sont constituées de quatre à sept modules de formation. Excepté pour la formation Leadership et techniques managériales, le candidat peut s'inscrire au(x) module(s) traitant de ses préoccupations professionnelles du moment, ou bien au cycle entier.

Pour de plus amples renseignements, prière de bien vouloir commander vos dépliants sur notre site internet [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu). ■

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg/Kirchberg

Tél.: (+352) 42 39 39-220 – Fax: (+352) 42 39 39-820 – E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu) – Site Internet: [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

8 février 2007

# Conférence «Die Führungskraft als Personalentwickler»

L'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC) vous invite à participer à la conférence «Die Führungskraft als Personalentwickler» qui se déroulera le jeudi 8 février 2007 de 18h30 à 20h30 au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce du Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg-Kirchberg.

Cette conférence interactive se tiendra en langue allemande et verra l'intervention du formateur et consultant Dr Bernhard Rosenberger.

Depuis 2002, Dr Bernhard Rosenberger est actif en qualité de consul-

tant indépendant dans le domaine de la gestion et du développement stratégique des ressources humaines. Son expérience découle de son activité de consultant auprès de la société McKinsey & Company, de sa fonction de directeur de cabinet auprès de l'éditeur allemand Hubert Burda Verlag, ainsi que de son poste de directeur du développement des ressources humaines de Hubert Burda Media.

Dans son approche méthodologique, Dr Bernhard Rosenberger défend le principe que c'est l'homme qui conditionne l'avenir de toute organisation. Il vous

présentera des instruments concrets («best practices») qui vous aideront à favoriser le développement de vos ressources humaines et vous les illustrera à l'aide d'exemples directement opérationnels.

## Programme:

18h00: Accueil des participants

18h30: Mot de bienvenue,  
M. Paul Emering,

Chargé de direction de l'IFCC

18h45: Conférence animée par  
Dr Bernhard Rosenberger

20h30: Networking Cocktail ■

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce

7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg/Kirchberg

Tél.: (+352) 42 39 39-220 – Fax: (+352) 42 39 39-820 – E-mail: [info@ifcc.lu](mailto:info@ifcc.lu) – Site Internet: [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu)

# L'IFCC, l'OLAP et la Chambre des Métiers présentent leur catalogue commun des cours et séminaires pour le 1<sup>er</sup> semestre 2007

L'année 2007 sera marquée par la poursuite et l'intensification du partenariat entre l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC), l'Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité (OLAP) et la Chambre des Métiers. Après deux années d'expérience commune, les chiffres à l'appui de 2006 montrent que ce partenariat porte ses fruits:

- plus que 1.900 inscriptions ont pu être enregistrées
- 83 % des séminaires programmés ont pu avoir lieu
- en moyenne 10 participants ont suivi les 165 séminaires déroulés.

Plus que jamais le chef d'entreprise et ses collaborateurs doivent s'adapter en permanence à un environnement qui bouge et qui devient de plus en plus concurrentiel et complexe. La globalisation des marchés exige des capacités d'anticipation, d'innovation et de flexibilité et oblige les entreprises à adapter de nouvelles formes d'organisation du travail et de management.

Face à ces défis, la formation continue joue un rôle prééminent car elle

n'est pas seulement un outil de la formation complémentaire ou d'ajustement des compétences et des savoirs à court terme, mais elle est également une composante de la stratégie économique et sociale.

Que ce soit dans le domaine des ressources humaines, des finances, du droit, de la fiscalité, du développement personnel et bien d'autres, le nouveau programme vous propose au total 107 séminaires pour le premier semestre 2007. Ces formations de courte durée, animées par des praticiens expérimentés, ont comme objectif de développer les connaissances et compétences professionnelles des employés, cadres et dirigeants d'entreprise. L'approche pédagogique choisie met en avant un fort degré d'interactivité avec le formateur.

Par la qualité et la diversité de son programme de formation, l'IFCC, l'OLAP et la Chambre des Métiers vous encouragent à utiliser leur offre de formation continue comme outil de développement de vos compétences professionnelles et celles de vos collaborateurs pour ainsi améliorer la compétitivité de votre entreprise. ■



La brochure peut être commandée sur le site [www.ifcc.lu](http://www.ifcc.lu), respectivement en renvoyant le coupon-réponse ci-joint par fax ou par voie de courrier à:

Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg/Kirchberg – Fax.: (+352) 42 39 39-820

**BON DE COMMANDE** • à remplir à la machine ou en lettres majuscules

Entreprise: \_\_\_\_\_

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal/localité: \_\_\_\_\_

E-mail: \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



## Bilan 2006

# Une année riche pour la Sacred Heart University



**Dr. Petra Garnjost, nouvelle Directrice de Sacred Heart University Luxembourg et Professeur de Management au John F. Welch College of Business**

**L**e moins que l'on puisse dire c'est que l'année 2006 fut riche pour Sacred Heart University Luxembourg. De nombreux événements ont eu lieu montrant une nouvelle fois le fort dynamisme du campus international basé à Luxembourg.

2006 fut la 15<sup>e</sup> année d'existence pour l'Université américaine à Luxembourg. C'est en effet en 1991 que Dr. Pete Fairbaugh, Professeur américain de Stratégie, créa le premier campus en dehors de celui des Etats-Unis. Ainsi, fort des ses contacts au Luxembourg et notamment avec ceux de la Chambre de Commerce, Sacred Heart University a décidé de lancer dès le début des années 90 son programme Master of Business Administration (MBA). Quinze années plus tard, les programmes se sont étoffés, les étudiants plus nombreux et l'Université toujours dans son lieu initial, à la Chambre de Commerce de Luxembourg.

Depuis 2006, le campus du Luxembourg porte un nouveau nom, à savoir celui de John F. Welch College of Business. En effet, il est commun aux Etats-Unis que les facultés, appelées «College», prennent le nom d'une personnalité représentant les valeurs de l'Université.

En contribuant non seulement et généreusement à des bourses pour les étudiants, John F. Welch – plus souvent appelé Jack Welch – s'implique aussi activement dans l'orientation de la Faculté. Elu en 1999, par le magazine Fortune «Manager du Siècle», Jack Welch apporte ainsi officiellement toute sa confiance à Sacred Heart University.

Comme il est d'usage aux Etats-Unis, de généreux donateurs remettent

aux meilleurs étudiants inscrits au sein de l'Université des bourses les récompensant pour leurs efforts déployés tout au long de leurs études.

Deux bourses ont ainsi été remises lors d'une cérémonie tenue au Cercle Munster regroupant plusieurs personnalités dont le donateur, le Président de l'Université, et bien entendu, les lauréats.

## ■ Dr. Petra Garnjost nommée nouvelle directrice

Après un processus de recrutement impliquant de nombreux candidats internationaux, Sacred Heart University a nommé Dr. Petra Garnjost au poste de Directrice du campus luxembourgeois. L'Université est ainsi très heureuse et fière de pouvoir accueillir Petra au sein d'une équipe déjà en place et ce, dès la mi-janvier 2007.

Auparavant, Petra Garnjost occupait les fonctions de Professeur d'Economie à l'Université d'Heidelberg (Allemagne). Elle était également à la tête du programme Master in Management de la même Université.

Petra Garnjost est diplômée en Economie et détient un Doctorat de l'Université de Trèves. En plus du poste de Direction, Petra Garnjost assurera également l'enseignement de plusieurs cours au sein des programmes MBA et Certificats Professionnels.

Pour tout renseignement concernant les formations et événements à venir, contactez Antoine RECH – Development and Relationship Manager – [recha@sacredheart.edu](mailto:recha@sacredheart.edu)  
Tél.: (+352) 22 76 13 31 ou visitez [www.shu.lu](http://www.shu.lu)

BUREAUX  
SANITAIRES  
REFECTOIRES  
SALLES DE CLASSES  
BOXES POUR CHEVAUX  
OCCASIONS, etc

besoin D'ESPACE ???

[www.contimpex.lu](http://www.contimpex.lu)

CONTIMPEX  
L-5368  
SCHUTTRANGE  
TEL: 35 69 48  
FAX: 35 80 09

# Protéger et dynamiser le patrimoine de votre entreprise

Le Centre de Veille Technologique (CVT), initiative commune du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et du CRP Henri Tudor, organise au cours de l'année 2007 un cycle de trois conférences professionnelles sur la thématique «Protéger et dynamiser le patrimoine de votre entreprise».

La première conférence est prévue le 6 février 2007 et porte sur la «Sécurité économique et la protection du patrimoine de l'entreprise». L'entreprise dispose, entre autres, de savoir-faire, de produits, de clients, de partenaires, de locaux, de personnel et d'informations qui, ensemble, constituent un patrimoine à protéger. Cette journée vise à donner au travers d'aspects concrets, une vue d'ensemble des actions de protection et les différentes méthodes à mettre en œuvre pour garantir une pérennisation des activités de l'entreprise.

Un panorama des risques et vulnérabilités de l'entreprise sera tout d'abord dressé puis les aspects suivants feront l'objet de présentations plus détaillées:

- les risques sur les marques et l'image de l'entreprise
- l'espionnage industriel
- la contrefaçon
- la cybercriminalité et les risques sur les systèmes d'information
- les risques sur les locaux et matériels de l'entreprise
- les fuites d'informations intentionnelles ou non.

Cette conférence s'adresse d'une part aux dirigeants de PME/PMI qui désirent entreprendre une réflexion sur la protection de leur patrimoine et, d'autre part, aux spécialistes d'un des domaines présentés désirant identifier les interactions potentielles avec leurs propres domaines d'activité. Une table ronde clôturera cette conférence.

Après avoir invité l'entreprise à développer des actions défensives pour préserver son patrimoine, la seconde conférence de ce cycle portera sur l'aspect offensif de l'intelligence économique et la maîtrise des informations stratégiques.

Cette conférence, organisée le 9 mai 2007, abordera ainsi, au travers de présentations concrètes, les différentes possibilités dont disposent les entreprises pour anticiper et décider par l'intelligence économique.

La dernière conférence de ce cycle approfondira les aspects techniques d'analyse et de traitement de l'information nécessaires à la veille et à l'intelligence économique. Une demi-journée y sera ainsi consacrée le 10 octobre 2007.

L'ensemble de ce cycle devra permettre aux entreprises d'identifier leurs besoins pour organiser leurs activités d'intelligence économique, les outils pouvant se révéler utiles ainsi que les domaines sensibles pour lesquels il est nécessaire de déployer une protection efficace de leur patrimoine. ■

Le programme complet ainsi que les modalités d'inscription sont disponibles sur <http://www.sitec.lu/conference>.

**Sich für einen  
Partner  
zu entscheiden  
bedeutet,  
auf dessen **Leistung**  
und **Fairness**  
vertrauen zu können.**



*Ihr kompetenter Partner  
für den  
schlüsselfertigen Objekt-  
und Industriebau.*

**Brüninghoff**  
Holzleimbau  
Zimmerei  
Beton- und Stahlbau  
Fertigbauteile  
Schlüsselfertiges Bauen  
Kompetenz  
im  
Hallenbau

Industriestraße 14  
46359 Heiden/Westfalen  
Postfach 11 63  
46355 Heiden/Westfalen  
Tel. +49 (0) 28 67/97 39-0  
Fax +49 (0) 28 67/97 39-900  
Internet: [www.brueninghoff.de](http://www.brueninghoff.de)  
E-Mail: [info@brueninghoff.de](mailto:info@brueninghoff.de)

A partir du 6 mars 2007

# Cycle de formations sur la gestion de projets d'innovation

**D**ans un monde marqué par une concurrence accrue et des cycles de vie des produits de plus en plus courts, la capacité des entreprises à innover devient un élément de différenciation majeur. Or, pour innover, l'entreprise a non seulement besoin de compétences technologiques poussées mais également de ressources humaines formées aux spécificités du processus d'innovation et maîtrisant la gestion de tels projets. Conscients de cette nécessité, l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation, proposent un cycle de formation novateur, composé de huit modules.

## ■ Objectifs

La formation vise à familiariser les participants avec les techniques de gestion de projets d'innovation afin de pouvoir :

- installer un véritable processus d'innovation dans l'entreprise pour en maximiser le potentiel;
- développer de manière efficace de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée;
- augmenter la rentabilité des projets d'innovation de l'entreprise;
- favoriser l'esprit d'initiative et d'autonomie du personnel.

## ■ Cibles

Le public visé comprend :

- des dirigeants de PME souhaitant faire évoluer leurs entreprises;
- des cadres techniques, administratifs ou financiers en charge de projets d'innovation;
- des créateurs d'entreprises;
- des chercheurs souhaitant valoriser les résultats de leurs recherches.

## ■ Inscription

Le droit d'inscription au cycle de formation entier s'élève à 950 EUR. Une inscription par module revient à 150 EUR. ■

## Programme

**06 mars 2007** Module 1:

### Prendre conscience de sa capacité d'innovation

- Définition de l'innovation
- Pourquoi innover?
- Comment innover?
- Comment stimuler la créativité?

**20 mars 2007** Module 2:

### S'organiser pour innover

- Innovation et création d'un avantage concurrentiel
- Audit d'innovation
- Comment passer de l'audit au plan d'action?

**17 avril 2007** Module 3:

### Innover en termes de process (innovation organisationnelle)

- Pourquoi se réorganiser?
- Outils et méthodes (p. ex. Change Management, Lean Management)

**08 mai 2007** Module 4:

### Développer de nouveaux produits ou services (1<sup>re</sup> Partie)

- Méthodes de résolution de problèmes complexes
- Importance des réseaux et des partenariats
- Connaissance de l'existant à travers les techniques de veille et de gestion des connaissances

**22 mai 2007** Module 5:

### Développer de nouveaux produits ou services (2<sup>e</sup> Partie)

- Techniques de conception de nouveaux produits ou services (p. ex. conception à coût objectif, études de marché, QFD, analyse de la valeur, AMDEC)

**05 juin 2007** Module 6:

### Protéger et valoriser ses innovations

- Fondements de la propriété intellectuelle
- Moyens de protection
- Valorisation
- Négociation de contrats de licence et de partenariats

**19 juin 2007** Module 7:

### Vendre ses innovations

- Spécificités du marketing de l'innovation
- Concepts du marketing de l'innovation
- Pratique du marketing de l'innovation

**03 juillet 2007** Module 8:

### Financer ses projets d'innovation

- Spécificités du financement de l'innovation
- Acteurs du financement de l'innovation
- Aides publiques nationales et européennes
- Table-ronde

Pour plus de renseignements sur ce cycle de formation ou sur l'innovation organisationnelle en général, veuillez contacter:

Mme Isabelle SCHLESSER • Tél.: +352 43 62 63-1 • Email: [isabelle.schlessler@luxinnovation.lu](mailto:isabelle.schlessler@luxinnovation.lu)

M. Ian CRESSWELL • Tél.: +352 43 62 63-1 • Email: [ian.cresswell@luxinnovation.lu](mailto:ian.cresswell@luxinnovation.lu)



# «La clé de la réussite, c'est le désir»

Al Pacino

Lancé au printemps 2000, le magazine paperJam s'est taillé une place à part dans l'univers économique et financier du Luxembourg et de la Grande Région.

La qualité des analyses, la finesse des portraits de ceux qui font et défont l'actualité de la Place, le regard éclairé des photographes et l'esthétique inégalée de la mise en page en font le premier mensuel économique du pays.

Riche de 200 pages, ce média bilingue français et anglais, diffusé à 20.000 exemplaires, démontre, au fil de ses 10 parutions annuelles, une indépendance incontestée.

Be ready for success.

paperJam 

## Innovation

# Remise officielle du Prix Eschois de l'Innovation 2006



La Bourgmestre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, Mme Lydia Mutsch, et les lauréats du Prix Eschois de l'Innovation 2006

Le 16 octobre dernier l'incubateur d'entreprises technologiques Technoport et la Ville d'Esch-sur-Alzette ont lancé pour la première fois le «Prix Eschois de l'Innovation – Edition du centenaire». Le lancement de ce prix s'inscrit dans le cadre du partenariat qui lie le Technoport et la Ville d'Esch-sur-Alzette depuis 2002, année à laquelle la commune a décidé de soutenir activement la création et le développement d'entreprises innovantes en devenant «Senior Partner» du Technoport.

Ce prix vise à récompenser des entreprises eschoises qui ont su montrer lors des deux dernières années un esprit particulièrement inventif dans le développement et la commercialisation d'un nouveau produit ou service technologiques.

Le jury, composé de Michel Brachmond (Chambre des Métiers et président du jury), Bruno Théret (Arcelor-Mittal), Mario Grotz (Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur) et de Tun Van Rijswijck (Broadcasting Centre Europe), a sélectionné trois lauréats parmi les douze candidatures qui ont été introduites.

Le 1<sup>er</sup> prix doté de 10.000 euros est attribué à l'entreprise Conostix pour son projet «Secure-PME».

Secure-PME vise à offrir aux PME, aux professions libérales et au citoyen un service efficace et abordable de gestion et de suivi permanent de la sécurité informatique. L'infrastructure permet la collection d'événements (logs) venant de systèmes disparates tels que des serveurs de fichiers, de mail, de firewalls, de routeurs et de serveurs applicatifs.

Ces informations techniques opérationnelles sont centralisées au centre de surveillance à Esch-sur-Alzette. Une équipe de spécialistes en sécurité informatique analyse ces données et est en mesure de réagir aux comportements suspects dans l'infrastructure du client avant qu'un problème ne survienne. Le centre de surveillance se charge également d'appliquer les mesures de protection proactives, notamment de mise à jour, en vue d'éviter tout problème technique. Ce projet a notamment été subventionné par les aides recherches et développement du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et du Ministère des Affaires étrangères. L'objectif de Conostix est de poursuivre ses efforts commerciaux en s'appuyant sur les premiers bons résultats réalisés lors des trois premiers mois de vente.

Le 2<sup>e</sup> prix doté de 6.000 euros est attribué à l'entreprise CodaSystem pour son projet «Codamobile».

CodaSystem a développé un logiciel fonctionnant sur PDA et téléphone portable permettant de capturer des images digitales et leur attribuer une force probante. Cette solution permet d'avoir la notion d'original dans le monde de la photo numérique.

Celle-ci ne peut plus être modifiée et est conservée dans des conditions de sécurité optimales. Pour assurer l'authenticité de l'information, CodaSystem maîtrise chaque maillon de la chaîne depuis la création du docu-

ment jusqu'à son archivage. L'objectif de CodaSystem sur les prochains mois est d'augmenter considérablement les efforts commerciaux au niveau du BENELUX.

Le 3<sup>e</sup> prix doté de 4.000 euros est attribué à l'entreprise Cybercultus pour son projet «Immersive TV».

Ce projet est né du désir de Cybercultus de développer des technologies immersives innovatrices répondant aux mutations de l'industrie télévisuelle et de celui de la RTBF de concevoir la télévision interactive de demain.

Au niveau technologique, le projet a eu le challenge de fournir un environ-

nement de représentation et d'immersion virtuelle de type «3D like» hautement interactif, qui puisse tourner sur des terminaux (Set-Top Boxes) avec des caractéristiques minimalistes.

Le système maîtrise tout aussi bien les aspects de gestion des réponses des téléspectateurs en synchronisation avec le contenu audio-visuel qui est reçu en temps réel, que la gestion du canal de retour et de la diffusion en temps réel des résultats consolidés à l'ensemble des téléspectateurs. L'objectif de Cybercultus est de commercialiser ce produit sur l'année 2007 auprès des chaînes télévisées proposant des «Quiz Show». ■

#### • A propos du Technoport:

Le Technoport est un incubateur d'entreprises technologiques, créé en 1998. Sa mission principale est de soutenir la création et le développement d'entreprises technologiques au Luxembourg et ce via ses trois programmes de support adaptés à la phase de développement de l'entreprise. Depuis sa création, 40 entreprises ont été acceptées par le Conseil d'Administration du CRP Henri Tudor dont 8 ont su se développer en des success stories (Blue Sky Software, LuxScan Technologies, Spiece, J-Way, magic moving pixel, Neovalens et Neonline). Les 24 entreprises qui font actuellement partie du Réseau d'Innovation Technoport (dont 16 hébergées au Technoport) emploient à l'heure actuelle plus de 190 personnes dont plus de 100 travaillent toujours à Esch. Ces entreprises ont généré en 2005 un chiffre d'affaires cumulé de plus de 19,5 millions euros.

### Restructuration

# Deux nouvelles unités scientifiques et technologiques au CRP Henri Tudor



Centre de Recherche Public

**HENRI TUDOR**

Lors de sa séance du 18 décembre dédiée à la revue annuelle du plan de développement du Centre et à la fixation des plans de travail et indicateurs d'objectifs 2007, le Conseil d'Administration du Centre a décidé la création de deux nouvelles unités scientifiques et technologiques.

La première est le résultat de la fusion des unités «Gestion de projets d'innovation» et «Management et organisation des services informatiques» du Centre d'Innovation par les Technologies de l'Information (CITI) en une seule unité intitulée «Engineering and Management of ICT Processes and Ser-

vices». Cette fusion s'explique principalement par la concentration des thématiques de travail des deux unités autour de la qualité et de la gouvernance des processus IT, ainsi que par le souhait de positionner le CITI dans la communauté scientifique émergente des «sciences des services».

Pour 2007, l'unité qui compte quelque 35 ingénieurs-chercheurs, aura pour objectif de fournir la masse critique de compétences nécessaires aux nouvelles approches qualité, sécurité et business des services basés sur l'IT dans le secteur financier, les administrations et les PME. Il s'agira également d'assurer une visibilité des résultats au travers d'une

participation active au niveau des organismes de standardisation nationaux (ANSIL) et internationaux (ISO).

La deuxième est l'unité scientifique et technologique «Valorisation des innovations TIC». La création de cette unité au sein du CITI est motivée par les besoins en nouveaux modèles économiques et juridiques associés aux TIC

et notamment les besoins croissants de valorisation économique des produits et services issus de la R&D et de l'Innovation IT et.

Les thématiques étudiées par l'unité sont:

- les modèles de valorisation liés à la gestion de la propriété intellectuelle et les relais en matière de

questions juridiques spécifiques aux TIC;

- la faisabilité économique et le marketing de l'innovation avec notamment l'identification des modèles de création de valeur, les nouveaux business modèles inter-organisationnels et l'outillage du «product management». ■

Les personnes de contact pour l'unité «Engineering and Management of ICT Processes and Services» sont Béatrix BARAFORT et Norbert VIDON au

Tél.: +352 42 59 91-1 • [beatrix.barafort@tudor.lu](mailto:beatrix.barafort@tudor.lu) • [norbert.vidon@tudor.lu](mailto:norbert.vidon@tudor.lu)

La personne de contact pour l'unité «Valorisation des innovations TIC» est Bruno CORNETTE • Tél.: +352 42 59 91-291 • [bruno.cornette@tudor.lu](mailto:bruno.cornette@tudor.lu)

### Projet pilote

# La ville d'Esch teste l'application Coda Mobile



En misant sur la technologie CodaSystem, la Ville d'Esch compte notamment suivre plus efficacement ses chantiers et retracer l'historique de leur évolution.

La ville d'Esch-sur-Alzette évalue jusque fin janvier 2007 l'application Coda Mobile développée par la société CodaSystem. En effet, pour une ville telle que Esch-sur-

Alzette, cette technologie représente un réel atout puisqu'elle va permettre d'augmenter la qualité des informations recueillies sur les chantiers et augmenter la productivité des intervenants.

La prise de photo probante offre ainsi aux responsables techniques de la ville la possibilité de constituer une banque de données photographiques permettant de suivre plus efficacement les chantiers et de pouvoir retracer l'historique de leur évolution. Par un simple click, le responsable de chantier est capable de certifier légalement la réalisation des travaux ou la mise en place des normes de sécurité pendant l'exécution du chantier. Ceci permettra d'assurer une plus grande sécurité juridique des employés communaux lors de travaux et de réalisations.

Un gain de productivité est également attendu de l'introduction de l'application Coda Mobile. En diffusant une information visuelle compréhensible par tous les intervenants, qu'ils soient externes ou internes aux services de la ville, il sera possible de réagir plus rapidement.

### ■ A propos de CodaSystem

CodaSystem a inventé la photographie numérique certifiée. Le logiciel Coda Mobile s'installe sur smartphones ou appareils photos et permet de recueillir une photographie, un son ou une vidéo. Les photos prises avec le

logiciel sont géolocalisées, horodatées, signées et cryptées.

Elles permettent de prouver QUI a pris la photo, QUAND il l'a prise et OU il l'a prise. Une photographie certifiée par CodaSystem a force probante en justice (audit et succès juridiques à l'ap-

pui). CodaSystem authentifie et sécurise les supports multimédias, de leur capture jusqu'à leur diffusion.

Une photographie numérique capturée avec Coda Mobile devient support d'informations: identification de l'auteur, géolocalisation GPS ou GSM et horoda-

tage. Brevetée depuis 2002, la photographie certifiée est un moyen fort de différenciation utilisée au quotidien par de nombreux professionnels. Coda Mobile est aujourd'hui la seule alternative à des moyens lourds et coûteux de constats légaux (huissiers ou experts). ■

Du 1<sup>er</sup> au 2 février 2007

## 6<sup>e</sup> édition des LinuxDays

**L**inux et les logiciels libres font désormais partie du paysage informatique. Dans certains domaines, ils se mesurent sans complexe aux logiciels propriétaires. Mais pour certains, ils ressemblent encore à une terre inconnue sur laquelle il n'est pas prudent de s'aventurer.

Pour donner une meilleure visibilité sur ce phénomène, le Centre de Recherche Public Henri Tudor et LILUX organisent les 1 et 2 février prochains la 6<sup>e</sup> édition des LinuxDays Luxembourg, avec le soutien du Fonds National de la

Recherche (FNR), de l'Université du Luxembourg et de la Fondation Res-tena.

Au menu de cette sixième édition:

- un tutoriel d'initiation destiné au grand public,
- des formations sur différents logiciels libres pour un public initié,
- des présentations sur les nouvelles technologies et méthodes dans le domaine des logiciels libres.

Des progiciels de type ERP libres à la sécurisation des serveurs de mail, les

formations sont diversifiées et reflètent les nombreux usages possibles des logiciels libres.

Les présentations, pour leur part, s'attelleront à expliquer ce qui fait le succès de ce type d'approche en matière de développement logiciels, mais aussi à démontrer que le système GNU/Linux est maintenant prêt et suffisamment mature pour être utilisé comme un outil professionnel destiné à accroître la productivité des utilisateurs.

Et Linux n'est pas en reste pour les applications de loisirs. ■

### Les LinuxDays 2007

se tiendront du 1<sup>er</sup> au 2 février 2007 (de 8h30 à 19h00)

au Centre de Recherche Public Henri Tudor

29, avenue John F. Kennedy à Luxembourg-Kirchberg.

Le programme détaillé des LinuxDays 2007, ainsi que le formulaire d'inscription, sont disponibles sur [www.linuxdays.lu](http://www.linuxdays.lu).

Les tarifs des tutoriels sont disponibles sur le site internet, les conférences quant à elles sont libres d'accès.

Les étudiants peuvent cependant participer gratuitement aux tutoriels.

P4086800PA

- Traduction toutes langues et tous domaines
- Mise à disposition d'interprètes de conférence
- Mise à disposition de matériel de conférence
- Mise à disposition de matériel audio-visuel
- Organisation de conférences
- Cours de langues en entreprise et aux particuliers



Tél.: 26 10 84 54  
Fax: 26 10 84 55  
52, rue de Koerich  
L-8437 Steinfort  
E-mail: [info@transat.lu](mailto:info@transat.lu)  
[www.transat.lu](http://www.transat.lu)

## STATEC

# Première estimation de la croissance du PIB pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2006: +5,4 % par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2005

Le STATEC publie aujourd'hui les premières estimations de la croissance du Produit intérieur brut (PIB) pour le troisième trimestre 2006, ainsi que les chiffres révisés pour les trimestres précédents. Qui plus est, les séries trimestrielles du PIB et des principaux agrégats sont publiées pour la première fois *corrigées des variations saisonnières (cvs)*.<sup>1</sup>

Ainsi, la croissance du PIB en volume, corrigée des variations saisonnières, a été de 1 % au troisième tri-

mestre, par rapport au trimestre précédent. Par rapport au troisième trimestre 2005, la croissance se monte à 5,4 % (tableau 1).

Les estimations pour les premier et deuxième trimestres du PIB sont révisées à la hausse, +7,1 % au lieu de +6,6 % pour le premier trimestre et +6,2 % au lieu de +5,4 % pour le deuxième. Ainsi, sur les trois premiers trimestres, le PIB en volume augmente de 6,2 % par rapport à la même période de l'année précédente.

## ■ Le PIB selon l'approche «dépenses»

Au troisième trimestre 2006, la consommation finale des ménages a diminué de 0,5 % et celle des administrations publiques de 0,3 %.

La formation brute de capital fixe a chuté de 10,2 % par rapport au trimestre précédent. Les exportations ont augmenté de 2,5 % et les importations de 0,5 %.

## ■ Le PIB sous l'optique «production»

Les activités financières et les services aux entreprises, qui représentent actuellement plus de 30 % de la valeur ajoutée, augmentent au troisième trimestre 2006 de 1,2 % par rapport au deuxième trimestre 2006. D'autres branches sont également en progression: l'agriculture de 1,4 %, l'industrie y compris énergie de 0,6 %, la construction de 0,7 % et le commerce, transports et communications de 0,2 %.

Pour les «autres activités de services», on note un léger recul de l'activité (-0,1 %), qui est à voir en relation avec la baisse de la consommation des administrations publiques. ■

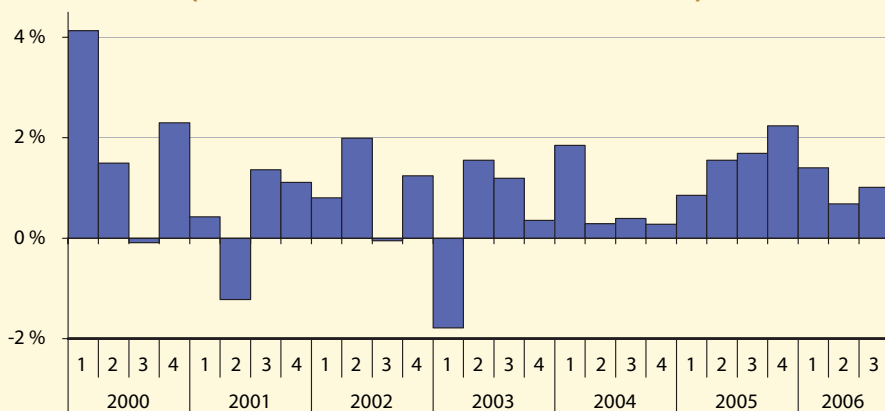
**Tableau 1: Evolution du PIB en volume**  
**Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent**

| 2005 | 4 <sup>e</sup> trimestre | 2006 | 1 <sup>er</sup> trimestre | 2 <sup>e</sup> trimestre | 3 <sup>e</sup> trimestre |
|------|--------------------------|------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
|      | 2,2 %                    |      | 1,4 %                     | 0,7 %                    | 1,0 %                    |

**Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente**

| 2005 | 4 <sup>e</sup> trimestre | 2006 | 1 <sup>er</sup> trimestre | 2 <sup>e</sup> trimestre | 3 <sup>e</sup> trimestre |
|------|--------------------------|------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
|      | 6,5 %                    |      | 7,1 %                     | 6,2 %                    | 5,4 %                    |

**Variation du PIB d'un trimestre par rapport au trimestre précédent**  
**(données chaînées et désaisonnalisées)**



Source: STATEC

Les résultats détaillés peuvent être consultés sur le Portail des statistiques ([www.statistiques.lu/](http://www.statistiques.lu/)) dans la rubrique «Economie et finances» «Comptes nationaux».

<sup>1</sup> Pour des renseignements supplémentaires: voir note explicative sur la désaisonnalisation en annexe.

**Tableau 2: PIB et composantes de la demande**

(données corrigées des variations saisonnières en volume)

**Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent**

|   | 2005 | 4 <sup>e</sup> trimestre | 2006 | 1 <sup>er</sup> trimestre | 2 <sup>e</sup> trimestre | 3 <sup>e</sup> trimestre |
|---|------|--------------------------|------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| PIB   |      | 2,2 %                    |      | 1,4 %                     | 0,7 %                    | 1,0 %                    |
| Dépense de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages |      | 1,9 %                    |      | 1,5 %                     | -0,1 %                   | -0,5 %                   |
| Dépense de consommation finale des administrations publiques  |      | 1,8 %                    |      | -1,4 %                    | 1,4 %                    | -0,3 %                   |
| Formation brute de capital fixe   |      | 15,6 %                   |      | -8,7 %                    | 2,6 %                    | -10,2 %                  |
| Exportations  |      | 4,2 %                    |      | 2,8 %                     | 4,0 %                    | 2,5 %                    |
| Importations  |      | 9,4 %                    |      | -0,6 %                    | 2,6 %                    | 0,5 %                    |

**Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente**

|   | 2005 | 4 <sup>e</sup> trimestre | 2006 | 1 <sup>er</sup> trimestre | 2 <sup>e</sup> trimestre | 3 <sup>e</sup> trimestre |
|---|------|--------------------------|------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| PIB   |      | 6,5 %                    |      | 7,1 %                     | 6,2 %                    | 5,4 %                    |
| Dépense de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages |      | 3,2 %                    |      | 5,8 %                     | 3,8 %                    | 2,8 %                    |
| Dépense de consommation finale des administrations publiques  |      | 5,3 %                    |      | 3,5 %                     | 2,2 %                    | 1,4 %                    |
| Formation brute de capital fixe   |      | 29,2 %                   |      | 4,8 %                     | 13,1 %                   | -2,8 %                   |
| Exportations  |      | 13,5 %                   |      | 17,2 %                    | 19,7 %                   | 14,1 %                   |
| Importations  |      | 19,2 %                   |      | 17,2 %                    | 16,4 %                   | 12,1 %                   |

**Tableau 3: PIB et valeur ajoutée par branche de production**

(données corrigées des variations saisonnières en volume)

**Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent**

|   | 2005 | 4 <sup>e</sup> trimestre | 2006 | 1 <sup>er</sup> trimestre | 2 <sup>e</sup> trimestre | 3 <sup>e</sup> trimestre |
|---|------|--------------------------|------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| PIB   |      | 2,2 %                    |      | 1,4 %                     | 0,7 %                    | 1,0 %                    |
| Agriculture, chasse et pêche                      |      | 8,6 %                    |      | 1,7 %                     | -8,5 %                   | 1,4 %                    |
| Industrie y compris énergie                       |      | 0,3 %                    |      | 1,7 %                     | 1,2 %                    | 0,6 %                    |
| Construction                                      |      | 1,5 %                    |      | 0,2 %                     | 0,0 %                    | 0,7 %                    |
| Commerce, transports et communications            |      | 3,0 %                    |      | 0,2 %                     | 0,1 %                    | 0,2 %                    |
| Activités financières et services aux entreprises |      | 3,2 %                    |      | 3,3 %                     | 1,1 %                    | 1,2 %                    |
| Autres activités de services                      |      | 2,9 %                    |      | -0,4 %                    | 0,5 %                    | -0,1 %                   |
| Valeur ajoutée totale                             |      | 2,4 %                    |      | 1,7 %                     | 0,9 %                    | 1,1 %                    |

**Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente**

|   | 2005 | 4 <sup>e</sup> trimestre | 2006 | 1 <sup>er</sup> trimestre | 2 <sup>e</sup> trimestre | 3 <sup>e</sup> trimestre |
|---|------|--------------------------|------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| PIB   |      | 6,5 %                    |      | 7,1 %                     | 6,2 %                    | 5,4 %                    |
| Agriculture, chasse et pêche                      |      | 11,1 %                   |      | 3,9 %                     | 0,3 %                    | 2,4 %                    |
| Industrie y compris énergie                       |      | 1,8 %                    |      | 5,4 %                     | 7,5 %                    | 3,8 %                    |
| Construction                                      |      | 2,9 %                    |      | 4,4 %                     | 1,8 %                    | 2,4 %                    |
| Commerce, transports et communications            |      | 6,8 %                    |      | 3,7 %                     | 5,0 %                    | 3,6 %                    |
| Activités financières et services aux entreprises |      | 9,1 %                    |      | 11,7 %                    | 10,2 %                   | 9,1 %                    |
| Autres activités de services                      |      | 5,5 %                    |      | 5,5 %                     | 4,0 %                    | 2,9 %                    |
| Valeur ajoutée totale                             |      | 7,1 %                    |      | 8,2 %                     | 7,3 %                    | 6,3 %                    |

## Commission européenne

# Le Luxembourg fait de bons progrès dans la mise en œuvre des réformes destinées à favoriser la croissance et l'emploi



**La Commission européenne recommande au Luxembourg de se concentrer aussi sur la mise en place d'une stratégie visant à accélérer le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés**

D'après une analyse publiée aujourd'hui par la Commission européenne, le Luxembourg a réalisé jusqu'ici de très bons progrès dans la mise en œuvre des programmes nationaux de réforme pour la croissance et l'emploi. Cette analyse fait partie du dernier rapport annuel d'avancement établi par la Commission à propos de la Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Ce rapport sera soumis aux dirigeants européens lors du Conseil européen du printemps 2007. Il sera demandé au Conseil d'adopter formellement diverses recommandations destinées à aider différents Etats membres, de sorte que l'ensemble de ceux-ci puissent s'accorder sur ce que chacun devra faire.

La Commission estime que le Luxembourg a réalisé de très bons progrès dans la mise en œuvre de son programme national de réforme et des actions agréées lors du Conseil européen de printemps 2006, mais des améliorations restent pos-

sibles pour aborder les faiblesses identifiées en 2005.

En matière macro-économique, les mesures adoptées permettent d'envisager un assainissement des finances publiques et un ralentissement de l'inflation. Au niveau micro-économique, un éventail de mesures prometteuses est en train d'être mis en œuvre. Néanmoins, un accent plus fort devra être mis sur la constitution d'un système de monitoring et d'évaluation des progrès annuels et certaines mesures, par exemple à l'égard des «start-ups» et des PME, devront être mises en place. Malgré certaines réformes encourageantes dans le domaine de l'emploi, aucune initiative nouvelle n'est mentionnée pour favoriser l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs âgés et des réformes plus importantes sont encore attendues pour améliorer le système éducatif.

Pour la Commission, un point fort particulier du processus de réforme au Luxembourg est l'accord entre l'Etat

et les partenaires sociaux sur un système de blocage temporaire des systèmes d'indexation des salaires et allocations sociales, réduisant de la sorte les tendances inflationnistes, constantes depuis 2002. C'est aussi cet accord tripartite qui organise un système d'aides aux entreprises favorisant des mécanismes de maintien dans l'emploi en cas de risque de licenciement. Le Luxembourg peut également se prévaloir du développement important des structures de garde d'enfants. Par ailleurs, la priorité donnée au domaine de la R&D doit être saluée. Enfin, un ensemble complet de mesures a été pris pour assurer un développement soutenable et la stratégie déployée en matière d'énergie va dans la bonne direction.

En ce qui concerne le Luxembourg, la Commission ne propose au Conseil européen aucune recommandation formelle.

Néanmoins, selon la Commission, il sera important pour le Luxembourg de se concentrer sur: la mise en place d'une stratégie visant à accélérer le relèvement du taux d'emploi des travailleurs âgés; l'élaboration d'une stratégie détaillée, visant en particulier à réformer davantage les systèmes de préretraites actuels; entreprendre des efforts supplémentaires en matière de lutte contre les échecs scolaires, en particulier dans l'enseignement secondaire, et de décrochage des filières d'enseignement; assurer le suivi des effets sur le reflux du chômage parmi les jeunes des mesures récemment décidées au profit de cette catégorie; veiller à accroître l'attractivité de l'environnement économique, la compétitivité des marchés et la transposition des directives et soutenir les activités des PME.

*(Communiqué par la Représentation permanente de la Commission au Luxembourg)* ■



## • Contexte: La Stratégie de Lisbonne

La Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi a pour but de réformer nos économies de manière à assurer à l'Europe un futur à la fois prospère, équitable et durable du point de vue environnemental, en garantissant que nos économies se trouvent en bonne position pour tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation et pour affronter les changements démographiques qui se profilent avec davantage de personnes âgées et moins de personnes en âge de travailler.

Tous les Etats membres ont établi des programmes nationaux de réforme à l'automne 2005; la Commission en a publié une évaluation initiale qui identifie leurs forces et leurs faiblesses dans son rapport annuel d'avancement publié en janvier 2006.

A ce stade, la Commission a également proposé une série d'engagements fermes à convenir par les Etats membres en vue de renforcer les réformes dans quatre domaines d'action prioritaires: les investissements dans la connaissance (éducation, recherche, innovation), l'exploitation du potentiel des entreprises, notamment des PME, l'augmentation de l'emploi et la mise en place d'une politique énergétique.

Ces engagements ont été approuvés par les dirigeants européens lors du Conseil européen de printemps qui s'est tenu en mars 2006.

En octobre 2006, tous les Etats membres ont transmis leur rapport de mise en œuvre recensant les progrès qu'ils ont réalisés. Le dernier rapport annuel d'avancement publié aujourd'hui par la Commission comporte 25 «chapitres nationaux» dans lesquels elle s'attache à répondre à deux questions fondamentales: d'une part, quels progrès ont réalisés les Etats membres dans la mise en œuvre des mesures prévues dans leurs programmes nationaux de réforme initiaux? D'autre part, qu'ont-ils fait pour renforcer leurs programmes à la lumière à la fois des faiblesses identifiées par la Commission et des engagements pris par le Conseil européen?

Le rapport annuel d'avancement inclut les propositions de la Commission en ce qui concerne les recommandations destinées à aider différents Etats membres. Le Conseil européen sera invité d'adopter ces recommandations, de sorte que l'ensemble des Etats membres puissent s'accorder sur ce que chacun devra faire.

Le rapport annuel d'avancement conclut que, globalement, l'état d'avancement de l'ensemble du processus de réforme de l'économie européenne est largement positif. Le rythme des réformes s'accélère et celles déjà mises en œuvre commencent à produire leurs effets. La reprise économique actuelle fournit une occasion unique d'approfondir les réformes qui garantiront à l'Europe un futur prospère et soutenable.

## Enquête communautaire

# Les ménages, les entreprises et les TIC en 2006

**L**e STATEC présente les premiers résultats des enquêtes communautaires sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les ménages et les entreprises en 2006, effectuées en collaboration avec TNS ILRES (ménages) et le CEPS/INSTEAD (entreprises) sous l'égide d'EUROSTAT.

### ■ Les ménages

#### L'équipement

En 2006 la quasi-totalité des ménages disposaient d'un récepteur TV (99 %). Quelque 78 % des ménages étaient rattachés au câble tandis que plus de 25 % captaient les émissions TV via satellite.

Près de 8 ménages sur 10 (77 %) disposaient d'un ordinateur personnel ou portable. 36 % des ménages se distraient moyennant une console de jeux.

Le téléphone portable est présent dans 94 % des ménages. 38 % des portables permettent l'accès à Internet.

#### Les connexions à Internet

Le taux de pénétration d'Internet des ménages se situait au deuxième trimestre 2006 à 70 %, ce qui place le Luxembourg au quatrième rang de l'UE. En chiffres absolus cela représente 110.000 ménages comptant au



**Début 2006 la quasi-totalité des entreprises luxembourgeoises informatisées occupant plus de 10 salariés étaient connectées à Internet, mais seulement 65 % d'entre elles disposaient d'un site web.**

moins un membre âgé de 16 à 74 ans. A contrario 46.000 ménages ne disposaient pas d'une connexion Internet en 2006.

Tous les ménages se connectent via l'ordinateur personnel. 43 % le font via un ordinateur portable. Un quart des internautes est relié à la toile par son téléphone portable.

Quelque 63 % des ménages disposaient début 2006 de la large bande. Parallèlement les connexions par ligne téléphonique (modem et ISDN) ont reculé de 51 % à 36 %. Dans le domaine de la large bande le Luxembourg a progressé de 9 points, passant de 52 % à 63 %.

Les résidents ne surfent pas seulement à domicile (92 %), ils accèdent la toile également pour 45 % sur leur lieu de travail ou chez des amis ou voisins (8 %).

### Les utilisations d'Internet

De façon générale on constate que les usages d'Internet progressent en même temps que les équipements. Plus de neuf internautes sur dix se connectent au moins une fois par semaine pour les usages les plus fréquents tels qu'envoyer ou recevoir des courriels (91 %), rechercher des informations relatives à des biens et services (90 %), préparer

des voyages (68 %), obtenir des informations à partir des sites des autorités publiques (51 %) ou effectuer des opérations bancaires en ligne (58 %).

### Le commerce électronique

Plus d'un internaute sur trois (35 %) a commandé des produits via la toile au deuxième trimestre 2006. Ceci place le Luxembourg en cinquième position de l'UE derrière la Suède (39 %), l'Allemagne (38 %), le Royaume-Uni (38 %) et les Pays-Bas (36 %).

Sur l'échelle des achats les plus populaires on trouve en tête les achats de livres, de magazines et de matériel éducatif. 57 % des surfeurs ont déclaré avoir effectué ce genre d'achats durant les 12 mois précédant l'enquête c.-à-d. de printemps 2005 au printemps 2006. Durant la même période 47 % des internautes ont réservé des voyages ou des vacances en ligne et 43 % ont réservé des billets de spectacles ou pour d'autres événements.

Les problèmes rencontrés à l'occasion de ces achats ne semblent cependant pas trop dissuasifs si l'on constate que seulement une personne sur cinq (21 %) se plaint de ce que le délai de livraison eût été trop long ou que une sur huit éprouve des incertitudes concernant les garanties. Les autres problèmes

rencontrés confinent plutôt à l'anecdotique comme le prouvent les taux très bas de celles et ceux qui ont fait l'expérience de réclamations ou réparations difficiles (11 %) ou d'une livraison de la mauvaise marchandise (7 %).

### L'administration en ligne

Dans le domaine de l'administration en ligne les résidents sont parmi les plus actifs de l'UE25. Ainsi on les retrouve en tête du classement (49 %) lorsqu'il s'agit de télécharger des formulaires officiels. Pour l'obtention d'informations à partir des sites Web des pouvoirs publics ils se classent bons cinquièmes avec 51 %. Quant au renvoi de formulaires remplis, le taux est relativement bas (24 %) non seulement pour le Luxembourg, mais pour la quasi-totalité des pays et il semble qu'ici ce soit le manque d'offre qui en soit la cause.

## ■ Les entreprises

### La connectivité

Début 2006 la quasi-totalité des entreprises luxembourgeoises informatisées et occupant 10 salariés et plus étaient connectées à Internet (95 %), mais seulement 65 % d'entre elles disposaient d'un site web. La connexion par bande large s'est généralisée de sorte que 81 % des entreprises l'ont adoptée. Avec ce taux les entreprises luxembourgeoises se situent légèrement au-dessus de la moyenne européenne (80 %), mais derrière les pays les plus performants en la matière comme p.ex. l'Espagne (94 %), la France (92 %), la Belgique (89 %) ou encore les Pays-Bas (84 %).

### Les utilisations d'Internet

Pour les entreprises connectées au web les services en ligne les plus prisés restent les services financiers et bancaires (76 %) suivis des services pour obtenir des biens et services numériques par Internet (58 %) tandis que la formation via la toile est une préoccupation pour seulement 15 % des firmes.

### L'offre électronique

Du côté de l'offre via leur site web, 68 % des entreprises ont proposé en 2006 un service de commercialisation de leurs produits contre 56 % en 2005. Quatre entreprises sur dix (41 %) ont offert des services d'accès au catalogue

de leurs produits et prix et 19 % ont offert un service après-vente.

### La sécurité informatique

Afin de protéger leurs systèmes informatiques 97 % des entreprises connectées à Internet avaient installé en janvier 2006 des vérificateurs de virus ou des logiciels de protection et 81 % un pare-feu contre 72 % en 2005. Malgré ces précautions un quart des entreprises connectées ont déclaré avoir connu des problèmes de sécurité informatique.

### Le commerce électronique

Un peu moins d'un tiers des entreprises occupant dix personnes et plus a effectué des achats en ligne en 2006 (30 %) et une entreprise sur 10 a reçu des commandes en ligne (11 %). Ce dernier taux est inférieur à la moyenne européenne (15 %) et le Luxembourg reste en retrait par rapport à ses principaux partenaires économiques.

Au niveau sectoriel ce sont les hôtels et les autres moyens d'hébergement à courte durée qui vendent le plus en ligne.

Près d'une entreprise sur deux (47 %) a déclaré avoir reçu des commandes en ligne représentant au moins 1 % des ventes totales, durant l'année précédant l'enquête c.-à-d. en 2005.

Avec ce score légèrement au-dessus de la moyenne UE (44 %) le Luxembourg se classe au niveau européen en 11<sup>e</sup> position, les leaders étant les Pays-Bas (73 %), l'Irlande (67 %) et l'Autriche (60 %).

Les tableaux statistiques détaillés peuvent être téléchargés gratuitement sur le site: [www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu).

Pour en savoir plus: STATEC, Unité C5

«Société de l'information, science-technologie-innovation, tourisme, environnement»

M. Victor MOLLING • Tél.: 478-4258 • E-mail: [victor.molling@statec.etat.lu](mailto:victor.molling@statec.etat.lu) ou

Mme Marie-Jo AIROLDI • Tél.: 478-4253 • E-mail: [marie-jo.airoldi@statec.etat.lu](mailto:marie-jo.airoldi@statec.etat.lu)

## Prix à la consommation au 1<sup>er</sup> décembre

# Le taux d'inflation atteint 2,3 %

**A**près les reculs des mois de septembre et octobre, l'indice des prix à la consommation, établi par le STATEC, a connu en décembre 2006 une progression de +0,16 %, quelque peu supérieure à celle de novembre.

L'indice se chiffre à 103,32 points au 1.12.2006 (Base 100 en 2005).

Comme le mois précédent, les prix pétroliers se sont avérés très stables en marquant en moyenne du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre une faible baisse de -0,61 %. Avec +0,19 %, la progression mensuelle des prix de l'ensemble des autres biens et services a au contraire été assez prononcée.

Le taux d'inflation sur douze mois, qui avait chuté à 1,54 % en octobre, pour remonter à 1,99 % en novembre, est passé à 2,33 % en décembre. L'ampleur du mouvement s'explique par le fait que du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2005, les prix pétroliers avaient reculé de manière sensible et que l'évolution mensuelle des prix

des autres biens et services avait été plus faible qu'en 2006.

Le taux sur douze mois de l'inflation sous-jacente, qui s'était maintenu d'août à novembre 2006 au niveau de 2,1 %, est passé à 2,3 % en décembre.

En moyenne annuelle, l'indice se situe en 2006 à 102,67 points. Avec 2,67 %, le taux d'inflation annuel moyen de l'année 2006 dépasse légèrement celui de l'année 2005 (2,50 %).

L'indice rattaché à la base 1.1.1948 pour l'application de l'échelle mobile des salaires se chiffre à 705,37 points. La moyenne semestrielle atteint 703,67 points au 1.12.2006.

L'évolution de l'indice général au 1<sup>er</sup> décembre 2006 (+0,16 point) résulte d'impacts à la hausse modérés des divisions «Loisirs, spectacles et culture» (+0,06 point), «Biens et services divers» (+0,05 point), «Produits alimentaires et boissons non alcoolisées» (+0,03 point) et «Ameublement, équipement de ménage et entre-

tien» (+0,02 point), auxquels se sont ajoutées des incidences de +0,01 point en provenance de deux divisions. Des apports à la baisse, de l'ordre de -0,01 point, sont venus des divisions «Boissons alcoolisées et tabac» et «Transports»; les apports de deux autres divisions à l'évolution de l'indice général ont été nuls.

Les hausses de prix les plus importantes relevées en décembre ont été celles des fleurs de coupe (+9,8 %), des conserves et autres produits de viande (+6,7 %), du transport par taxi (+6,5 %) et de la presse quotidienne (+4,2 %). Des baisses de prix d'une certaine envergure ont été constatées seulement pour les articles de vaisselle (-8,1 %) et les champagnes et vins mousseux (-4,1 %).

Les prix pétroliers ont soit été stables, soit légèrement en baisse du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> décembre. Les mouvements ont été de -1,6 % pour le diesel, de -1,0 % pour le gaz liquéfié, de -0,6 % pour le gasoil chauffant et de -0,4 % pour l'essence. ■

La publication (Indicateurs rapides – Série A1 N° 2/2006) est disponible au STATEC B.P. 304 – L-2013 Luxembourg – Tél.: 478-4219 – Fax: 46 42 89 – E-mail: [info@statec.etat.lu](mailto:info@statec.etat.lu) et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse: [www.statistiques.public.lu](http://www.statistiques.public.lu).  
Pour en savoir plus: STATEC, Unité B1 «Indice des prix à la consommation», M. Jérôme HURY – Tél.: 478-8474 – E-mail: [jerome.hury@statec.etat.lu](mailto:jerome.hury@statec.etat.lu)

## Commission de Surveillance du Secteur Financier

# La place financière a continué en 2006 sur sa lancée de l'année précédente



**Le secteur bancaire a su profiter en 2006 de l'évolution favorable des marchés boursiers et du développement de l'industrie des OPC.**

Lors de la traditionnelle fête de fin d'année qui réunissait l'ensemble du personnel de la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF), le directeur général M. Jean-Nicolas SCHAUS a tiré un premier bilan de l'année 2006 qui a permis au secteur financier de consolider sa croissance, ceci valant en particulier pour l'industrie des fonds d'investissement et les nouveaux créneaux tels que les SICAR et les PSF de support.

Le secteur bancaire a su profiter en 2006 de l'évolution favorable des marchés boursiers et du développement de l'industrie des OPC. Selon les estimations, les banques vont ainsi clôturer l'année avec un résultat d'exploitation en progression d'environ 20%. Cette évolution positive a également entraîné une reprise de l'emploi. La diminution du nombre d'établissements de crédit constatée dans le passé ne s'est pas poursuivie en 2006 de sorte que le nombre de banques va s'établir à 156 au 31 décembre 2006 par rapport à 155 à la fin 2005. Témoignage de l'attrac-

tivité de la place financière luxembourgeoise, neuf banques sont venues s'ajouter au tableau officiel en cours d'année.

Bénéficiant de la hausse des principaux marchés boursiers ainsi que de l'afflux continu de capitaux, le patrimoine global des organismes de placement collectif a continué sur sa lancée pour afficher une croissance exceptionnelle de plus de 25 % par rapport à l'année record 2005. Avec un investissement net en capital dépassant les 200 milliards d'euros, l'industrie des fonds luxembourgeois a confirmé son rôle dominant au niveau européen face à une concurrence accrue. Le nombre d'organismes de placement collectif dépassera les 2.220 unités en fin d'année.

Consciente du rôle moteur assumé par l'industrie des OPC au Luxembourg, la CSSF a mis en 2006 l'accent sur une communication accrue et des relations suivies avec les autorités étrangères dans ce domaine.

Le nombre de sociétés de gestion agréées conformément au chapitre 13

de la loi du 20 décembre 2002 transposant en droit national la troisième directive européenne sur les organismes de placement en valeurs mobilières (OPCVM) devrait dépasser les 150 unités au 31 décembre 2006 par rapport à 72 unités en fin d'année 2005.

La loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) continue à susciter un vif intérêt auprès des acteurs financiers. Le nombre des SICAR agréées devrait ainsi atteindre 100 unités en fin d'année, par rapport à 47 à la fin 2005. Par ailleurs, une soixantaine de dossiers sont encore en cours d'instruction.

Dans le secteur des autres professionnels du secteur financier (PSF), le nombre des entreprises surveillées par la CSSF devrait passer de 185 unités au 31 décembre 2005 à 195 unités à la fin de l'année en cours, soit une trentaine de nouvelles unités agréées et une vingtaine d'abandons de statut de PSF.

D'un point de vue interne à la CSSF, l'année 2006 a été marquée par un renforcement de l'effectif qui atteint désormais 259 agents, soit 31 agents de plus qu'en décembre 2005. Le directeur général a souligné l'importance d'ajuster continuellement l'effectif de la CSSF pour faire face à la charge de travail croissante découlant notamment de l'introduction de nouvelles exigences prudentielles, de l'importance accrue de la coopération multilatérale entre autorités de surveillance, de l'augmentation des volumes et de la complexité des produits financiers. Des recrutements supplémentaires sont par ailleurs en cours et se poursuivront en 2007.

Le directeur général a conclu en exprimant sa confiance que les agents de la CSSF sauront continuer à être à la hauteur des multiples tâches qui leur sont confiées et que la CSSF est bien outillée pour œuvrer avec rapidité et dynamisme tant dans l'intérêt de la place financière que dans l'intérêt public.

*(Communiqué par la CSSF)* ■

# La journée de l'Économie

## Le défi de la diversification - Le point de vue des CEOs

Chambre de Commerce  
de Luxembourg, Kirchberg

Mardi, 13 février 2007

Relever le défi de la diversification est un objectif très important pour l'économie luxembourgeoise mais aussi pour de nombreux chefs d'entreprise. Au cours de cette conférence, unique en son genre au Luxembourg, plus de 18 décideurs économiques internationaux mettront en avant leur expérience pour :

- Identifier les sources de diversification de l'économie Luxembourgeoise ;
- Créer un environnement propice à l'innovation et à la recherche ;
- Comprendre les opportunités de développement dans les secteurs de la distribution, du e-commerce, de la santé et des biotechnologies ;
- Comprendre comment la place financière peut contribuer à la diversification de l'économie.

### AGENDA

08h30 - 09h00

Accueil-Café

09h00 - 09h15

Introduction

- **Pierre Gramagna**, Directeur de la Chambre de Commerce

09h15 - 09h45

Développement et diversification de l'Économie luxembourgeoise

- **Jeannot Krecké**, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur

09h45 - 10h05

Un cas concret de diversification des activités hors secteur financier

- **Didier Mouget**, Managing Partner, PricewaterhouseCoopers Luxembourg

10h05 - 11h10

Quelles sont les sources de diversification pour l'économie luxembourgeoise et celle de la Grande Région ?

- **Jean-Luc Dourson**, Directeur, Laboratoires Ketterhill  
- **John Strosahl**, Managing Director, Digital River Inc.  
- **Vincent Chevalier**, Director, Hewlett-Packard

11h10 - 11h30

Pause Café

11h30 - 12h45

Comment créer un environnement propice à la recherche et à l'innovation pour créer plus de valeur et d'emplois pérennes ?

- **Steven Kiefer**, Managing Director, Delphi  
- **Georges Schmit**, Membre de la Direction Générale du Développement économique et du Commerce extérieur  
- **Jean Cinqulbre**, Médecin biologiste, Ex-Directeur de la Clinique Majorelle Nancy  
- **Jan Glas**, Entrepreneur Luxembourgeois, Carbag Trading Luxembourg

12h45 - 14h00

Standing lunch

14h00 - 14h30

Comprendre et maîtriser les délocalisations  
- **Professeur Olivier Bouba Oiga**, Maître de conférences à l'Université de Poitiers

14h30 - 15h30

Le Luxembourg, Capitale du commerce de la Grande Région : Quelles perspectives de consommation et quelles infrastructures ?

- **Erny Lamborelle**, Président, CLC (Confédération Luxembourgeoise du Commerce)  
- **Maude Korsec**, Secrétaire Générale, Groupement d'intérêt économique Géric

15h30 - 16h00

La réussite du biotech cluster de Phoenix (Arizona) : Un cas applicable au Luxembourg ?

- **Gerald McDougall**, Associé et créateur de TGEN, PricewaterhouseCoopers Phoenix

16h00 - 16h20

Pause café

16h20 - 16h50

Quel avenir pour le secteur de l'Entertainment au Luxembourg ?

- **Carsten Dierksen**, Managing Director, Apple i-Tunes

16h50 - 17h35

Comment la place financière peut-elle contribuer à la diversification de l'économie luxembourgeoise et de la Grande Région ?

- **Yves Sand**, Directeur de l'Innovation et des Ingénieries, Banque Populaire Lorraine Champagne  
- **Pierre Henin**, Managing Director, Sun Microsystem et Président de l'Association PSF/S

17h35 - 18h00

Conclusion

- **Hendrik Hering**, Ministre de l'Économie, du Transport, de l'Agriculture et de la Viticulture du Land Rhénanie-Palatinat

Les droits d'entrée seront intégralement reversés au profit de la Chaire de l'Entrepreneuriat de la Chambre de Commerce du Luxembourg.

Veuillez noter que les places sont limitées et que les inscriptions seront accordées sur base de premiers inscrits, premiers servis.

### COUPON-REPONSE

Chambre de Commerce de Luxembourg, 7 rue Alcide de Gasperi, Kirchberg - Mardi, 13 février 2007

J'assisterai au séminaire le mardi 13 février 2007 et je verse le montant de 100,- EUR TTC (déjeuner inclus) au n° de compte LU81 0026 1847 0639 7600 de la Chambre de Commerce avec la mention "13 février 2007".

Entreprise : \_\_\_\_\_

T.V.A. : \_\_\_\_\_

Nom (M/Mme) : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N° : \_\_\_\_\_ Boite : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Merci de renvoyer ce coupon-réponse à Gaëlle Dimmer, Marketing & Communication, par fax : (+352) 49 48 48-2909, par email : events@lu.pwc.com ou par courrier: Gaëlle Dimmer, Marketing & Communication, PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, B.P. 1443 L-1014 Luxembourg.

Veuillez noter que les inscriptions seront uniquement prises en compte une fois le paiement effectué.



## Chronique juridique:

# La réforme du congé parental: ce qui change pour les employeurs

Une loi du 29 décembre 2006 (Mémorial A n° 242) a procédé à **une réforme importante du congé parental** (ci-après la «Loi»), en modifiant entre autres le Code du Travail, et notamment les dispositions L.234-43 à L.234-49 du Code du Travail portant réglementation du congé parental pour les salariés du secteur privé.

La présente chronique vise à familiariser les employeurs avec les principaux changements intervenus et à rappeler les règles les plus importantes pour les employeurs qui sont confrontés à des salariés sollicitant un tel congé parental.

### ■ 1. Les bénéficiaires du congé parental

Le salarié qui souhaite bénéficier d'un congé parental doit remplir un certain nombre de conditions dont les plus importantes sont relatives à son domicile, la durée de son affiliation auprès de

la sécurité sociale, la durée d'occupation auprès du même employeur et l'arrêt de l'exercice d'une activité professionnelle pendant le congé parental.

Tout en précisant un certain nombre de ces conditions afin de contre-carrer des abus, la Loi assouplit l'exi-

gence de l'occupation ininterrompue de douze mois précédant immédiatement le début du congé parental auprès d'un même employeur. Cette condition d'occupation ne vient plus à défaillir par une ou plusieurs interruptions ne dépassant pas sept jours

au total. La condition d'occupation est aussi présumée remplie si, par suite de cession ou de fusion d'entreprise, le parent salarié est transféré sans interruption à un autre poste de travail. De même, la période d'occupation en qualité d'auxiliaire temporaire précédant immédiatement une période couverte par un contrat de travail conclu avec le même employeur est prise en considération au titre de la durée d'occupation.

En revanche, si le parent **change d'employeur** au cours de la période de douze mois précédant le congé parental ou pendant la durée de celui-ci, le congé ne peut être alloué que de l'accord du nouvel employeur. Si le changement d'employeur intervient pendant le congé parental, celui-ci doit être continué sans interruption.

L'un des parents doit en principe prendre son congé consécutivement au congé de maternité ou au congé d'accueil, sous peine de perte dans son chef du droit au congé parental indemnisé par la Caisse Nationale des Prestations Familiales (ci-après, la «Caisse»). La Loi prévoit une exception à cette règle pour le salarié qui est **bénéficiaire d'un contrat à durée indéterminée comportant une clause d'essai**.

Le droit au congé parental ne peut prendre effet et le congé ne peut être demandé qu'après l'expiration de la période d'essai.

Dans l'hypothèse où un nouvel employeur embauche un salarié qui est encore en congé parental, se pose la question de savoir si ce nouvel employeur est en droit de stipuler une période d'essai prenant effet suite à l'expiration du congé parental.

## ■ 2. Les différents régimes de congés parentaux

Avant l'adoption de la Loi, tout bénéficiaire du congé parental – qu'il s'agisse du premier congé ou du second – touchait une indemnité de la part de la Caisse. La Loi laisse ce régime intact (relevons au passage que cette indemnité n'est plus indexée), précise toutefois que le second congé parental doit être pris au moins à raison de la moitié des mois avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de cinq ans accomplis.

En outre, la Loi introduit **deux nouveaux types de congé parental non indemnisés**:

- a. **Le parent qui ne prend pas son congé parental à la suite du congé de maternité ou du congé d'accueil a néanmoins droit à un congé parental non indemnisé de trois mois.**
- b. **Le parent d'enfant(s) qui n'avai(en)t pas atteint l'âge de cinq ans au 1<sup>er</sup> janvier 1999 et qui n'a pas encore bénéficié de congé parental pour cet/ces enfant(s) peut bénéficier d'un congé parental non indemnisé, à condition de notifier sa demande à son employeur dans un délai de six mois à partir de l'entrée en vigueur de la Loi et d'entamer ledit congé parental avant l'expiration de l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Loi.** L'employeur ne dispose d'aucun moyen pour refuser ou reporter ce type particulier de congé parental et doit tout simplement l'accorder. La durée du congé est laissée au choix du parent, sans pouvoir être inférieure à trois mois ni supérieure à six mois.

## ■ 3. La demande de congé parental

Le **salarié** qui entend exercer son droit au **congé parental indemnisé consécutivement au congé de maternité** doit notifier son intention à l'employeur par lettre recommandée avec avis de réception au plus tard **deux mois avant le début du congé de maternité**. Ce délai ne s'applique cependant pas en cas de congé parental en relation avec une adoption et pris **consécutivement au congé d'accueil**: la demande doit seulement se faire avant le début du congé d'accueil, sans que la Loi ne fixe un délai.

L'autre parent entend exercer son droit au **congé parental indemnisé de six mois** est tenu de notifier sa demande de congé parental à son employeur par lettre recommandée avec avis de réception au moins **six mois avant le début du congé parental**.

La Loi précise dorénavant que le congé parental doit être pris au moins à raison de la moitié des mois avant que l'enfant n'ait accompli l'âge de cinq ans accomplis.

La Loi ne prévoit ni les modalités de notification ni celles du refus et du report en ce qui concerne le **congé parental non indemnisé visé au point 2. a. ci-dessus**.

Il s'agit d'une lacune regrettable de la Loi qui risque de poser des problèmes d'application au sein des entreprises.

## ■ 4. Le report du congé parental

L'employeur est tenu d'accorder le congé parental au parent qui prend le congé parental suite au congé de maternité ou au congé d'accueil, et le parent qui prend le congé parental visé au point 2.b ci-dessus, lorsque la demande y afférente a été notifiée dans les forme et délai prescrits par la Loi.

L'employeur peut en présence d'une demande de congé parental indemnisé par le parent n'ayant pas pris le congé parental consécutivement au congé de maternité refuser le congé parental pour la période sollicitée et exiger son report à une date ultérieure. La Loi ne change rien à ces cas de figure. En raison de l'importance pratique que revêt cette question, un bref rappel des règles régissant le report de congé parental peut s'avérer utile. L'employeur doit au plus tard dans les quatre semaines de la demande de congé parental répondre par lettre recommandée avec avis de réception s'il reporte ou non le congé parental. A défaut de réponse dans ce délai, l'employeur est censé avoir renoncé à sa faculté de report. Une fois que le congé parental a été accordé par l'employeur, le report n'est plus possible. Les seuls cas dans lesquels le report de congé est possible sont les suivants:

- lorsqu'une proportion significative d'un département, d'une entreprise demande le congé parental simultanément et que de ce fait l'organisation du travail serait gravement perturbée;
- lorsque le remplacement de la personne en congé ne peut être organisé pendant la période de notification en raison de la spécificité du travail effectif par le demandeur ou d'une pénurie de main-d'œuvre dans la branche visée;
- lorsque le salarié est un cadre supérieur participant à la direction effective de l'entreprise;
- lorsque le travail est de nature saisonnière et que la demande porte sur une période pendant la saison;
- lorsque l'entreprise occupe régulièrement moins de quinze salariés.

Aucun report n'est cependant justifié en cas de survenance d'événement



grave, dont les conséquences sont en relation avec l'enfant pour lequel l'assistance et l'intervention extraordinaires de la part du salarié s'avèrent indispensables.

En cas de décision de report l'employeur doit proposer au salarié une nouvelle date pour le congé qui ne peut se situer plus de deux mois après la date du début du congé sollicitée, sauf demande expresse de celui-ci. Lorsque le travail est de nature saisonnière, le congé peut être reporté jusqu'après la période de nature saisonnière. Pour une entreprise occupant moins de quinze salariés, le délai maximal de report est de six mois. La délégation du personnel, s'il en existe, doit être informée par l'employeur de tout report d'un congé parental. La procédure en cas de litige au sujet du congé parental reste inchangée.

La Loi accorde dorénavant à l'apprenti un droit de report du congé parental s'il prouve que par le fait du congé parental, il doit doubler l'année de formation en cours ou qu'il n'est pas admis à l'examen à la fin de l'année en cours.

### ■ 5. Remplacement du salarié absent

La Loi assouplit les conditions dans lesquelles l'employeur peut faire appel à un salarié embauché sous un contrat à durée déterminée en vue de remplacer une personne en congé de maternité, en congé parental ou en congé pour raisons familiales. Ce remplacement ne doit plus nécessairement se faire sur le poste occupé par la personne en congé; il peut aussi s'opérer sur un autre poste libéré dans l'entreprise du fait de réorganisations ou mutations internes ayant lieu suite à l'absence en question. Les **remplacements en cascade** seront donc désormais licites. Afin de faciliter la formation de l'employé embauché à durée déterminée et le retour de la personne en congé, la Loi permet dorénavant de **faire débiter le CDD trois mois avant la date du début du congé parental** (ou trois mois avant le début du congé de maternité, si le congé parental est pris à la suite d'un congé de maternité) et de **prendre fin au plus tard trois mois après la fin du congé parental** du salarié remplacé.

### ■ 6. Le sort du contrat de travail pendant le congé parental

Le contrat de travail est suspendu pendant la durée du congé parental: cette suspension est totale pour le congé parental à plein temps, et partielle pour le congé parental à temps partiel. Le licenciement qui interviendrait à partir du dernier jour du délai pour le préavis de notification de la demande de congé parental et pendant toute la durée du congé est nul et sans effet. Cette disposition s'applique aussi au congé à temps partiel. Les chambres professionnelles avaient critiqué cette disposition: pris littéralement, elle interdirait en effet à l'employeur de licencier un salarié en congé parental à temps partiel pour des faits qui se sont produits pendant ses heures de travail auprès de l'employeur. Le licenciement avec effet immédiat demeure cependant toujours possible.

La Loi contient certaines mesures visant à faciliter la réintégration du salarié bénéficiaire d'un congé parental à l'issue de ce dernier. Il a ainsi le droit à l'**accès aux mesures de formation continue** organisées ou offertes par l'employeur pendant le congé parental. La Loi permet aussi à l'employeur et au salarié de stipuler d'un commun accord par avenant au contrat de travail à signer au plus tard un mois avant le début congé parental, que le salarié assistera à des **manifestations organisées par ou à la demande de l'employeur** (par exemple: réunions de service, réunions ou séances d'information, formations continues susceptibles de garantir ou d'améliorer l'employabilité du salarié à la reprise de son travail). L'avenant devra fixer le nombre, les horaires, et les modalités de ces mesures.

L'employeur doit garder à l'esprit l'effet essentiellement précaire d'un tel avenant et le risque financier qu'il encourt: le salarié pourra en effet dénoncer à tout moment de manière unilatérale cet avenant et cette dénonciation ne pourra donner lieu à aucune sanction civile (par exemple: le remboursement des frais de formation que l'employeur aurait déjà exposés) ou pénale et ne constitue pas un motif de licenciement. L'employeur au contraire ne peut pas dénoncer ou modifier l'avenant sans le consentement du salarié.



Si le salarié décide durant son congé parental de ne pas reprendre le travail à l'expiration du congé parental, il est tenu d'en informer l'employeur moyennant lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai égal à celui qu'il devrait respecter en cas de démission (c'est-à-dire un, deux ou trois mois en fonction de l'ancienneté).

Suite à une telle information, il est loisible aux parties de mettre fin au contrat de travail d'un commun accord avec effet au jour initialement prévu pour la reprise de travail.

### ■ 7. La reprise du travail à l'issue du congé parental

En dehors de cette hypothèse, le bénéficiaire est tenu de reprendre incesamment son emploi à l'expiration du congé parental.

S'il décide de ne pas poursuivre les relations contractuelles avec son

employeur, il doit résilier son contrat par lettre recommandée à la poste ou par remise en mains propres de la lettre de démission à l'employeur contre signature de l'employeur apposée sur le double de la lettre de démission au titre d'accusé de réception et respecter le délai de préavis applicable en cas de démission. Cette notification ne peut avoir lieu qu'au plus tôt le premier jour suivant le dernier jour du congé parental.

A défaut d'une information telle que décrite sous le point 6 du présent article ou d'une notification de démission, l'employeur est en droit de procéder au licenciement avec effet immédiat du salarié (sauf si le salarié justifie cette omission par un motif grave et légitime).

Alternativement les parties peuvent à tout moment résilier le contrat de travail d'un commun accord.

### ■ 8. Entrée en vigueur et dispositions transitoires

La réforme ne s'appliquera qu'aux congés parentaux dont la demande est introduite après l'entrée en vigueur de la Loi (soit trois jours après la publication de la Loi au Mémorial, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier 2007). ■



## Elargissement de l'UE

# Décision du gouvernement concernant la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains

**L**e traité d'adhésion signé le 25 avril 2005 prévoit la possibilité d'introduire un régime transitoire concernant la libre circulation des travailleurs bulgares et roumains. La première phase de ce régime transitoire commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Le gouvernement luxembourgeois, vu la situation tendue du marché national de l'emploi, a décidé d'étendre aux deux nouveaux Etats membres les mêmes mesures nationales appliquées déjà aux ressortissants des huit Etats membres depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004. C'est ainsi que le gouvernement a décidé de suspendre la libre circulation de travailleurs de la Bulgarie et de la Roumanie.

Toutefois, en introduisant un dispositif transitoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, il est également décidé que pour certains secteurs tels que le secteur de l'horeca, un permis de travail sera



**Le gouvernement a décidé de suspendre la libre circulation de travailleurs de la Bulgarie et de la Roumanie. Pour certains secteurs seulement, tels que le secteur de l'horeca, un permis de travail sera accordé.**

accordé avec bienveillance absolue aux ressortissants bulgares et roumains, en fonction d'une procédure minimale et simplifiée, sans cependant abolir l'exigence de permis de travail. Les secteurs visés par cette ouverture sectorielle sont l'agriculture, la viticulture et l'Horesca.

Pour le secteur financier, les personnes ayant des qualifications spécifiques pour lesquelles existe un besoin non satisfait sur le marché du travail, les mêmes assouplissements seront appliqués.

Pour les autres secteurs, selon la situation du marché du travail la pro-

cedure d'octroi de permis de travail sera assouplie et les délais réduits.

*(Communiqué par le Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration) ■*

**A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007**

## Modification du taux de TVA applicable à certaines prestations de services

**A**vec effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 le taux de TVA applicable aux services relevant de l'exercice d'une profession libérale, les services fournis par les agences de voyages et les organisateurs de circuits touristiques ainsi que les services de publicité passera de 12 % (taux intermédiaire) à 15 % (taux normal), et ceci conformément aux dispositions de l'article 4, paragraphe (5) de la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007.

En principe, le taux applicable à une opération se détermine en fonction de la tarification applicable au moment du fait générateur respectivement au moment et à concurrence du versement d'un acompte lorsque celui-ci est effectué avant le fait générateur.

Toutefois, dans les cas où il y a obligation de délivrer une facture conformément aux dispositions de l'article

61, paragraphe 1, point 2°, sous a), de la loi TVA (services fournis à un assujetti ou une personne morale non assujettie), le taux applicable se détermine par référence au moment de l'exigibilité de la taxe telle que réglée par l'article 23, paragraphe 2, de la loi TVA.

Dans ces cas, la taxe devient exigible

- a) le 15 du mois suivant celui au cours duquel est intervenu le fait générateur (moment de la réalisation de la prestation de services);
- b) lors de la délivrance de la facture, lorsqu'elle a été délivrée avant la date prévue sous a).

Il est rendu attentif, dans ce contexte, au fait que, pour les besoins de l'application de la TVA à l'affectation d'un logement à des fins d'habitation principale (cf. règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 2002), la personne qui réalise une telle affectation est considérée comme un assujetti à la TVA.

Il résulte notamment de ce qui précède que, dans l'hypothèse de services dont le taux applicable passera de 12 % à 15 % au 1<sup>er</sup> janvier 2007 et qui sont fournis à un assujetti ou à une personne morale non-assujettie (p.ex. l'Etat, les communes et les autres collectivités de droit public) avant la fin de l'année 2006, ces services ne peuvent bénéficier du taux de 12 % qu'à condition que la facture y afférente soit délivrée dans le délai légal et ce avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Il est entendu que, pour les services fournis par des prestataires soumis au régime d'imposition d'après les recettes (cf. règlement grand-ducal modifié du 22 décembre 1979), le taux applicable est celui en vigueur au moment de l'encaissement de la rémunération totale ou partielle.

*(Communiqué par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines) ■*

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT  
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische  
Lösungen für ein  
erfolgreiches Risk-  
Management

Creditreform Luxembourg SA  
Tel. 00 352 263460-1  
Fax 00 352 263460-50  
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX  
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le  
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

**Creditreform**

Unternehmen Sie nichts ohne uns



# Nouvelles dispositions pour promouvoir la simplification administrative

La simplification administrative en faveur des entreprises constitue une priorité gouvernementale mise en œuvre sous la coordination conjointe du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement et du Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur.

Le programme gouvernemental du 4 août 2004 accorde une priorité à la simplification des formalités administratives qui freinent le rendement et l'esprit d'initiative des entreprises.

En décembre 2004, le ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement et le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur ont mis en place le Comité national pour la simplification administrative en faveur des entreprises (CNSAE). Le CNSAE est en charge de la simplification administrative en faveur des entreprises afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et de l'économie en général tout en valorisant des approches administratives intégrées efficaces et indispensables.

Nos lecteurs trouveront en annexe des informations relatives à la fiche d'évaluation d'impact, aux formations proposées en matière de simplification administrative en faveur des entreprises et relatives au point de contact instauré sur le site internet [www.simplification.lu](http://www.simplification.lu):

## 1) Fiche d'évaluation d'impact

La fiche d'évaluation d'impact a été rajournée sous les auspices du CNSAE. La fiche porte sur les aspects suivants: l'objectif de la réglementation proposée,

le destinataire direct du projet, l'impact sur les entreprises, les critères d'exemption et les procédures administratives, l'impact sur les individus, l'impact sur l'administration, les critères d'analyse «mieux légiférer», divers.

En août 2006, le Gouvernement luxembourgeois a décidé que tous les projets de textes législatifs et réglementaires adressés au Conseil de Gouvernement doivent être complétés par une fiche d'évaluation d'impact. Chaque fois que le texte réglementaire a des répercussions sur les entreprises, la fiche d'impact est évaluée par le comité de coordination simplification (CCS). Seront analysées de façon brève et concise les conséquences et charges pour les entreprises résultant de nouvelles règles.

Le CCS émettra un avis et, le cas échéant, des recommandations sur le texte en question au regard des charges administratives y incluses. Il analysera la fiche d'impact et le projet de loi (ou de règlement grand-ducal) dans une optique de «meilleure réglementation» en y appliquant les critères de proportionnalité et de subsidiarité, et en faisant également usage des critères «Mieux légiférer» appliqués tels que la lisibilité, la compréhension, la codification, la consolidation, la refonte, les définitions claires, le degré de détail, les exemptions, les fréquences, l'harmonisation (européenne et internationale) et les procédures on-line (e-Government), et les méthodes visant la mise en conformité aux technologies informatiques et aux exigences en matière de e-Government. Pour en savoir plus:

[http://www.mcm.public.lu/fr/admin/espace\\_administrations/procedure\\_analyse\\_flux/index.html](http://www.mcm.public.lu/fr/admin/espace_administrations/procedure_analyse_flux/index.html).

## 2) Formations

Le secrétariat du CNSAE et le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative vous proposent deux formations en matière de simplification administrative en faveur des entreprises destinées aux ministères et administrations et subsidiairement aux représentants des entreprises. Pour en savoir plus:

<http://www.mcm.public.lu/fr/admin/formations/index.html>.

## 3) Point de contact

Afin de centraliser toutes les propositions en matière de simplification administrative, il a été décidé de mettre à votre disposition le point de contact «Simplification administrative en faveur des entreprises».

Vous pouvez signaler au CNSAE vos remarques et suggestions en matière de charges administratives pesant sur les entreprises. Le CNSAE aborde ces problèmes par étapes. ■

CNSAE

Ministère des Classes Moyennes,  
du Tourisme et du Logement

6, avenue Emile Reuter  
L-2420 Luxembourg

Tél.: (+352) 478-4731  
Fax: (+352) 478-4740

Nouveau!

Accès à distance à votre comptabilité via une connexion sécurisée.

BClux, le partenaire privilégié des PME

9, route des Trois Cantons - L-8399 Windhof - Tél.: (+352) 39 53 991 - Fax: (+352) 39 53 98  
E-mail: [info@bclux.lu](mailto:info@bclux.lu) - Site web: <http://www.bclux.lu>

Comptabilité - Fiscalité - Salaires - Secrétariat



## Code de travail

# Augmentation du salaire social minimum à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007

Conformément à la loi du 22 décembre 2006 modifiant l'article L. 222-9 du Code du Travail en vue d'adapter le salaire social minimum (Mémorial A-237 du 29 décembre 2006), une augmentation de 1,9 % du salaire social minimum sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

## Salaire social minimum à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007:

(augmentation du salaire social minimum de 230.53 à 234.91 indice 100)

|                             |       |                 | base 100        | ind. 668,46 |
|-----------------------------|-------|-----------------|-----------------|-------------|
|                             |       | salaire horaire | salaire mensuel |             |
|                             | %     |                 |                 |             |
| 18 ans et plus non qualifié | 100 % | 9,0768          | 234,9100        | 1.570,28    |
| 17 - 18 ans                 | 80 %  | 7,2614          | 187,9280        | 1.256,22    |
| 15 - 17 ans                 | 75 %  | 6,8076          | 176,1825        | 1.177,71    |
| 18 ans et plus qualifié     | 120 % | 10,8921         | 281,8920        | 1.884,34    |

Le salaire social minimum s'applique à tous les salariés, sans distinction de sexe, de toutes les professions, dans

toutes les entreprises, occupés par un employeur dans le cadre d'un contrat de travail. Les taux du salaire social mini-

um sont fixés en fonction de deux considérations: l'âge des bénéficiaires et leur qualification. ■

## Commission européenne – Représentation au Luxembourg

# Eurojus: un service de consultation juridique à votre disposition

Dans le cadre de sa stratégie d'information et de communication et en vue de favoriser le rapprochement de l'Union européenne et du citoyen européen, la Représentation de la Commission européenne au Luxembourg a le plaisir de vous annoncer qu'elle met à disposition du citoyen un service de consultation juridique en matière de droit communautaire, appelé «Eurojus». Concrètement, le consultant «Eurojus»:

- conseille les citoyens sur les voies de recours offertes par la législation communautaire;
- aide les citoyens à résoudre leurs problèmes de communication avec les

autorités et/ou les administrations nationales et/ou européennes;

- oriente, le cas échéant, les demandeurs vers des services plus spécialisés, notamment le Médiateur européen;
- répond oralement ou par écrit aux questions juridiques d'ordre général, ainsi qu'aux cas particuliers soumis à son examen.

Ce service a pour but de vous fournir une information gratuite sur le droit communautaire et son application, dans un délai maximal de 15 jours ouvrables, mais il ne se substitue pas aux services d'assistance et de conseil fournis

par un avocat pour l'introduction d'actions en justice.

Le consultant «Eurojus» ne représente pas la Commission européenne et renseigne le citoyen sous sa propre responsabilité. Cette clause est explicitement rappelée lors de chaque entretien et réponse écrite.

### ■ Contact auprès de la Représentation

Le consultant «Eurojus», à la disposition du citoyen depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2006, est Mme Martina Wehrheim. Elle assurera une permanence dans les bureaux de la Représentation les lundis et les jeudis de 9h00 à 12h45. ■

Mme Martina WEHRHEIM, consultant Eurojus

Commission européenne – Représentation au Luxembourg

Maison de l'Europe • 7, rue du Marché-aux-Herbes • L-2920 Luxembourg

Téléphone: +352 4301-34925 • Fax: +352 4301-34433 • E-mail: comm-rep-lux-eurojus@ec.europa.eu

# Paramètres sociaux applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007

## CHARGES SOCIALES: Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (indice 668,46)

### TAUX DE COTISATION <sup>1)</sup>

| Branche d'assurance                | Ouvriers Employés         |                |                   |                      |                |                   |
|------------------------------------|---------------------------|----------------|-------------------|----------------------|----------------|-------------------|
|                                    | Taux                      | Part du patron | Part de l'ouvrier | Taux                 | Part du patron | Part de l'ouvrier |
| Assurance pension                  | 16,00 %                   | 8,00 %         | 8,00 %            | 16,00 %              | 8,00 %         | 8,00 %            |
| Assurance maladie <sup>2)</sup>    | 10,10 % <sup>3)</sup>     | 5,05 %         | 5,05 %            | 5,60 % <sup>4)</sup> | 2,80 %         | 2,80 %            |
| Assurance accidents                | Entre 0,52 % et 6 %       |                |                   |                      |                |                   |
| Santé au travail <sup>5)</sup>     | STI: 0,10 % / STM: 0,11 % |                |                   |                      |                |                   |
| Assurance dépendance <sup>6)</sup> | 1,4 %                     | –              | 1,4 %             | 1,4 %                | –              | 1,4 %             |

1) Applicables uniquement dans le cadre d'une «occupation principale».

2) Taux applicables aux préretraites de même qu'aux allocations et indemnités purement occasionnelles ainsi qu'aux gratifications: 5,40 %, dont part patronale: 2,70 %; part salariale: 2,70 %.

3) 10,10% dont 5,40 % pour les prestations en nature et 4,70 % pour les prestations en espèces.

4) 5,60 % dont 5,40 % pour les prestations en nature et 0,20 % pour les prestations en espèces.

5) Ces taux valent uniquement pour les entreprises affiliées au STI ou au STM.

6) 1,4 % des rémunérations brutes après déduction d'un abattement d'un quart du SSM (392,57 EUR). A remarquer que ce taux deviendra définitif suite au vote du projet de loi 5611 qui aura lieu le 20 décembre 2006.

### MINIMA ET MAXIMA COTISABLES

| Branche d'assurance | Minimum mensuel  | Maximum mensuel <sup>1)</sup>  |
|---------------------|--|--|
| Assurance maladie   | Le salaire social minimum qui est de 234,91 EUR à l'indice 100 | 5 fois le Salaire Social Minimum, c'est-à-dire:<br>7.851,40 EUR<br>à l'indice 668,46 |
| Assurance pension   | soit à l'indice 668,46:<br>1.570,28 EUR                        |  |
| Assurance accidents | pour les salariés à partir de 18 ans<br>1.570,28 EUR           |  |
| Santé au travail    | pour les salariés de 17 à 18 ans<br>1.256,22 EUR               |  |
|                     | pour les salariés de 15 à 17 ans<br>1.177,71 EUR               |  |

1) Le maximum annuel pour les différentes branches d'assurance correspond à 12 fois le maximum mensuel. Le maximum ne vaut pas pour la contribution dépendance.

**TAUX DE COTISATION EN MATIÈRE D'ASSURANCE ACCIDENTS**

| Classe de risque | Libellé de la classe   | Taux de cotisation 2007 |
|------------------|--|-------------------------|
| 1.               | Commerce, alimentation et autres activités non classées ailleurs | 1,40 %                  |
| 2.               | Assurances, banques  | 0,54 %                  |
| 3.               | Chimie, textile, papier  | 1,48 %                  |
| 4.               | Travail des métaux et du bois                                    | 2,27 %                  |
| 5.               | Sidérurgie   | 1,57 %                  |
| 6.               | Bâtiment, gros œuvres  | 4,42 %                  |
| 7.               | Travaux de toiture   | 6,00 %                  |
| 8.               | Aménagement et parachèvement                                     | 3,38 %                  |
| 9.               | Equipements techniques du bâtiment                               | 2,75 %                  |
| 11.              | Travailleurs intellectuels indépendants                          | 0,57 %                  |
| 12.              | Etat   | 0,85 %                  |
| 13.              | Communes   | 1,76 %                  |
| 14.              | Transport terrestre, fluvial et maritime                         | 1,95 %                  |
| 15.              | Aviation   | 1,42 %                  |
| 16.              | Distribution de l'énergie et de l'eau                            | 1,30 %                  |
| 17.              | Radio- et Télédiffusion  | 0,52 %                  |
| 18.              | Ateliers de précision  | 1,30 %                  |
| 19.              | Fabrication faïences et verre                                    | 1,47 %                  |
| 20.              | Objets en ciment   | 4,10 %                  |
| 21.              | Fabrication ciment et gypse                                      | 1,00 %                  |
| 22.              | Travail intérimaire  | 4,92 %                  |
|                  |  | <b>1,45 %</b>           |

**L**e niveau du salaire social minimum (cote d'application 668,46 de l'échelle mobile des salaires) est fixé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007:

Le niveau du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés, au sens des dispositions de l'article L. 222-4. du Code du Travail, est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007: 1.884,34 EUR.

**SALAIRE SOCIAL MINIMUM  
Travailleur non qualifié (234,91 EUR, indice 100)**

|                        | Taux mensuel – Taux horaire |
|------------------------|-----------------------------|
| 18 ans accomplis       | 1.570,28 EUR – 9,0768 EUR   |
| 17 ans accomplis       | 1.256,22 EUR – 7,2614 EUR   |
| 15 et 16 ans accomplis | 1.177,71 EUR – 6,8076 EUR   |

Peut prétendre au salaire social minimum pour travailleurs qualifiés:

- 1) Le salarié qui exerce une profession comportant une qualification professionnelle usuellement acquise par un enseignement ou une formation

sanctionné(e) par un certificat officiel. Sont à considérer comme certificats officiels, les certificats reconnus par l'Etat luxembourgeois et qui sont au moins du niveau d'aptitude technique et professionnelle (CATP) de

l'enseignement secondaire technique. L'équivalence des certificats qui sont au moins du niveau du certificat d'aptitude technique et professionnelle est reconnue par le ministre de l'Éducation nationale sur avis du ministre du Travail. Toute condition de pratique professionnelle antérieure est supprimée depuis le 1<sup>er</sup> avril 1986 pour l'attribution du salaire social minimum pour travailleurs qualifiés.

- 2) Le détenteur du certificat de capacité manuelle (CCM) justifiant d'une pratique d'au moins deux années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.
- 3) Le détenteur du certificat d'initiation technique et professionnelle (CITP) après une pratique d'au moins cinq années dans le métier dans lequel le certificat a été délivré.

- 4) A défaut de certificat, le travailleur justifiant d'une pratique professionnelle minimale de dix années.
- 5) Dans les professions où la formation n'est pas établie par un certificat officiel, le travailleur peut être considéré comme travailleur qualifié, lorsqu'il a acquis une formation pratique résultant de l'exercice pendant au moins six années de métier, nécessitant une capacité technique progressivement croissante.

## REMUNERATION DES ELEVES ET ETUDIANTS OCCUPES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

### Salaire des élèves et étudiants à l'indice 668,46

|                        | Taux mensuel – Taux horaire |
|------------------------|-----------------------------|
| 18 ans accomplis       | 1.256,22 EUR – 7,2614 EUR   |
| 17 ans accomplis       | 1.004,98 EUR – 5,8091 EUR   |
| 15 et 16 ans accomplis | 942,17 EUR – 5,4461 EUR     |

La rémunération de l'élève ou de l'étudiant ne peut être inférieure à 80 % du salaire social minimum. A l'indice 668,46, l'étudiant/élève a droit aux montants minima repris dans le tableau ci-après, gradués en raison de l'âge (étudiant n'ayant pas charge de famille).

Kluwer est le partenaire de tous les professionnels qui souhaitent bénéficier de la dernière actualité sur leur secteur. Lux@account est la première banque de données en ligne pour le Luxembourg reprenant

- Les commentaires en droit comptable, droit fiscal, droit des sociétés et droit du travail.
- Toute la jurisprudence en droit comptable, droit du travail, droit fiscal et droit des sociétés
- La législation coordonnée
- Les chiffres utiles en droit des sociétés, droit social, droit fiscal et autres informations pratiques (index) ainsi que les liens des sources aux commentaires.

De plus, Lux@account vous permettra d'avoir accès à notre base de données belge [www.monKEY.be](http://www.monKEY.be), notre base de données française : [www.Lamylinereflex.fr](http://www.Lamylinereflex.fr) et notre base de données allemande [www.Bilanzierungplus.de](http://www.Bilanzierungplus.de).

Le contenu de lux@account est rédigé par des spécialistes luxembourgeois pour des spécialistes luxembourgeois ; il est enrichi d'exemples et d'écritures comptables.

4 mises à jour par an.

Consultez ce cd-rom en ligne via [www.kluwerconnexion.be](http://www.kluwerconnexion.be)

Marquez des points dans votre profession et souscrivez dès maintenant via [www.kluwer.lu](http://www.kluwer.lu) ou téléphonez nous au 80048 034.

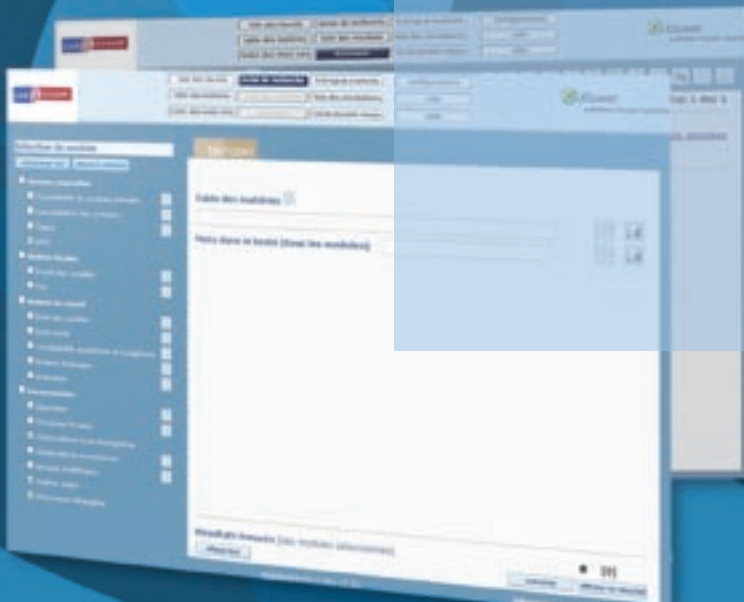
Avec Kluwer, vous enchaînez les coups gagnants !

#### 4 manières différentes de commander:

- |                      |  |
|----------------------|--|
| Commandez online     | <a href="http://www.kluwer.lu">www.kluwer.lu</a>         |
| Appelez gratuitement | 800 48 034   |
| Faxez gratuitement   | 800 48 027   |
| Envoyez un e-mail    | <a href="mailto:contact@kluwer.lu">contact@kluwer.lu</a> |

De l'info gagnante  
à tous les coups,  
c'est bien joué !

 **Kluwer**  
a Wolters Kluwer business



## Fiscalité

## Nouvelles dispositions fiscales

### ■ Taux d'intérêt 2007 et 2008 relatif à l'économie et la bonification d'intérêts

Par règlement grand-ducal du 22 décembre 2006 modifiant pour les années d'imposition 2007 et 2008 le règlement grand-ducal du 28 décembre 1990 portant exécution de l'article 104, alinéa 3 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (fixation des recettes provenant de l'économie et de la bonification d'intérêts), le taux de 8 % est remplacé par un taux de 3,75 % pour les années d'imposition 2007 et 2008 (Mémorial A – N° 243 du 29 décembre 2006, page 4859).

### ■ Exonération des indemnités de départ et de licenciement – Taux de la contribution dépendance

La loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement (Mémorial A – N° 239 du 29 décembre 2006, page 4710) apporte notamment des modifications aux numéros 9 et 10 de l'article 115 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu à partir de l'année d'imposition 2007.

Les modifications (pages 4712 et 4713) ont comme objectif de contre-carrer tout abus de droit visant à simuler des situations donnant droit à l'exonération fiscale des indemnités de départ et des indemnités bénévoles de licenciement allouées aux salariés.

Par la même loi, le taux de la contribution dépendance est porté à 1,4 pour cent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (article 376, alinéa 2 du Code des assurances sociales).

### ■ Convention Luxembourg – Moldavie

Un premier tour de négociations entre les délégations moldaves et luxembourgeoises a eu lieu à Chisinau du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006. Lors de ces négociations, les deux délégations ont pu trouver un accord sur un pro-

jet de Convention entre le Gouvernement de la Moldavie et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. La Convention et son Protocole ont été paraphés le 1<sup>er</sup> décembre 2006; ils devront être signés et ratifiés par les deux Etats contractants avant leur entrée en vigueur. La Convention sortira ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile suivant immédiatement l'année de la mise en vigueur.

### ■ Convention Luxembourg – République de Saint-Marin

Par loi du 21 décembre 2006 (Mémorial A – N° 229 du 27 décembre 2006, page 4086), la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Saint-Marin tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et du Protocole y relatif, signés à Luxembourg, le 27 mars 2006, sont approuvés.

### ■ Convention Luxembourg – Géorgie

Un premier tour de négociations entre les délégations géorgiennes et luxembourgeoises a eu lieu à Luxembourg du 20 au 23 novembre 2006. Lors de ces négociations, les deux délégations ont pu trouver un accord sur un projet de Convention entre le Gouvernement de la Géorgie et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. La Convention et son Protocole ont été paraphés le 23 novembre 2006; ils devront être signés et ratifiés par les deux Etats contractants avant leur entrée en vigueur. La Convention sortira ses effets à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile suivant immédiatement l'année de la mise en vigueur.

### ■ Convention Luxembourg – France

Le 24 novembre 2006, Jean Asselborn, ministre des Affaires étrangè-

res et de l'Immigration, et Bernard Pottier, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française à Luxembourg, ont procédé à la signature d'un deuxième avenant à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la France tendant à éviter les doubles impositions et à établir les règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Paris le 1<sup>er</sup> avril 1958.

Il est rappelé que les dispositions de l'avenant permettront l'imposition des bénéficiaires, revenus et gains provenant de l'exploitation et de l'aliénation de biens immobiliers dans l'Etat de situation de l'immeuble, ceci sans distinction selon que le propriétaire de l'immeuble est une personne physique, une société ou une société dite «transparente», ou selon que l'immeuble est ou n'est pas affecté à un établissement stable dans l'Etat de situation.

### ■ La société de gestion de patrimoine familial (SPF) – projet de loi

#### Dispositions générales

En date du 20 novembre 2006, le Ministre du Trésor et du Budget a déposé à la Chambre des Députés le projet de loi n° 5637 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Le projet de loi a pour objet de créer un cadre juridique pour la gestion des patrimoines privés. La SPF est conçue comme une société d'investissement destinée uniquement aux personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé.

Est considérée comme SPF, toute société qui adopte la forme d'une société à responsabilité limitée, d'une société anonyme, d'une société en commandite par actions ou d'une société coopérative organisée sous forme d'une société anonyme, et dont l'objet exclusif est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers à l'exclusion de toute activité commerciale.



La SPF n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Il est également interdit à la SPF d'acquérir directement des immeubles ou d'octroyer des prêts rémunérés, même à la société dans laquelle elle détient une participation. Cependant, la SPF peut, à titre accessoire et purement gratuit, faire une avance ou cautionner les engagements de la société dans laquelle elle détient une participation.

### Dispositions fiscales

D'après le projet de loi, la SPF est exempte de l'impôt sur le revenu, de l'impôt commercial et de l'impôt sur la fortune sauf si la SPF reçoit, pour un exercice donné, au moins 5 % du montant total des dividendes en provenance de participations dans des sociétés non résidentes et non cotées qui ne sont pas soumises à un impôt comparable à l'impôt sur le revenu des collectivités au sens de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu («LIR»).

La SPF est exclue du bénéfice des conventions fiscales préventives de double imposition conclues par le Luxembourg, ainsi que de celui de la directive sociétés mère et filiales.

Les dividendes alloués par la SPF ne sont pas soumis à la retenue d'impôt à la source, sans préjudice de l'imposition desdits revenus dans le chef des bénéficiaires résidents (article 147, numéro 3 LIR). L'exonération du dividende brut à raison de 50 % prévu par l'article 115, alinéa 15a LIR n'est pas applicable.

Les paiements d'intérêts par la SPF subissent selon le cas la retenue d'impôt à la source établie en vertu de la directive européenne ou la retenue libératoire luxembourgeoise.

Dans le chef des contribuables non résidents, les revenus provenant de la cession d'une participation dans une SPF ne sont pas considérés comme revenus indigènes (article 156, numéro 8, lettre c LIR). La SPF est ajoutée à la liste contenue au paragraphe 178 bis de la loi générale des impôts du 22 mai 1931 (secret professionnel opposable à l'administration fiscale). L'autorité chargée d'exercer le contrôle fiscal de

la SPF est l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

### Régime société mère et filiales

La loi du 17 novembre 2006 portant modification de certaines dispositions de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, de la loi modifiée du 16 octobre 1934 sur l'évaluation des biens et des valeurs et de la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934 (Mémorial A – N° 200 du 29 novembre 2006, page 3448) transpose en droit national la directive 2003/123/CE modifiant la directive 90/435/CEE concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'Etats membres différents. La directive précitée vise principalement trois objectifs:

1. compléter le champ d'application par rapport à des formes de sociétés non visées par la directive initiale;
2. ramener progressivement le seuil de participation, à partir duquel une société peut être considérée comme une société mère et une autre comme sa filiale, de 25 % à 10 %;
3. appliquer à la distribution des bénéfices alloués à un établissement stable un traitement identique à celui prévu pour sa société mère.

Etant donné que le législateur luxembourgeois a largement anticipé sur la législation européenne, concernant le seuil de participation et les établissements stables, les modifications apportées par la loi sous rubrique concernent essentiellement l'élargissement du périmètre des sociétés éligibles; ainsi sont modifiés:

- l'article 147, numéro 2 de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (L.I.R.);
- l'article 166, alinéa 1<sup>er</sup>, numéros 1 à 3 et alinéa 2, numéros 1 à 3 L.I.R.; un nouvel alinéa 10 vient compléter l'article 166 L.I.R. par une liste des organismes éligibles au régime société mère et filiales;
- l'article 175, alinéa 1<sup>er</sup> L.I.R.;
- le paragraphe 60, alinéa 1<sup>er</sup>, numéros 1 à 3 et alinéa 2, numéros 1 à 3 de la loi modifiée du 16 octobre

1934 sur l'évaluation des biens et valeurs (BewG); un nouvel alinéa 4 vient compléter le paragraphe 60 BewG par une liste des organismes éligibles au régime société mère et filiales;

- le paragraphe 11bis de la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934.

Du point de vue luxembourgeois, le régime société mère et filiales s'applique aux sociétés de capitaux, qui sont la société anonyme, la société à responsabilité limitée et la société en commandite par actions, et dorénavant aux formes suivantes: la société coopérative, la société coopérative organisée comme une société anonyme, l'association d'épargne-pension, l'association d'assurances mutuelles, l'entreprise de nature commerciale, industrielle ou minière de l'Etat, des communes, des syndicats de communes, des établissements publics et des autres personnes morales de droit public, ainsi que les autres sociétés constituées conformément au droit luxembourgeois et assujetties à l'impôt sur les sociétés au Luxembourg.

A remarquer que du point de vue fiscal, la société européenne est à considérer comme société de capitaux à l'instar de la société anonyme. A noter que la notion «société» est remplacée, chaque fois où il semble utile, par le terme «organisme à caractère collectif». Aucun changement n'affecte les entités fiscalement transparentes en ce qui concerne celles non couvertes par la directive.

En ce qui concerne les plus-values résultant de la cession d'une participation, l'élargissement du périmètre des sociétés éligibles s'applique automatiquement au règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 portant exécution de l'article 166, alinéa 9 L.I.R. par une référence aux alinéas 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de l'article 166 L.I.R. Les dispositions de la présente loi sont applicables à partir de l'année d'imposition 2005.

*(Communiqué par  
l'Administration des  
contributions directes)* ■

# Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: 42 39 39-354/332.

## ■ Ministère des Travaux Publics

Projet de règlement grand-ducal fixant les règles relatives au déroulement des concours d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de l'architecture et de l'ingénierie. (3137AFR)

Projet de loi sur les marchés publics. (3149WJE-EPA)

## ■ Ministère des Finances

Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée. (3138MCH)

Projet de loi portant transposition dans la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier de la directive 2006/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice (refonte) et de la directive 2006/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (refonte). (3150BJO)

## ■ Ministère de l'Economie et du Commerce Extérieur

Avant-projet de règlement grand-ducal actualisant le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation – Actualisation annuelle de la pondération de l'indice. (3139TCA)

Projet de loi portant approbation de l'Accord sur l'application de l'article 65 de la Convention sur la délivrance de brevets européens, adopté à Londres le 17 octobre 2000. (3147AFR)

Projet de loi portant approbation de l'Acte portant révision de la Convention sur la délivrance de brevets européens du 5 octobre 1973, fait à Munich le 29 novembre 2000. (3148AFR)

## ■ Ministère des Transports

Avant-projet de règlement grand-ducal relatif aux comptes rendus d'événements dans l'aviation civile. (3140BJE)

## ■ Ministère du Travail et de l'Emploi

Convention collective de travail des employés d'assurances 2006-2008. (3141AFR)

## ■ Ministère de la Justice

Projet de loi portant modification des articles 257, 271, 273bis et 276 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. (3142DAN)

## ■ Ministère d'Etat

Projet de loi sur la réutilisation des informations du secteur public. (3145BJE)

## ■ Ministère de la Santé

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 11 décembre 2003 concernant les compléments alimentaires. (3146MCH)

## ■ Ministère du Trésor et du Budget

Projet de loi portant transposition de la directive 2005/14/CE sur l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant

- la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances;
- la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. (3143BJO)

Projet de règlement grand-ducal modifiant

- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 pris en exécution de la loi du 16 avril 2003 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs
- le règlement grand-ducal du 11 novembre 2003 relatif au fonctionnement du Fonds de Garantie Automobile. (3144BJO)

## ■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 janvier 2001 portant réglementation de la marque nationale du vin et fixant les conditions d'attribution de cette marque. (3151MCH) ■

## Nouvelle législation

# Exonération des indemnités de départ et de licenciement – Taux de la contribution dépendance

La loi du 22 décembre 2006 promouvant le maintien dans l'emploi et définissant des mesures spéciales en matière de sécurité sociale et de politique de l'environnement (Mémorial A – N° 239 du 29 décembre 2006, page 4710) apporte notamment des modifications aux numéros 9 et 10 de l'article 115 de la loi modifiée

du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu à partir de l'année d'imposition 2007. Les modifications (pages 4712 et 4713) ont comme objectif de contrecarrer tout abus de droit visant à simuler des situations donnant droit à l'exonération fiscale des indemnités de départ et des indemnités bénévoles de licenciement allouées aux salariés.

Par la même loi, le taux de la contribution dépendance est porté à 1,4 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (article 376, alinéa 2 du Code des assurances sociales).

*(Communiqué par l'Administration des contributions directes)* ■

# Transport des déchets: Modification de la législation



Dans un souci de simplification des procédures, le législateur vient de changer le système d'autorisation prévu pour le transport des déchets en introduisant un nouveau système d'enregistrement informatique par le biais du portail de l'environnement [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu).

L'Administration de l'environnement informe nos lecteurs que la nouvelle loi du 1<sup>er</sup> décembre 2006 a apporté un certain nombre de modifications à la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets, dont également certaines en relation avec la collecte et le transport de déchets. Selon cette loi, l'activité de ramassage/transport est soumise à une autorisation ministérielle.

Dans certains cas, une dispense d'autorisation pouvait être attribuée. Désormais, le système rigide d'autorisation est remplacé dans certains cas spécifiques par un système simplifié d'enregistrement préalable auprès de l'Administration de l'environnement. Ainsi, doivent s'enregistrer les établissements ou entreprises qui:

- collectent et transportent des déchets inertes provenant de travaux routiers, d'excavation ou de démolition;
- collectent et transportent des déchets en quantités minimales provenant de leurs propres activités;
- collectent et transportent des déchets en vue de leur valorisation ou de leur

élimination dans l'enceinte de leur lieu de production;

- fournissent des produits et qui reprennent auprès de leurs clients les mêmes produits devenus déchets en vue d'un regroupement et d'une valorisation ou d'une élimination appropriées. Etant donné cette modification, le système de dispense d'autorisation n'existe plus.

L'enregistrement peut être effectué via le site internet [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu), rubrique: guichet virtuel -> déchets. Un règlement grand-ducal fixant les modalités d'application du système d'enregistrement est en cours d'élaboration.

La loi actuellement en vigueur prévoit également un alignement des listes de déchets couverts par l'autorisation de négoce de déchets et l'autorisation de ramassage/transport de déchets si ces activités sont effectuées simultanément par la même société.

Sont exclus de cette disposition les déchets pour lesquels leur producteur dispose lui-même de contrats avec les destinataires.

Convert your visitors  
into customers with a  
**Website Sales  
Conversion Path**

Workshop for  
Marketing Managers  
and Executives



At our Website Sales Conversion Path Workshop you will learn how the most successful websites manage to convert more visitors into paying customers by implementing some easy to follow processes that entice visitors to buy from you.

Reserve your place  
in the next WSI  
Website Conversion  
Path Workshop  
before  
**28 February**  
for a  
**50% discount!**

21 March 2007 14:00-17:00  
Chambre de Commerce  
Kirchberg

For more information visit  
[www.wsiluxembourg.com](http://www.wsiluxembourg.com)



---

Union des Entreprises Luxembourgeoises – UEL

---

# La portabilité des droits à pension complémentaire

**Le Parlement européen venant d'entamer ses travaux au sujet de la proposition de directive relative à l'amélioration de la portabilité des droits à pension complémentaire<sup>1</sup>, l'UEL<sup>2</sup> saisit l'occasion pour se prononcer sur cette initiative de la Commission européenne datant d'octobre 2005. D'après ses auteurs, la proposition de directive tend à faciliter la libre circulation des travailleurs. Bien que ces objectifs soient louables en soi, l'UEL se doit de constater que les moyens de mise en œuvre préconisés ne répondent que marginalement aux finalités affichées et doivent être contestés.**

**L**a démarche de la Commission est ambitieuse car elle se propose d'appliquer des règles au niveau communautaire qui définissent le mode d'acquisition de droits portables. Légiférer dans ces conditions est

pourtant difficilement défendable au regard du principe de subsidiarité dans la mesure où les législations nationales en seront affectées alors qu'elles ont souvent déjà organisé la portabilité des droits et ce non seulement dans le cas

où le travailleur change d'employeur à l'intérieur d'un Etat, mais également lorsqu'il change de pays.

L'approche de la Commission est encore difficilement justifiable au regard du principe de proportionnalité pour

---

<sup>1</sup> [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005\\_0507fr01.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/com/2005/com2005_0507fr01.pdf)

<sup>2</sup> L'UEL regroupe les organisations suivantes: Association des Banques et Banquiers, Luxembourg · Association des Compagnies d'Assurances · Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg · Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

lequel les moyens mis en œuvre ne sont pas en relation avec l'objectif visé. En effet, il n'est guère soutenable de vouloir harmoniser l'ensemble des régimes existants au niveau de l'UE dans l'objectif de faciliter la portabilité des droits à pension. Cette finalité peut parfaitement être recherchée dans le cadre du principe de la coordination entre régimes nationaux. La violation du principe de proportionnalité est d'autant plus critiquable que le nombre de personnes en cause est et restera marginal par rapport à l'ensemble des personnes concernées par les plans de pension en vigueur. A cela s'ajoute que l'obstacle majeur à la portabilité des droits et donc à la libre circulation des travailleurs est de nature fiscale en raison du risque de double imposition qu'encourent les bénéficiaires de la prévoyance professionnelle.

Les solutions préconisées dans le texte doivent enfin être contestées en ce qu'elles sont souvent très éloignées de la réalité et qu'elles divergent largement des dispositions mises en place soit dans les législations nationales soit dans les règlements des régimes de prévoyance professionnelle complémentaires établis au niveau des entreprises. L'UEL tient surtout à émettre des réserves en ce qui concerne les dispositions suivantes:

- la fixation d'un âge minimum de 21 ans qui n'ajoute rien à la portabilité des droits acquis;
- le délai d'un an prévu pour l'affiliation à un régime n'est pas non plus conforme aux pratiques en la matière qui prévoient souvent des délais plus longs. Ceux-ci sont justifiés par la rotation relativement élevée des travailleurs en début de carrière et au commencement d'une relation professionnelle. Ils évitent justement que les gestionnaires des régimes soient surchargés de droits mineurs qui ne font qu'augmenter les frais de gestion de manière disproportionnée par rapport à l'enjeu. A noter encore que l'affiliation au bout d'un an concernerait également les personnes engagées moyennant contrat à durée déterminée alors que celles-ci

ne feront souvent pas partie à terme des effectifs de l'entreprise;

- la période maximale de deux ans pour l'affiliation doit être contestée car elle ne correspond pas aux délais stipulés dans les règlements des plans de pension. Cette intervention de la Commission n'est pas nécessaire au regard de la portabilité transfrontalière de droits. Elle doit encore être rejetée parce qu'elle n'est pas neutre au regard du coût des plans;
- l'ajustement des droits à pension dormants pose problème et soulève de nombreuses questions, à savoir: à qui incombera le financement de ces ajustements? Appartiendra-t-il à l'ancien employeur de financer des promesses une fois que le travailleur aura déjà quitté l'entreprise? Incombera-t-il au nouvel employeur de financer une promesse relevant pas encore en relation de travail avec le travailleur concerné? La proposition de directive ne fournit pas de réponse à ce sujet. Sur quelle base ces ajustements doivent-ils se faire? Y a-t-il lieu de faire des projections de carrière du salarié en question? Indépendamment de ces questions d'ordre technique, il y a lieu de relever que l'idée d'ajuster des droits dormants est incompatible avec la philosophie à la base d'un système de capitalisation et plus particulièrement en cas de plan de pension à contributions définies. Il peut tout au plus être envisagé d'appliquer à ces droits un taux d'intérêt évitant l'érosion monétaire des montants accumulés par le salarié. Toutefois, cette indexation doit être facultative et ne doit pas être dictée par la Commission européenne, cette adaptation n'ayant pas d'implication particulière en matière de portabilité des droits à pension en relation avec le principe de la libre circulation des travailleurs.

En conclusion, l'UEL considère que l'ambition affichée dans la proposition de



directive en question est certes louable, mais que les moyens de mise en œuvre sont contestables. L'obstacle majeur à la libre circulation des travailleurs dans le domaine des pensions complémentaires est de nature fiscale. Les mesures de mise en œuvre envisagées empiètent pour le surplus sur les compétences des États membres qui pour la plupart ont institué des solutions permettant la portabilité des droits.

L'initiative de la Commission européenne est donc non seulement superflue, mais elle risque encore de porter gravement préjudice à la prévoyance professionnelle complémentaire contre la vieillesse en raison du carcan rigide qu'elle tente d'instituer pour l'acquisition des droits portables et en raison des coûts élevés qui seront engendrés par la mise en place des solutions proposées. L'UEL est donc d'avis que l'initiative de la Commission est inappropriée. Elle espère que le Parlement européen décide de geler ses travaux relatifs à la proposition de directive en question et qu'il propose une reformulation du texte sous forme d'une recommandation.

*(Communiqué par l'UEL)* ■

La version intégrale de la position de l'UEL sur la portabilité des droits à pension peut être consultée sur le site [www.uel.lu](http://www.uel.lu) sous la rubrique «Prises de position».

## Groupement des syndicats professionnels

Le **GSPL** fait un don de fin d'année

Le Groupement des syndicats professionnels du Grand-Duché de Luxembourg (GSPL) a récemment eu le plaisir de remettre un chèque d'une valeur de 1.500 € à la Ligue Luxembourgeoise de la Sclérose en Plaques.

A cette occasion, Mmes Weiler et Freichel, respectivement présidente et vice-présidente de la Ligue, ont retracé l'histoire, l'organisation, les missions et les accomplissements de la Ligue depuis sa fondation, en 1980.

La dernière réalisation en date fut la construction d'un «Day Center» à Boevange-sur-Attert, lequel accueille les personnes atteintes de la sclérose en plaques (SEP) trois fois par semaine, avant tout pour les arracher à la monotonie et à la solitude dans laquelle la maladie les a confinées. Les membres du GSPL ont été chaleureusement invités à visiter ce

## CYCLE DE FORMATION MODULAIRE : LEGISLATION ENVIRONNEMENTALE AU LUXEMBOURG

### PROGRAMME DE FORMATION

|   |                |
|---|----------------|
| <b>MODULE 1</b><br>Les établissements classés                           | 26, 28/02/2007 |
| <b>MODULE 2</b><br>Les déchets et les sols contaminés                   | 7, 14/03/2007  |
| <b>MODULE 3</b><br>L'énergie, le bruit et les émissions atmosphériques  | 21, 23/03/2007 |
| <b>MODULE 4</b><br>La protection de l'eau et les substances dangereuses | 18/04/2007     |
| <b>MODULE 5</b><br>L'aménagement du territoire                          | 25/04/2007     |



INSCRIPTIONS ONLINE SUR [WWW.IFCC.LU](http://WWW.IFCC.LU)

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

Locaux: 7, rue Alcide de Gasperi - Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: Institut de Formation de la Chambre de Commerce L-2981 Luxembourg

(+352) 423939-220

(+352) 423939-820

info@ifcc.lu

www.ifcc.lu

IFCC  
Institut de Formation  
de la Chambre de Commerce

centre composé d'espaces bien éclairés et entourés de verdure.

La présidente a surtout insisté pour que tout le monde parle de la sclérose en plaques autour de soi, afin de sensibiliser la société à cette maladie dite «aux mille facettes», tellement les symptômes et l'évolution varient d'un cas à l'autre, et qui peut paralyser complètement des hommes et des femmes en pleine force de l'âge, maintenant leurs capacités intellectuelles intactes dans un

corps immobile. Le taux d'incidence de la sclérose en plaques est estimé à 5 à 6 pour 100.000.

L'espérance de vie d'une personne atteinte de SEP est à peine inférieure à la moyenne, et la plupart des patients vivent de nombreuses décennies avec la maladie.

Environ un patient sur deux atteints de SEP décède suite à des complications liées à la maladie, comme des complications dues aux infections rénales et pul-

monaires. Il ne faut cependant pas sous-estimer d'autres causes de décès comme le suicide et le taux élevé d'accidents dus au handicap. À côté du modeste soutien financier, le GSPL espère aider la Ligue Luxembourgeoise de la Sclérose en Plaques en relayant les informations sur la SEP.

Pour plus d'informations sur la Ligue Luxembourgeoise de la Sclérose en Plaques: [www.msweb.lu](http://www.msweb.lu). ■

[www.horesca.lu](http://www.horesca.lu)

## HORESCA-Homepage in neuem Gewand

**D**er Luxemburger Verband der Hoteliers, Restaurateurs und Cafetiers, HORESCA, hat die altbekannte Homepage runderneuert. Diese präsentiert sich nun in einem zeitgemäß modernisierten Gewand. Doch nicht nur die Optik wurde weiterentwickelt – vor allem die Funktionalität des Internet-Auftritts wird ab sofort ganz anderen Ansprüchen gerecht.

Neben den statischen Hintergrundinformationen über den Verband, seine Partner, die von ihm empfohlenen Links auf andere Internetseiten und die Vorteile einer Mitgliedschaft bieten eine ganze Reihe dynamischer Seiten wechselnde Aktualitäten. So werden nicht nur größere Publikationen wie die neueste Broschüre zum Anti-Tabak-Gesetz zeitnah online publiziert, sondern auch Verbandsnachrichten und relevante Meldungen rund um den Tourismussektor kurz und knapp zum Nachlesen angeboten.

### ■ Sonderservice für Mitglieder

Dass die erwähnten Vorteile einer Verbandsmitgliedschaft unmittelbar erfahrbar werden, dafür sorgt der passwort-geschützte „Espace membres“. In diesem Bereich werden, anders als im allgemein zugänglichen Submenü „Membres – Infos pratiques“, nicht nur allgemein einführende Auskünfte über Eröffnung und Führung einer Schankwirtschaft oder eines gastronomischen Betriebes gegeben.

Der Service für Mitglieder geht weit darüber hinaus: nach Eingabe eines individuellen Passworts, das nach Bezahlung des Jahresbeitrags vom HORESCA-Büro aus freigeschaltet wird, haben sie Zugang zu detaillierten Auskünften rund um die Themen Niederlassungs-, Handels- und Arbeitsrecht. Ob übersichtliches Textdokument oder ansprechende Dia-Präsentation – sämtliche Daten stehen zum Download bereit. Das gleiche gilt für Musterverträge, Statistiken und Hintergrundberichte.

### ■ Mehr Interaktivität

Wer die derart privilegierten Mitglieder sind, davon kann sich jeder Internetnutzer selbst überzeugen und zugleich von einer spezialisierten Themen- und Adressensuche profitieren: Im bereits erwähnten Menü „Membres“ ist nicht nur anhand von Statistiken nachzulesen, wie viele Cafés, Restaurants oder Hotel-Restaurants der HORESCA angehören oder aber, wie viele der genannten Restaurants die luxemburgische, französische, italienische, chinesische usw. Küche anbieten.

Ein ausgeklügelter Suchmechanismus erlaubt es darüber hinaus, nach bestimmten Kombinationen zu recherchieren und sich so die Adresse für ein geplantes Abendessen oder eine Übernachtung selbst herauszusuchen. In diesem Bereich sind Ausbauarbeiten im



So soll in Kürze jeder Betrieb, der sich den Sozialkooperationen „Projet Hôtel Autonomie“ bzw. „Vivez à la carte!“ verschrieben hat, über seine Zusammenarbeit mit dem Réseau HELP oder der Stiftung „Helléf Doheem“ auffindbar sein.

Links auf eventuelle Homepages der jeweiligen Betriebe werden deren Präsentation vervollständigen. Bei Betrieben, die noch keinen eigenen Internet-Auftritt haben, wird dann auf die entsprechende Unterseite im Hotelverzeichnis des ONT verwiesen.

Ähnlich ausgefeilt sind die Recherchemöglichkeiten im Bereich der Publikationen: Mittels einer Volltextrecher-

che können sämtliche auf der Homepage bereit gehaltenen Ausgaben des Monatsmagazins „HORESCA Informations“ nach bestimmten Schlagworten durchsucht werden.

Neben diesen kombinierten Suchabfragen wurde das Maß der Interaktivität

auch in anderen Bereichen erhöht: So können Professionelle des HORESCA-Sektors in der „Bourse des Affaires“ Annoncen publizieren, um z.B. gebrauchtes Material oder spezifische Geräte anzubieten oder aber nachzufragen. Ein Stellenmarkt mit Ange-

boten und Gesuchen ist ebenfalls mit von der Partie. Für Pressevertreter und andere Interessierte bietet es sich an, den HORESCA-Newsletter zu abonnieren, um stets auf dem Laufenden über aktuelle Aktivitäten und Entwicklungen zu sein. ■

## Nouvelle association

# LPRA – Une garantie de qualité et de professionnalisme dans le secteur du recrutement

L'Association luxembourgeoise des professionnels du recrutement (LPRA) a tenu sa première Assemblée Générale le jeudi 14 décembre 2006 et a rappelé brièvement les quatre objectifs principaux de l'Association, à savoir:

- Promouvoir les standards professionnels et les meilleures pratiques
- Renforcer les normes et l'éthique professionnelles
- Collaborer en étroite coopération avec l'ADEM afin de promouvoir les intérêts des demandeurs d'emploi
- Participer activement avec le Ministère du Travail à la mise en place d'une législation réglementant la profession à Luxembourg.

Ensuite, l'Assemblée a procédé à l'élection du Comité Exécutif qui se compose du Président Alain Berland (Job Partner), de la secrétaire: Karine Pontet (Deloitte) et Allaoua Nedjai (RH Partners) et des membres: Steven Maisel (Alexander Hughes), Marios Paras (Rowlands International) et Daniel Schneider (Schneider Consulting).

L'Assemblée a également élu le «Screening Committee» (Selection & Complaints) qui se compose de Carol Finck (Securex), Catherine Liebault (Fast) et Nigel Plumpton (Harvey Weston).

L'Assemblée s'est terminée par le rappel du but de l'Association de réunir les cabinets de professionnels qui

veulent redorer l'image de leur métier par des pratiques claires et sérieuses et qui apportent une réelle valeur ajoutée à leurs clients.

Les sociétés qui font appel aux services des cabinets de recrutement membres de l'Association ont ainsi une garantie de confier la recherche de leurs collaborateurs à des sociétés de confiance qui ont accepté de travailler suivant une éthique exemplaire.

Choisir de travailler avec un cabinet membre de l'Association, c'est s'assurer la garantie de trouver un partenaire sérieux, honnête, respectueux d'une déontologie et d'une éthique professionnelles, bref un vrai gage de réussite et de qualité. ■

Contact: LPRA Asbl 28, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg • Tél.: 260 960 45 • Email: [info@lpra.lu](mailto:info@lpra.lu)

Mieux vous écouter,  
Mieux vous écouter,  
mieux vous guider !  
mieux vous guider !

## ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Votre partenaire pour la réussite







# PROGRAMME DE FORMATION JANVIER-MARS 2007

| INTITULÉ  | DATES   | HORAIRE   | PRIX    |
|---|---|---|---------|
| <b>MANAGEMENT DE LA QUALITÉ</b>   |   |   |         |
| Mise en place d'un système qualité ISO 9001   | 6 jours: 8/3 - 5/7/2007                             | 8.30 - 17.00  | 1.000 € |
| <b>RESSOURCES HUMAINES</b>  |   |   |         |
| Prévenir et faire face aux pratiques de la violence morale                            | 27/2/2007   | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| Mitarbeitergespräche professionell führen   | 2, 3/3/2007   | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Processus de recrutement: savoir attirer et garder les meilleurs                      | 5/3/2007  | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| <b>FORMATION</b>  |   |   |         |
| Recueil et analyse des besoins en formation   | 8, 9/2/2007   | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| Formuler et rédiger les objectifs de formation: conseils pratiques                    | 8/3/2007  | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| <b>MARKETING ET COMMERCIAL</b>  |   |   |         |
| Attitude ou rôle du technicien en clientèle   | 1/3/2007  | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| Le processus et l'organisation d'entreprise (allemand)                                | 6, 7/3 et 3/4/2007                                  | 6, 7/3/2007: 8.30 - 17.00<br>3/4/2007: 8.30 - 12.30 | 200 €   |
| Les médias luxembourgeois   | 6 soirs: 6/3 - 29/3/2007                            | 18.30 - 21.00                                       | 150 €   |
| Erfolgreicher im Verkauf: besser beraten – gekonnt präsentieren – sicherer verhandeln | 13, 14/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Prospecter, chercher et trouver de nouveaux clients                                   | 14/3 et 17/4/2007                                   | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| <b>ACHATS ET LOGISTIQUE</b>   |   |   |         |
| Toutes les facettes de la bonne organisation d'achat                                  | 15/2/2007   | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| Gestion moderne des stocks  | 7, 8/3/2007   | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| <b>SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT</b>  |   |   |         |
| Abfallwirtschaft im Betrieb   | 2/3/2007  | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| Mise en place et suivi du référentiel OHSAS 18001                                     | 13, 14/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Sécurité-incendie: équipier de première intervention                                  | 21/3/2007   | 13.00 - 17.00                                       | 140 €   |
| Protection contre l'incendie aux bâtiments  | 23/3/2007   | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| <b>DROIT</b>  |   |   |         |
| Sécurité sociale luxembourgeoise  | 27, 28/2/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Responsabilités juridiques du dirigeant d'entreprise                                  | 28/2/2007   | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| Protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel    | 2, 5, 7, 12/3/2007                                  | 18.30 - 20.30                                       | 160 €   |
| Droit contractuel   | 14, 19, 21, 26 et 28/3/2007                         | 18.30 - 20.30                                       | 200 €   |
| Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail                        | 21, 22/3/2007                                       | 21/3/2007: 8.30 - 17.00<br>22/3/2007: 8.30 - 12.30  | 250 €   |
| <b>GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE</b>  |   |   |         |
| Comptabilité et fiscalité des salaires et traitements                                 | 12 soirs: 6/3 - 8/5/2007                            | 18.30 - 21.00                                       | 200 €   |
| Savoir lire et comprendre un bilan et un compte de pertes et profits                  | 5, 7/3/2007   | 14.00 - 18.00                                       | 175 €   |
| Erfolgreiches Management mit der Balanced Scorecard                                   | 6, 7/3 et 16/4/2007                                 | 8.30 - 17.30  | 450 €   |
| Initiation aux normes comptables IAS/IFRS   | Fr.: 7, 14, 21/3/2007<br>Ang.: 19, 26/4 et 3/5/2007 | 8.30 - 12.30  | 250 €   |
| Mieux contrôler et gérer les frais au quotidien                                       | 12, 14/3/2007                                       | 14.00 - 18.00                                       | 175 €   |
| <b>FISCALITÉ</b>  |   |   |         |
| Aides fiscales aux entreprises  | 15/2/2007   | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| Fiscalité des rémunérations et avantages extra-légaux                                 | 8/3/2007  | 8.30 - 12.30  | 140 €   |
| Application de la TVA   | 14, 15/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Procédure fiscale des entreprises en matière d'impôts directs                         | 29/3/2007   | 8.30 - 17.00  | 175 €   |
| <b>ORGANISATION ET EFFICIENCE PERSONNELLE</b>   |   |   |         |
| Gestion du stress et stratégies de réussite   | 1, 2/3/2007   | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| Reduce to the max – Auf den Punkt gebracht  | 8, 22/3/2007  | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Mehr Ruhe und Gelassenheit durch bewusstes Atmen                                      | 8, 22/3/2007  | 18.30 - 20.30                                       | 100 €   |
| <b>RELATIONS PROFESSIONNELLES</b>   |   |   |         |
| Erfolgreiches Konfliktmanagement  | 15, 16/2/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Die qualifizierte Junior-Sekretärin   | 15, 16/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| Gestern Mitarbeiter - heute Führungskraft   | 23, 24/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Accueil et attitudes de qualité   | 27, 28/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| <b>COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE</b>  |   |   |         |
| Rhetorik: die Kunst eine Rede zu reden  | 30/1 et 6, 13/2/2007                                | 18.30 - 21.00                                       | 175 €   |
| Savoir-faire au téléphone   | 13, 14/2/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| Gérer professionnellement les entretiens difficiles au téléphone                      | 27, 28/2/2007                                       | 27/2/2007: 13.30 - 17.30<br>28/2/2007: 8.30 - 17.00 | 300 €   |
| Schwierige Telefongespräche, professioneller Umgang mit Kunden                        | 12, 13/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Savoir communiquer dans la vie professionnelle  | 19, 26/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| Optimiser la prise de notes et améliorer la rédaction des comptes-rendus              | 22, 23/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 350 €   |
| Améliorez vos relations de travail avec vos collègues                                 | 22, 23/3/2007                                       | 9.00 - 17.00  | 350 €   |
| Prise de parole en public   | 27, 28/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 300 €   |
| <b>MANAGEMENT INTERNATIONAL</b>   |   |   |         |
| Management interculturel  | 9, 10/2/2007  | 9/2/2007: 8.30 - 17.00<br>10/2/2007: 8.30 - 12.00   | 325 €   |
| <b>BUREAUTIQUE</b>  |   |   |         |
| Initiation à Outlook  | 28/2/2007   | 8.30 - 17.00  | 200 €   |
| Initiation au PC et à l'environnement Windows   | 5, 6/3/2007   | 8.30 - 17.00  | 390 €   |
| Initiation à Computer Aided Design (CAD)  | 10 soirs: 7 - 28/3/2007                             | 16.30 - 19.30                                       | 550 €   |
| Découvrir l'Internet et ses possibilités  | 13, 20/3/2007                                       | 18.00 - 21.00                                       | 175 €   |
| Initiation à Excel  | 19, 20/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 390 €   |
| Initiation à Access   | 26, 27/3/2007                                       | 8.30 - 17.00  | 390 €   |

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce

||| Locaux:  
7, rue Alcide de Gasperi · Luxembourg-Kirchberg  
✉ Adresse postale:  
Institut de Formation de la Chambre de Commerce  
L-2981 Luxembourg

☎ (+352) 423939-220  
☎ (+352) 423939-820  
✉ info@ifcc.lu  
🌐 www.ifcc.lu



EN BREF

**Night Rider**

**Champ d'action étendu sur tout le Grand-Duché**



Sous le patronage du Ministère des Transports, avec le soutien de la Sécurité Routière et de l'Horesca, Sales-Lentz a présenté en septembre 2005 le Night Rider, un concept de transport nocturne flexible et individuel. Sans itinéraire ni arrêts prédéterminés, il emmène le client depuis chez lui pour le déposer à toute destination de son choix. Le Night Rider est disponible tous les week-ends de l'année entre 18h00 et 5h00 et peut être réservé sur simple coup de fil au numéro gratuit 8002 10 10. Un aller simple en Night Rider coûte 10 €. Le rayon d'action du Night Rider, initialement limité à quelques communes du Luxembourg, s'est progressivement étendu et couvre depuis peu l'ensemble du territoire grand-ducal. Renseignements complémentaires sur le site Internet [www.nightrider.lu](http://www.nightrider.lu).

**Luxair**

**25 ans de fidélité**



En décembre dernier, Adrien Ney, Directeur Général et Président du Comité de Direction de Luxair, a félicité les quinze membres du personnel qui travaillent depuis 25 ans pour la compagnie. Pour les remercier de leur engagement au sein de l'entreprise, il les a conviés à un agréable dîner au Cercle Münster à Luxembourg, où il a remis à chacun d'entre eux la traditionnelle «montre en or». Les membres du personnel suivants ont fêté leurs 25 ans de service: Danie Donnersbach-Frauenberg, Sonia Anzil Galafate, Léon Fischbach, Caroline Staudt, Monique Birel Kaffman, Salvador Riera y Biwer, Eugénie Soragna, Michèle Bauer, Christiane Hellers, Pascale Spautz-Siero, Joaquina Rego Simoes-Trindade, Maria Ferreira Duarte-Pinto, Dany Frank, Emmanuel Geimer et Cazim Hasanovic.

**Guide de la Qualité**

**Avis aux entreprises certifiées ou accréditées au Luxembourg**



Le Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité a.s.b.l. (MLQ) invite les entreprises certifiées ou accréditées à vérifier qu'elles figurent sur la seule liste des entreprises certifiées au Luxembourg, en visitant le site Internet du MLQ : [www.mlq.lu](http://www.mlq.lu). Pour figurer sur cette liste, il suffit de compléter le formulaire disponible dans la rubrique «Nos services – Guide Qualité» et de le retourner au MLQ par e-mail ([info@mlq.lu](mailto:info@mlq.lu)), avant le 16 février 2007. Ceci est un service gratuit permettant de valoriser les entreprises certifiées ou accréditées en les faisant figurer parmi les entreprises de Qualité au Luxembourg. Le MLQ prépare actuellement l'édition 2007 du Guide pratique de la Qualité au Luxembourg dans lequel cette liste sera publiée. La sortie du Guide est prévue pour le mois d'avril 2007. La publication de ce guide est une initiative soutenue par le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur et l'Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance.

**Shopping Center Massen**

**Hauptziehung des Neueröffnung-Gewinnspiels**



Kürzlich fand im Shopping Center Massen, unter Aufsicht des Bürgermeisters der Gemeinde Weiswampach, Herrn Henri Rinnen, die Hauptziehung des Gewinnspiels statt, welches im Rahmen der Neueröffnung der neuen Räumlichkeiten des exklusiven Einkaufszentrums veranstaltet wurde. Zwanzig glückliche Gewinner wurden zur Vergabe von 3 Hauptgewinnen (1 Auto, 1 Kreuzfahrt sowie 1 Jahr kostenlos tanken) sowie zahlreichen Sachpreisen ermittelt. Unser Bild zeigt die Geschäftsführerin Josée Massen, die glücklichen Hauptgewinner Daniel Verhaeghe (3. Preis: 1 Jahr Gratis Tanken bei BP Massen), Herr

Grande distribution

**Delhaize fête son 20<sup>e</sup> anniversaire au Luxembourg**



Le 1<sup>er</sup> janvier 1987, les deux premiers magasins AD Delhaize ouvraient leurs portes au Luxembourg. Vingt ans plus tard, Delhaize dispose d'un réseau de magasins fort. La plupart de ces magasins sont exploités par des indépendants. Les 29 magasins de Delhaize au Luxembourg proposent aux clients un large assortiment de produits frais.

La stratégie de Delhaize se résume en quelques mots: offrir au client ce dont il a envie. Les supermarchés Delhaize à Alzingen et Bertrange proposent un assortiment de quelque 15.000 produits. Cet assortiment se compose à 60 % de produits frais. Les supermarchés Delhaize au Luxembourg proposent également une large gamme de produits de convenance, dont des plats préparés et des légumes prédécoupés, quelque 1.000 produits typiquement luxembourgeois, dont les marques Luxlait, Luxviande, Vinsmoeselle, ainsi que de nombreuses spécialités et exclusivités des quatre coins du monde. Bien entendu, le client trouve également dans les magasins Delhaize des produits de base. Pour tous ces produits, le client a la garantie de trouver la qualité au prix juste. Les produits frais sont proposés chaque jour aux meilleurs prix du marché. Les produits à marque Delhaize sont 10 à 15 % moins chers que les produits à marque nationale, pour une qualité équiva-

lente, et la marque 365 propose 410 produits de base de qualité à prix plancher.

Delhaize veut proposer à chaque client un magasin près de chez lui. L'entreprise compte aujourd'hui 29 magasins au Grand-Duché de Luxembourg, de différents formats: 2 supermarchés intégrés, à Bertrange et Alzingen, 1 City Delhaize à Luxembourg-ville, 7 AD Delhaize, 5 Proxy Delhaize, 12 Shop'n Go et 2 Tom&Co. La part de marché de Delhaize, qui est actuellement de 13,5 %, ne cesse d'augmenter. Pour chaque nouveau point de vente, le format de magasin choisi est celui qui correspond le mieux à l'environnement.

La majorité des magasins Delhaize au Luxembourg (tous les AD Delhaize, Proxy Delhaize et Shop'n Go) sont exploités par des entrepreneurs indépendants. Ces formats de magasin sont une véritable opportunité pour les Luxembourgeois qui ont envie d'exploiter leur propre PME, mais au sein d'une structure, et avec le soutien d'un distributeur international. L'exploitant investit lui-même dans le magasin, mais bénéficie de différents avantages. Il profite par exemple des conditions d'achat de Delhaize, il est assisté par un conseiller Delhaize et peut utiliser les systèmes informatiques et les moyens de communication de Delhaize. En outre, il bénéficie de l'image et de la notoriété de la marque Delhaize. ■

# Installation des premières poutrelles luxembourgeoises sur le chantier du nouveau Freedom Tower à New York



© Consulat général du Luxembourg/NY

**F**in 2006 une conférence de presse officielle a eu lieu sur le site du World Trade Center, organisée conjointement par le bureau du gouverneur et la mairie de la ville de New York pour célébrer le début de la construction du nouveau Freedom Tower sur le site de l'ancien World Trade Center; en l'occurrence l'arrivée sur le chantier et l'installation des trois premières poutrelles en acier (Jumbo Beams) en provenance de l'usine Arcelor-Mittal de Differdange. Vingt-sept poutrelles luxembourgeoises de ce type serviront en effet à ancrer et à stabiliser les fondations sous terre de cette nouvelle tour géante de plus de 500 mètres de haut.

C'est en présence notamment du gouverneur George Patacki, du maire Michael Bloomberg, du promoteur Larry Silverstein, de l'architecte Daniel Liebeskind, du consul général du Luxembourg à New York, Georges Faber, de deux représentants d'Arcelor-Mittal (MM. Bruno Le Forestier et Greg DePhillis) et de plus d'une centaine de journalistes, photographes et cameramen que les poutrelles géantes en provenance du Luxembourg ont été soulevées par une grue énorme avant d'être placées avec une précision minutieuse aux endroits des fondations prévus à cet effet. Les différents orateurs n'ont d'ailleurs pas manqué de souli-

## EN BREF

und Frau Sauvage und Enkel (2. Preis: Kreuzfahrt für 2 Personen von Voyages Flammang), Isabelle Leyens (1. Preis: Peugeot 1007 Urban von Garage Simon S.A. Nord) sowie Geschäftsführer Fernand Massen.

### VLM Airlines

#### Accueil du quatre millionième passager au London City Airport

VLM Airlines a récemment fêté une étape importante de son histoire avec le transport de son quatre millionième passager à London City Airport, son principal aéroport. La compagnie aérienne est la première à passer le cap des quatre millions de passagers à London City Airport – démontrant ainsi sa position principale à London City Airport et le succès croissant du complexe destiné aux voyages d'affaires courts. Le quatre millionième passager de la compagnie aérienne est M. Marc Boelens de KBC qui voyageait pour affaires vers Anvers. M. Boelens, un client régulier de VLM Airlines, a été accueilli par Carol Baker, Regional Manager UK de VLM Airlines, et par Bernard Lavelle, Deputy Director Business Development London City Airport qui se sont tous deux présentés avec une bouteille de champagne et un nombre de points généreux pour VLM Encore, le programme de la compagnie destiné aux voyageurs réguliers. VLM Airlines a débuté ses activités en 1993 avec deux vols quotidiens depuis London City vers Anvers. Elle assure désormais plus de vols depuis London City Airport que n'importe quelle autre compagnie aérienne – avec plus de 100 vols chaque jour ouvrable.



### Food Ingredients Technologies

#### Exportations vers la Turquie, Israël et la Palestine

La Société FIT – Food Ingredients Technologies – située à Sandweiler, active dans le domaine des ingrédients alimentaires, des épices et arômes, est devenue la première société luxembourgeoise à exporter des préparations pour l'alimentation en Turquie, Israël et Palestine durant l'année 2006. Ceci a été possible, entre autres, grâce à la collaboration du Laboratoire National de Santé et de Mme Fabienne Clabots, responsable du laboratoire de Contrôle des Denrées Alimentaires, qui ont apporté leur garantie pour la qualité des produits exportés. D'autre part, et toujours dans l'esprit innovant qui est son atout, la société FIT a obtenu la certification «cashier» K et OK, délivrée par le rabbinat de Bruxelles. Désormais, les recettes fonctionnelles et aromatiques élaborés par FIT pourront être intégrés dans les préparations alimentaires destinées au marché «cashier». En 2007, la société continuera sur sa lancée en mettant tout en œuvre pour obtenir la qualification IFS (International Food Safety), l'une des plus exigeantes en la matière, et maintiendra sa philosophie de Service et de collaboration commerciale et technique avec sa clientèle. Pour plus d'infos: [www.fit.lu](http://www.fit.lu).

### Compagnie

#### de Banque Privée S.A.

#### Une nouvelle banque dirigée par Marc Hoffmann

La nouvelle banque dirigée par Marc Hoffmann a reçu son agrément de la part du Ministre du Trésor. Elle portera la raison sociale de CBP – Compagnie de Banque Privée S.A. La Compagnie de Banque Privée S.A. (CBP) a reçu son agrément par le Ministre du Trésor en date du 13 décembre 2006, a annoncé Marc Hoffmann, Président du comité de direction de la nouvelle banque. Le premier conseil d'administration de la CBP s'est tenu ce 13 décembre 2006. Le conseil d'administration comprend, sous la présidence de Norbert Becker, Marc Hoffmann, administrateur délégué, Jean-Claude Finck, Michel Birel, Guy Harles, Bob Bernard, John Penning, Marc Giorgetti, Jean Seckler et Jean-François Rischard. Le conseil a entériné le plan de lancement de la banque dont les activités débiteront comme prévu au deuxième trimestre 2007. La banque vient compléter la liste de banques privées spécialisées installées à Luxembourg. Avec des fonds propres de € 80 millions, elle se place dans le peloton de tête des banques privées dédiées sur la place.



gner l'origine luxembourgeoise des poutrelles.

A noter que d'un point technologique, l'usine Arcelor-Mittal de Differdange est la seule au monde capable de produire et de laminier ces poutrelles géantes, utilisées en particulier dans la construction (gratte-ciels; stades, etc.). La production des premières poutrelles a été entamée à l'usine de Differdange en juillet 2006 (805 tonnes d'acier y seront pro-

duites en tout pour le Freedom Tower). Les poutrelles ont ensuite été envoyées en camion à Anvers, avant d'être transportées durant le mois d'août par bateau à Camden (au New Jersey), respectivement à Portsmouth (en Virginie). Elles ont ensuite repris la route en septembre 2006 pour aboutir à Lynchburg en Virginie chez la société Banker Steel, qui les a transformées en y soudant des plaques de renforcement additionnelles. Les trois

premières poutrelles sont arrivées à New York après un voyage de plus de 7.500 kilomètres. Des milliers d'Américains y ont apposé leur signature. Les premières poutrelles ont une longueur d'environ 11 mètres et pèsent quelque 11 tonnes chacune. A partir de 2011, la nouvelle tour dominera la skyline new-yorkaise pour les décennies à venir, avec à sa base un fort contenu technologique luxembourgeois. ■

## Goodyear

# Formation et embauche de cinq nouveaux agents de production



Les nouveaux collaborateurs accompagnés des responsables de Goodyear et du CNFPC.  
De g. à dr.: Nuno Filipe Figueiredo Rebelo, Mike Seeberger, Daniel Konsbruck, Patrick Muller, Lee Noel, John Jentgen, Armand Fisch, Norbert Krack et Suzi Weis

Cinq nouveaux collaborateurs de Goodyear Luxembourg viennent de recevoir leurs certificats d'«Agent de Production» lors d'une petite cérémonie organisée au site de Goodyear à Colmar-Berg. Cette sixième formation d'agents de production s'est déroulée dans le cadre d'un programme

d'embauche organisé en étroite collaboration avec l'Administration de l'Emploi (ADEM) et le Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC) d'Esch-sur-Alzette.

Les cinq candidats, qui sont tous embauchés à l'usine de production de pneus poids lourds, ont réussi avec

succès cette formation de huit semaines. A côté d'un rafraîchissement des connaissances de base également dans le domaine de l'informatique, les candidats devaient s'adonner à la manutention manuelle et acquérir entre autres le brevet de secouriste et le permis cariste.

Ils ont ensuite pu se familiariser avec les divers systèmes de gestion de qualité, de sécurité et d'environnement en vigueur chez Goodyear et les objectifs que l'usine s'est fixés pour les années à venir.

Madame Suzi Weis, Manager des ressources humaines de l'usine de pneumatiques, a félicité les nouveaux collaborateurs pour leur performance et les a remerciés vivement pour leur engagement. Monsieur John Jentgen, directeur de production de Goodyear Luxembourg, les a félicités à son tour pour leur initiative de participer à cette formation qui, entre autres, leur permet de garantir leur futur professionnel.

Monsieur Armand Fisch, adjoint à la Direction du CNFPC d'Esch-sur-Alzette a remercié les responsables de Goodyear pour la bonne collaboration et a souhaité aux nouveaux engagés beaucoup de succès au sein de l'entreprise.

Pour l'année 2007, deux nouvelles formations de ce genre sont planifiées pour renforcer l'équipe de l'usine de production de pneus poids lourds. ■

## Media65 lance la première archive-vidéo en ligne au Luxembourg

**D**e plus en plus souvent des entreprises se lancent dans la production de vidéos. La publication ne se fait sur DVD, cassette ou sur Internet. Le montage et même l'édition sur DVD ou d'autres médias peuvent se faire aujourd'hui avec des budgets modestes. L'acquisition du matériel vidéo exige cependant d'autres budgets. Un tournage professionnel coûte toujours une petite fortune, mais la différence entre une vidéo «amateur» et une vidéo «professionnelle» se remarque immédiatement.

C'est à ce niveau qu'interviennent les spécialistes du multimédia de la société luxembourgeoise media65 europe s.à.r.l. qui se sont déjà fait un nom en produisant le DVD officiel sur le Luxembourg pour le Gouvernement luxembourgeois et le portrait de la Chambre de Commerce. Aujourd'hui, media65 offre via son nouveau site cirrusmedia.

eu pas moins de 1.300 vidéos d'une qualité professionnelle, minutieusement répertoriées et référencées grâce à des mots clefs. Ainsi le client cherchant p.ex. une séquence tournée sur le Boulevard Royal, tapera simplement le mot «royal» dans le moteur de recherche et toutes les vidéos correspondant à ce critère seront affichées dans une liste. Toutes les séquences sont référencées avec 5 images présentant le contenu ainsi que la vidéo elle-même dans les formats WMV et Quicktime. Les séquences peuvent être facilement commandées par le shop e-commerce. Le format désiré de la séquence peut être choisi: cirrusMedia met à disposition les formats DigiBeta, HDV, DVCam. Sur demande, tous les fichiers peuvent être également fournis sous d'autres formats.

Le site offre également une centaine de séquences aériennes d'une qualité étonnante, tournées en hélicoptère. Le



nouveau site s'adresse en premier lieu aux agences de publicité, aux boîtes de productions, aux entreprises qui éditent eux mêmes leurs vidéos de présentation et aux chaînes de télévision. L'archive sera continuellement enrichi et proposera bientôt des séquences en haute définition. Pour en savoir plus: [www.cirrus-media.eu](http://www.cirrus-media.eu). ■

### Construction

## AT Osborne fête ses 15 ans de présence au Luxembourg

**M**udam, Banque Européenne d'Investissement, Cité Judiciaire, Arcelor, Musée National d'Histoire et d'Art – le cabinet de consultants AT Osborne qui rayonne sur le monde de la construction au Grand-Duché vient de fêter les 15 années d'activité de son bureau luxembourgeois. Les spécialistes d'AT Osborne peuvent se prévaloir de fameuses références : que ce soit le tout récent MUDAM ou le Musée de la Forteresse, le siège d'Arcelor ou la Banque Européenne d'Investissement, le cabinet, discret, semble avoir contribué à de nombreux édifices prestigieux, qui alimentent la réputation architecturale du Luxembourg.

Issu d'un groupe fondé en 1967 aux Pays-Bas qui accueille quelque 120 col-



laborateurs, AT Osborne Luxembourg s'est installé au Grand-Duché en 1991, deux ans après l'ouverture du bureau bruxellois.

L'équipe locale, composée de cinq consultants, bénéficie des compétences de tous les collaborateurs du groupe, par ailleurs tous actionnaires de la société, pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage, des investisseurs ou gestionnaires immobiliers dans des secteurs aussi vastes que les soins de santé, l'en-

seignement, les entreprises, les pouvoirs publics, la culture, mais aussi les infrastructures et l'environnement, le développement urbain, l'industrie, l'énergie ou le secteur de l'eau.

Autant de domaines où de solides connaissances en architecture, construction, électrotechnique, mécanique, génie civil, sciences hospitalières, technologies de l'information, procédés de fabrication, urbanisme, trafic, mobilité, management, économie, marchés publics ou

encore, et bien entendu, en droit immobilier, permettent d'aborder les projets en toute sérénité. Et c'est la mise en commun de ces savoir-faire qui permet au cabinet, depuis 15 ans au Luxembourg, d'offrir à ses partenaires des services aussi variés que les études de faisabilité, la gestion de projet, la gestion financière, le développement de concept, la programmation de besoins, la gestion des espaces, les conseils juridiques ou la gestion de risques pour ne citer que ceux-là. ■

Leudelange

# Fête de fin d'année dans le groupe Stoll



**L**a direction du groupe Stoll a récemment invité tous ses collaborateurs à la fête traditionnelle de fin d'année. Nicole et Robert Stoll ont félicité, lors de leurs allocutions respectives, tous les membres du

groupe pour leur engagement exemplaire au cours de l'exercice 2006 et les ont encouragés à continuer dans cet élan en 2007. Le groupe Stoll emploie actuellement 120 personnes dans les sociétés Stoll Group S.à.r.l., Stoll Hydraul-

ics S.à.r.l., Stoll Maître Matelassier Sàrl, Stoll Safety S.à.r.l. et Stoll Trucks S.à.r.l. réparties sur les trois sites de Leudelange, du ZARE à Ehlerange et de la route d'Arlon à Luxembourg.

Au cours de cette soirée, les membres suivants ont été honorés: Stoll Group S.à.r.l.: Bernadette Picchi-Weber pour 10 ans; Stoll Maître Matelassier S.à.r.l.: Marianne Lucas et Eric Goessen pour 10 ans; Stoll Safety S.à.r.l.: Jean-François Castronovo pour 20 ans; Stoll Trucks S.à.r.l.: Eric Assemat pour 20 ans et Marc Barbi pour 25 ans.

Claude Kousman, un collaborateur méritant ayant pris sa retraite au cours de l'année, a été spécialement remercié pour son engagement de presque 35 ans.

Son Altesse Royale le Grand-Duc Henri a nommé Claude Kousman Officier de l'Ordre du Mérite du Grand-Duché de Luxembourg. ■

## Mit Wissen zum Erfolg

**Ihre kompetenten Berater für nationale und internationale Steuerberatung und grenzüberschreitende Beratung in Deutschland und Luxemburg**

**LUDWIG & REUTER**  
TREUHAND GMBH  
 WIRTSCHAFTSPRÜFUNGSGESELLSCHAFT  
 STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT

Hersgenbuscher Str. 10 - 54292 Trier  
 Fon 0651 147950-0 - Fax 147950-50  
 E-mail: mail@ludwig-und-reuter.de  
 www.ludwig-und-reuter.de

- Jahresabschlüsse und Steuererklärungen
- Steuer- und gesellschaftsrechtliche Gestaltungsberatung
- Betriebswirtschaftliche Beratung
- Existenzgründungen und Unternehmensnachfolge
- Jahresabschlussprüfungen

Dipl.-Betriebswirt (FH) **Josef Ludwig** - Wirtschaftsprüfer - Steuerberater - Expert Comptable  
 Dipl.-Betriebswirt (FH) **Erwin Reuter** - Steuerberater - Landwirtschaftliche Buchhalter  
 Dipl.-Kaufmann **Jörn Diemer** - Wirtschaftsprüfer - Steuerberater  
 Dipl.-Betriebswirt (FH) **Stefan Christmann** - Steuerberater

31, Op der Heckmil - L-6783 Grevenmacher  
 Fon 00352 758780-0 - Fax 758780-80  
 E-mail: mail@ludwig-consult.com  
 www.ludwig-consult.com

**LUDWIG & REUTER CONSULT S.A.S.L.**  
CONSEILS - EXPERTS COMPTABLES

- Grenzüberschreitende Steuerberatung
- Betriebsgründungen in Luxemburg
- Internationale Steuerplanung
- Jahresabschlüsse und Steuererklärungen
- Steuererklärungen für Grenzgänger

Dipl.-Betriebswirt (FH) **Josef Ludwig** - Wirtschaftsprüfer - Steuerberater - Expert Comptable  
 Dipl.-Kaufrau **Sabine Wählers** - Expert Comptable  
 Dipl.-Betriebswirtin (FH) **Ulrich Ludwig** - Expert Comptable

# 6500 m<sup>2</sup> modulables pour vos conférences et réunions

Située au cœur du quartier d'affaires du Kirchberg, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux pour l'organisation de vos événements

- 4 grandes salles de conférence
- 36 salles de formation
- Matériel de haute technologie
- Parking privé de 650 places



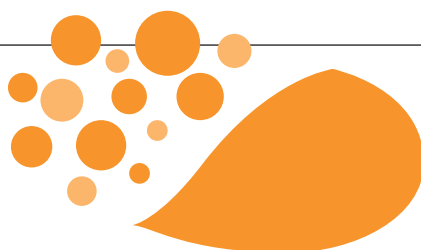
Votre partenaire pour la réussite

7, rue Alcide de Gasperi  
L- 2981 Luxembourg

Tél.: + 352 42 39 39 - 240

Fax: + 352 43 83 26

events@cc.lu www.cc.lu

**Nouveau!**

## BOURSE D' ENTREPRISES



La «Bourse d'entreprises» laisse place à la «Bourse transfrontalière d'entreprises». Cette nouvelle initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe-et-Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg vise à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises.

La bourse est disponible dès à présent en ligne sous:

**[www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org)**

# Lancement de la «**Bourse transfrontalière d'Entreprises**» un outil performant pour la cession et la reprise d'entreprises en Grande Région

Envie de reprendre ou de céder?  
Envie de devenir intermédiaire  
dans cette bourse?  
Pour de plus amples renseignements,  
l'Espace Entreprises reste  
à votre disposition:

## **Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises**


7, rue Alcide de Gasperi  
L-2981 Luxembourg  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél.: +352 / 42 39 39 - 338  
Fax: +352 / 43 83 26

La bourse facilite la transmission d'entreprises et la démarche des partenaires. Elle est guidée par la volonté de vouloir:

- créer une masse critique pour faciliter la rencontre entre cédants et repreneurs dans une vision de fluidité et de mise en réseau;
- dynamiser le marché de la transmission en terme de fiabilité des annonces et de professionnalisme des intervenants;
- promouvoir les territoires de chalandise de la Grande Région;
- pérenniser les activités économiques;
- sauvegarder l'emploi par le maintien d'entreprises rentables;
- développer l'esprit d'entreprendre par le biais de la reprise d'entreprise;
- assurer le contrôle de la qualité par le principe de la territorialité assorti d'un agrément préalable des intermédiaires professionnels sur base d'une charte de fonctionnement et de bonne conduite.

**Cette action est co-financée par la Commission européenne dans le cadre du projet «RTCE».**





**Pour votre activité  
professionnelle,  
testez-nous !**

**Getting you there.**

**FORTIS** 

**Une équipe de  
conseillers spécialisés  
à votre service**

Une offre résolument plus adaptée aux besoins des professionnels :  
financement, trésorerie, gestion de patrimoine professionnel ou privé.  
Profitez des solutions financières sur mesure élaborées pour vous !  
Contactez Jean-Paul Wolff au (+352) 42 42-49 39. [www.fortisbanque.lu](http://www.fortisbanque.lu)

**PME | Professions libérales | Indépendants**

# Bourse transfrontalière d'entreprises

Pour consulter le détail des dernières annonces, un nouveau site a été mis en place: [www.bourse-entreprises.org](http://www.bourse-entreprises.org). Afin d'obtenir toutes les informations relatives aux différentes offres, il vous suffit de vous inscrire via la rubrique «Acquisitions».



## Horeca

### Nord

**Réf C617:** Vends Hôtel-Restaurant, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, pour cause de retraite à Ettelbruck.

**Réf C619:** Vends Brasserie Restaurant avec chambres à louer au nord du pays.

**Réf C621:** Vends Hôtel-Restaurant Bar au nord du pays, excellente situation, zone piétonne, grande terrasse, entièrement rénové 2003-2004.

**Réf C814:** Vends fonds de commerce d'un restaurant-pizzeria dans le nord du pays avec 70 couverts, appartement privé et location de 7 chambres.

**Réf C874:** Vends Restaurant 60 couverts, terrasse 50 couverts, pizzeria au feu à bois, Hôtel 8 chambres, appartement pour 5 personnes, 2 chambres pour personnel.

### Centre

**Réf C620:** Vends restaurant auberge dans les alentours de l'aéroport. Excellente situation. Installation et équipement nouveau.

**Réf C622:** Vends fonds de commerce d'un restaurant au centre ville pour délocalisation de l'entreprise.

**Réf C751:** Vends Hôtel-Restaurant +/- 3500 m<sup>2</sup>; 42 chambres; appartement; garage-parking; vente avec murs; administration avec magasin +/- 500 m<sup>2</sup>.

**Réf C796:** Vends Hôtel-Restaurant avec 15 chambres et 130-150 couverts.

**Réf C884:** Vends Hôtel, 13 Chambres, Brasserie, Discothèque, Buanderie. Bâtiesse et équipements techniques en bon état.

**Réf C898:** Vends Café-Restaurant, bail jusqu'en 2009

### Sud

**Réf C623:** Vends restaurant au sud du pays. Bonne situation.

**Réf C837:** Vends Restaurant-Bar-Lounge avec Pizzas au feu de bois, carte à tapas, fusion de la cuisine italienne et argentine, très grande terrasse d'été, bonne clientèle fidèle, Restaurant avec grand potentiel.

## Commerce de détail

### Centre

**Réf C588:** Vends pour cause de retraite magasin d'appareils électro-ménagers et articles apparentés, situé au centre du pays. Prix correspondant à la valeur de l'inventaire. Prise de participation partielle possible dans un premier temps.

**Réf C615:** Vends commerce (parts+ stock) spécialisée dans le vêtement haut de gamme. Bon emplacement dans le Centre-ville.

**Réf C616:** Vends magasin de vélos spécialisé haut de gamme, marque exclusive très forte notoriété au Luxembourg, France et en Belgique. Bon emplacement.

**Réf C754:** Vends commerce de cadeaux et d'articles publicitaires.

**Réf C791:** Vends fonds de commerce, rue piétonne, Luxembourg-Ville, magasin de textile sport.

**Réf C816:** Vends local commercial situé à Hollerich, idéal pour: architectes, bureau d'études, bureaux, magasin, boutique. Loyer intéressant ainsi que parking clientèle existant (gratuit pendant 1 heure).

**Réf C916:** Vends petite entreprise en plein développement dans le domaine de la vente d'accessoires mode, bijouterie fantaisie, chaussures, produits de soins naturels et vêtements femme. Boutique de 15m<sup>2</sup>, loyer 600 euros + 75 charges, près de la Place de Paris et Lycée. Le stock compris.

### Est

**Réf C408:** Vends magasin de chaussures et de maroquinerie à l'est du pays – possibilité d'ouverture tous les dimanches.

**Réf C685:** Vends Horlogerie-Bijouterie fondée en 1936 dans Ville touristique, zone piétonne.

### Sud

**Réf C752:** Vends commerce de vêtements pour femme/fille/lingerie concept franchise vêtements dégriffés.

**Réf C878:** Vends supermarché de plus de 600m<sup>2</sup>, excellente location avec parking et facilité d'accès.

**Réf C885:** Cession de fonds de commerce ainsi que cession des parts d'une société, Commerce de containers, bureaux, sanitaire, pavillons, stockage, salle de classes.

## Services

### Ouest

**Réf C604:** Vends pour cause de raison familiale, agence de création de site Internet, Intranet et E-commerce. Bon portefeuille, clients fidèles. Société parfaitement saine et rentable.

### Sud

**Réf C684:** Vends société d'éditeur de produits ludo-éducatifs. Partenariat possible.

**Réf C719:** Vends agence de publicité spécialisée dans le cadeau d'affaires avec clientèle. Aide à la reprise possible.

Pour tout renseignement complémentaire, la Chambre de Commerce reste à votre disposition  
E-mail: [bourse@cc.lu](mailto:bourse@cc.lu)  
Tél. : 42 39 39 338

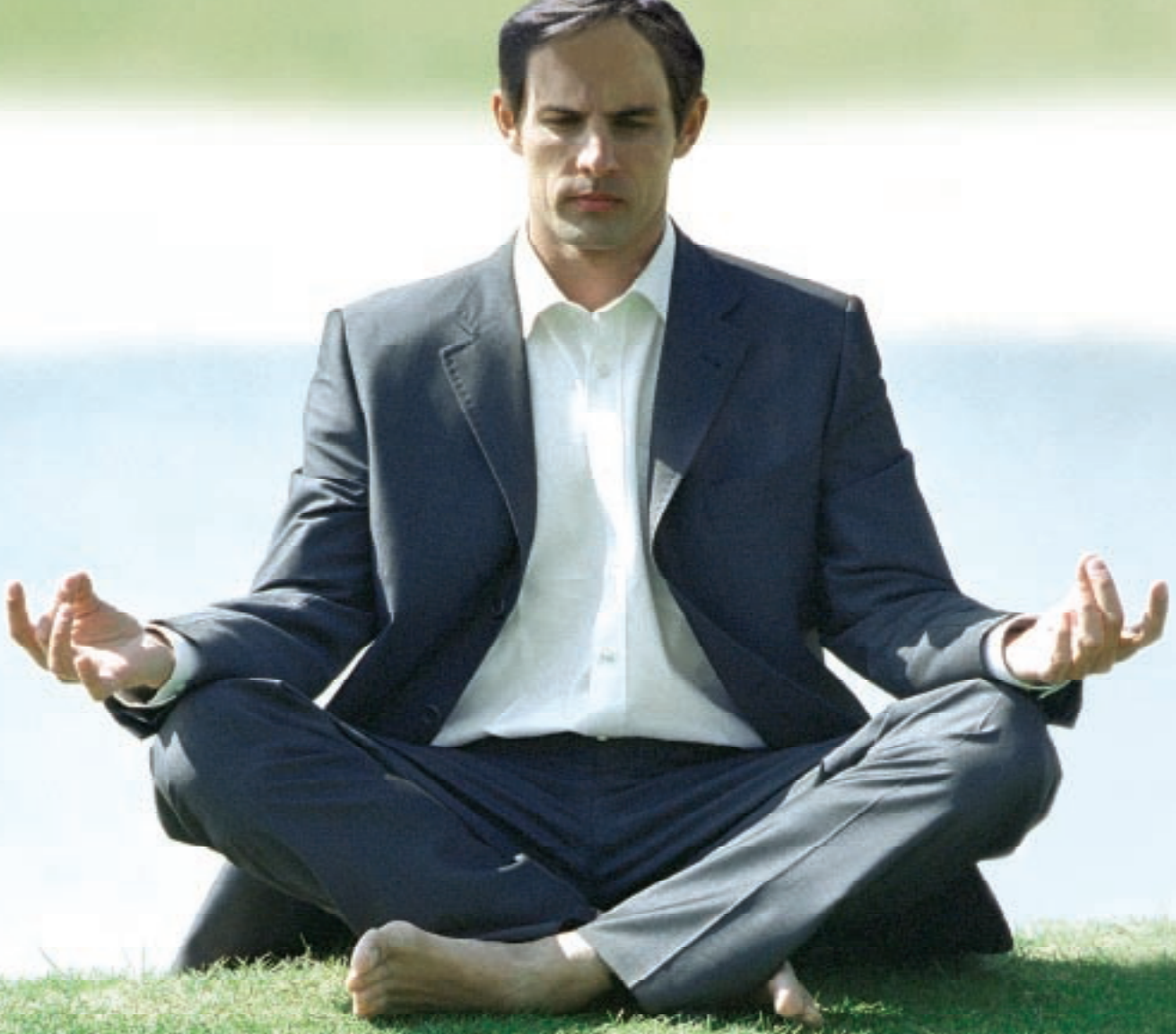
Personnes de contact:  
Patricia DIAS / François NENON

(Dexia Start)

*Lancer mon entreprise*

*c'est aussi grâce à eu* 

Présents à toutes les étapes du lancement et du développement de mon activité, les spécialistes Dexia Start m'ont aussi aidé lors des démarches administratives pour obtenir toutes les aides directes et subventions publiques. Un véritable coaching qui m'a permis de démarrer mon business en toute sérénité. Dexia Start, le service dédié aux créateurs d'entreprises par Dexia BIL.



## BUSINESS POST

c'est si simple d'avoir confiance

Constamment à l'écoute de vos préoccupations, nous avons développé **des solutions à valeur ajoutée** pour tout votre courrier.

La **formule confort** pour vous épargner les travaux d'affranchissement, la **formule export** dédiée aux envois destinés à l'étranger, **distri+**, service de livraison sur mesure ou encore la **prise à domicile** de votre courrier.

N'hésitez pas à vous appuyer sur nos compétences, notre priorité est de vous apporter **une solution fiable, efficace et personnalisée.**

**BUSINESS POST**

Les solutions courrier pour professionnels

